Maidaimeneailost
Mai da

71 SVIR/8761

~~150 £~~
120 £

Kyrele ison

Chrneelelele

La venerable Mere Jeanne de Lestonac Fondatrice des Religieuses de Nôtre Dame.

Despats del. F. Baour Sculp

LA VIE
DE LA VENERABLE MERE JEANNE DE LESTONAC.

FONDATRICE DE L'ORDRE des Religieuses de NOTRE-DAME.

A TOULOUSE.
Chez PIERRE ROBERT, Imprimeur-Libraire, près le College des R R. P P. Jesuites, au Saint Nom de JESUS.

M. DCC. XLII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

A NOTRE TRE'S-SAINT PERE LE PAPE BENOIT XIV.

TRE'S-SAINT PERE,

L'Ouvrage que VOTRE SAINTETE' *a bien voulu permettre qu'on ose lui presenter, contient la vie d'une de ces Femmes Fortes que la Providence fait paroître de tems-en-tems au monde,*

pour y donner les plus grands ſpectacles de vertu, & devenir des inſtrumens propres à pourſuivre & à ſoûtenir les œuvres de Dieu les plus éclatantes. Le Seigneur qui ne ceſſe de veiller au bien de ſon Egliſe, la ſuſcita dans le dernier ſiécle pour diſſiper l'ignorance, & faire regner la pieté parmi la jeuneſſe de ſon ſexe; qui, dépourvuë de ſecours & d'inſtruction, étoit ſans ceſſe expoſée au péril de la perverſion, dans un tems où le Royaume de France étoit en proye au vice & à l'erreur. Elle fut la premiere qui donna ce grand exemple auquel tant de pieuſes Communautez de Vierges ſe ſont depuis conformées. Elle leur apprit à joindre aux devoirs de la vie Religieuſe, l'exercice de ce genre de charité; & fit voir que les fonctions d'un zéle ardent & laborieux ne ſont point incompatibles avec les vertus du Cloître & le ſaint repos de la vie contemplative.

Les plus glorieux ſuccez ont con-

ronné un si sage & si utile établissement. l'Ordre qu'elle a fondé s'est étendu bien au delà de la France ; & cette heureuse Plante, à qui les rosées celestes ont donné un merveilleux accroissement, a porté ses branches jusques dans la Navarre, la Catalogne, la Castille, & même dans l'Amerique Meridionale. Il ne manquoit à la gloire que s'est acquise cette illustre Fondatrice, que d'être connuë de VOTRE SAINTETE' ; *& si l'ambition pouvoit avoir lieu dans ce bienheureux Séjour où nous présumons que ses vertus l'ont placée, ce seroit le seul avantage qui lui resteroit à desirer.*

Dieu, qui seul couronne les Saints dans le Ciel, laisse à son Vicaire à les glorifier sur la Terre. Il lui communique en quelque sorte le pouvoir[a] de juger les Justices, *d'apprécier les Vertus, de distinguer les réelles des apparentes, les héroïques des médiocres ; de*

[a] Psal. 74.

permettre, ou de défendre le culte que nous croyons devoir à ceux qu'une vie ſainte, ou d'inſignes prodiges ont illuſtrés. Ce Privilége attaché à la Place que VOTRE SAINTETE' *occupe, lui appartient encore par d'autres titres. Cette profonde ſageſſe, ce diſcernement exquis, cette intelligence ſuperieure, cette pénétration à laquelle rien n'échape; tant de dons dont la nature Vous a orné, cultivés par l'étude & perfectionnés par l'experience, ſont d'infaillibles garans de la certitude & de l'équité de vos Jugemens ſur les matieres dont il s'agit.*

La poſterité la plus reculée, qui n'aura aucun interêt à donner à VOTRE SAINTETE' *de fauſſes loüanges, trouvera des preuves inconteſtables de ce que je dis dans ce grand & immortel Ouvrage,* DE LA CANONISATION DES SAINTS, *digne fruit de vos ſçavantes veilles, tréſor immenſe d'érudition ſacrée, ſource fécon-*

de de lumieres pour proceder avec poids & meſure à l'un des plus importans, comme des plus difficiles jugemens que l'Egliſe ait à porter. C'eſt là que les Sçavans ne ſçauront qu'admirer davantage, ou la prodigieuſe étenduë des connoiſſances, ou le judicieux arrangement des matieres, ou le prix ineſtimable des recherches & des découvertes, ou la ſolidité des preuves & des raiſonnemens, ou la beauté & les graces du ſtile. On croira ne pouvoir aſſez loüer un Homme qui, chargé des plus importantes affaires de l'Egliſe, a pû joindre à ces occupations tant de laborieuſes veilles; un Archevêque, un Cardinal, un Prince de l'Egliſe, qui n'a point dédaigné la qualité d'Auteur, qui s'en eſt crû honoré, & qui a fait moins de cas de l'éclat paſſager des dignités dont il étoit revêtu, que du ſolide avantage de ſervir la Religion par de ſaints & utiles travaux.

Que ne vous doivent point par-là,

TRE'S-SAINT PERE, *les Lettres & les Sciences?* VOTRE SAINTETE' *les a fait monter avec Elle ſur le Trône, & a fait réjaillir ſur elles une partie de la gloire qui vous environne. Ceux qui les cultivent auront en Vous un Protecteur auſſi éclairé que puiſſant; un juſte Eſtimateur des talens, également capable de les récompenſer, & d'apprendre par ſon exemple à les mettre en œuvre. Rien ne les encouragera tant que de voir à leur tête celui qui remplit la premiere Place du monde Chrêtien. N'euſſent-ils qu'à ſe promettre votre eſtime & votre approbation, ils ſe croiront par-là plus que ſuffiſemment payés de leurs plus longues études, & de leurs plus pénibles travaux.*

Mais VOTRE SAINTETE' *n'a pas ſeulement contribué par l'exemple à faire refleurir les Sciences & les beaux Arts: Ces Academies ſçavantes qu'Elle vient d'établir, leur donneront un nouveau luſtre, leur feront*

faire de nouveaux progrès, exciteront dans tous les cœurs une émulation genereuſe, qui ranimant l'amour de l'étude, exerçant les eſprits, perfectionnant le goût, rendra à Rome ſon ancienne ſplendeur, & y ramenera les beaux jours du ſiécle d'Auguſte.

Ce ne ſeront pas les ſeules merveilles qui ſignaleront votre Pontificat; vos éminentes vertus nous en promettent d'un autre genre, & bien plus dignes d'un Pontife du Dieu Vivant. Je parle de ce zéle vif & animé qui vous rend les interêts de Dieu & de la Religion plus chers que votre propre vie; de cette ſollicitude, de cette vigilance qui porte ſes attentions & ſes ſoins ſur tout le monde Chrêtien pour maintenir la Foi, ſur tout le monde Idolâtre pour l'y établir; je parle de cette charité tendre qui vous donne un cœur de Pere pour tous vos Enfans, de cette charité univerſelle qui s'étend à tous les beſoins, de cette charité im-

menſe qui ne connoit d'autres bornes que de n'en avoir point. Je parle de ce déſintereſſement, de cette grandeur d'ame, qui ne fait cas des dons de la fortune que pour les faire ſervir ou à récompenſer le merite par des largeſſes, ou à ſoulager l'indigence par des aumônes, ou à décorer les Temples du Seigneur par ces riches & ſomptueux ouvrages qui s'élevent par vos ordres, & qui ſeront des monumens éternels de votre magnificence & de votre pieté.

Ces vertus, TRE'S SAINT PERE, *ſont tout enſemble en* VOTRE SAINTETE' *& l'ouvrage de la grace, & les fruits d'une heureuſe naiſſance. Les exemples domeſtiques ont perfectionné en Vous les dons du Ciel. L'Hiſtoire de votre illuſtre Maiſon Vous a fait voir dans une longue ſuite d'Ayeuls, qui depuis plus de ſix cens ans l'ont renduë célebre, non ſeulement des Senateurs, des Ambaſſadeurs, des Géneraux d'Armée, des Inſtituteurs d'Ordres Militaires;*

mais ce qui eſt plus ſolidement eſtimable, de rares modéles de Sainteté, dans une B. Jeanne, dans un B. Imelde, que l'Egliſe honore d'un culte religieux, & dont la mémoire, malgré l'éloignement des tems, s'eſt conſervée juſqu'à nos jours. Vous leur rendez exemples pour exemples; & vos neveux trouveront un jour dans votre vie les mêmes leçons de pieté que vous avez trouvées dans la leur.

Rome, qui voyoit de près ce que nous ne connoiſſons que par la voix de la Renommée, pénetrée de la plus haute eſtime pour un ſi rare merite, & pour tant de vertus, ſentit tout le prix du don que Dieu lui faiſoit en Vous élevant ſur la Chaire de S. Pierre. Elle ne s'étonna plus qu'un ſi riche Préſent ſe fût fait tant attendre: elle comprit qu'il étoit juſte que ce qui devoit faire le bonheur de toute la Chrêtienté, fût acheté par une longue patience, & devînt le fruit de beaucoup de prieres

*& de vœux. Quelle fut ſa joye en recevant des mains de Dieu ce Pontife ſelon ſon cœur! Quelles actions de graces à** ce Pere de lumieres, de qui vient tout don parfait ! *Quels applaudiſſemens au Sacré College pour un ſi beau choix ! Quelles acclamations, quels cris d'allegreſſe au moment qu'on put contempler ce Souverain Paſteur, ſi deſiré & ſi digne de l'être.*

Les ſentimens n'ont point changé, TRE'S SAINT PERE, *depuis ce jour ſi fortuné. Ou plûtôt l'amour & la veneration des peuples n'ont fait que s'accroître, à meſure que le tems leur a fait encore mieux connoître toute l'étenduë de leur felicité. Dieu leur conſervera long tems un Pere ſi cher; & nous avons pour garant de cette eſperance une parole remarquable, qui fut une effuſion du cœur de* VOTRE SAINTETE', *& dont nous avons tiré les plus heureux préſages.* Je ſouhaite, *diſiez-vous*, que

* Jacq. 1. 17.

Dieu me retire du monde, si je ne dois pas être utile à son Eglise. *Que ce sentiment est grand, & qu'on est digne de vivre quand on est capable de former de tels vœux ! Nous ne risquons rien en souhaitant que Dieu les exauce. S'il étoit donné à l'homme de pouvoir toûjours vivre, Vous seriez immortel, parcequ'il ne tiendra pas à Vous de ne jamais cesser d'être utile à cette Epouse Sainte, à laquelle le Ciel Vous a uni. Mais c'est l'utilité même qu'Elle retirera de vos travaux & de vos soins, qui meritera que vous en soyez un jour separé, pour passer de cette Eglise Militante, où vos jours étoient comptez, à la Triomphante, où vous trouverez la seule immortalité qui soit digne de Vous.*

Travaillez encore longtems, TRE'S-SAINT PERE, *à la meriter de plus en plus, en cultivant avec la même ardeur ce vaste champ ouvert à votre zéle.* [a] Il y a plusieurs demeures dans

[a] Joann. 14.

la Maison du Pere Celeste ; *acquerez en une des plus distinguées, en ne cessant d'accumuler merites sur merites ; & ne quittez la terre, s'il est possible, que quand il n'y aura plus pour Vous d'acquisition à faire pour le Ciel. Ce sont les vœux les plus ardens & les plus sinceres de tous vos fidéles Enfans, & en particulier de celui d'entr'eux qui a l'honneur d'être avec la vénération la plus profonde,*

TRE'S-SAINT PERE,

DE VOTRE SAINTETE',

Le très-humble & très-obéïssant serviteur & fils,
GUILLAUME BEAUFILZ,
de la Compagnie de JESUS.

AVERTISSEMENT.

QUOIQU'ON n'offre rien de nouveau au public en mettant au jour cet Ouvrage, il aura neanmoins, pour la plûpart des Lecteurs, toute la grace de la nouveauté ; parce que ce qu'il contient, n'étoit connu que de bien peu de perſonnes. La réputation de la venerable Mere, qui en fait le ſujet, quoique digne de s'étendre par tout où la vertu peut trouver de juſtes Eſtimateurs, ſembloit être renfermée dans l'enceinte des Maiſons de ſon Ordre ; parce que ce n'étoit que là que l'hiſtoire de ſa vie étoit lûë. Deux Auteurs l'avoient écrite en divers tems aſſez éloignez. Ils ne manquoient ni de

bonne volonté, ni de talens pour réüſſir dans ce qu'ils avoient entrepris : mais cela ne ſuffit pas toûjours pour rendre un ouvrage digne de ſe faire lire par d'autres que par ceux qui ont un interêt perſonnel de s'inſtruire de ce qu'il contient.

Le premier de ces Auteurs, ſe conformant au goût de ſon tems, a écrit dans un ſtile qui n'eſt plus aujourd'hui ſupportable. Le ſecond, qui a renfermé la vie de la pieuſe Fondatrice dans l'Hiſtoire generale de ſon Ordre, l'a écrite dans un ſtile ſi diffus, l'a remplie de tant de digreſſions inutiles, de repetitions ennuyeuſes, de traits de morale déplacez, que c'eſt un ouvrage aſſez defectueux pour faire ſouhaiter qu'on

donne une nouvelle forme à la matiere qui y eſt traitée.

C'eſt ce que j'ai tâché de faire, & à quoi je me ſuis appliqué autant qu'il convenoit, afin de juſtifier le choix qu'on a fait de moy, pour me charger de ce travail. J'avois cru d'abord pouvoir trouver de nouveaux memoires qui me fourniroient quelques faits qui auroient échapé à ceux qui ont déja compoſé la même vie : mais j'ai vû qu'ils ont dit tout ce qu'on en pouvoit ſçavoir; & quelque diligence que j'aye ſçû faire, j'ai reconnu qu'on n'y eſt plus à tems pour reparer la faute qu'on a faite de ne pas recueillir avec aſſez de ſoin, tout ce qui pouvoit ſe découvrir des actions & des vertus de la Mere

de Leſtonac, tandis que les perſonnes qui l'avoient connuë vivoient encore.

Tout ce qu'on pourroit dire pour juſtifier cette inattention, c'eſt que ces anciennes Meres qui auroient pû nous inſtruire, étoient bien plus ſoigneuſes d'imiter les vertus de leur Fondatrice que d'en tranſmettre la memoire à la poſterité; qu'elles ſembloient même vouloir condeſcendre aux ſentimens d'humilité qui lui faiſoient cacher avec tant de ſoin les dons précieux dont le Ciel l'avoit ornée. Mais elles auroient dû comprendre que Dieu veut qu'on louë les Saints après leur mort, * qu'on tire du ſein des tenebres, des

* Eccl. 11.

actions éclatantes qu'ils avoient crû enſevelir avec eux, & qu'on leur rende toute la gloire qu'ils s'étoient dérobée à eux-même, puiſqu'il n'y a plus de peril à craindre pour leur humilité, quand le trepas les a mis hors d'atteinte à tout ce qui pourroit l'alterer ou la détruire.

Cependant quoique nous ignorions une partie de ce qui devroit compoſer ce récuëil de vertus & de ſaintes Actions, il y aura de quoi édifier & inſtruire tous ceux qui le liront, & en particulier les perſonnes du ſexe. Les jeunes y verront un modéle accompli d'innocence, de pudeur & de pieté. Celles qui ſont engagées dans le mariage, y apprendront à éviter les dangers d'un

état, quiquoique saint dans son institution, devient un écueil dangereux pour ces ames temeraires, qui y vivent sans précaution. Les Veuves y verront réduites en pratique, les sages & sublimes Leçons que leur donne S. Paul; sur tout les Vierges consacrées à Dieu, y liront les plus beaux exemples de l'humilité la plus profonde, du désintereſſement le plus parfait, d'un courage à toute épreuve, d'un amour insatiable des souffrances, d'une charité sans bornes; enfin d'une ferveur constament soûtenuë, & qui ne connut jamais le rélâchement.

LA VIE
DE LA VENERABLE MERE
JEANNE
DE LESTONAC,
Fondatrice de l'Ordre des Religieuses de Notre Dame.

LIVRE PREMIER.

PARMI les maux que les heresies du seiziéme siecle causerent dans les Païs qui en furent infectez, ce ne fut pas un des moindres, que le soin qu'on prit de pervertir la jeunesse des deux sexes, afin que la force

des préjugez de l'enfance pût reſiſter dans la ſuite aux lumieres de la verité, quand la raiſon ſe développeroit avec les années. L'établiſſement des Colleges ſervit d'abord d'antidote à ce malheureux poiſon: mais les jeunes filles qui ne pouvoient profiter des ſalutaires inſtructions qu'on y recevoit, étoient en proye à la perverſion, faute d'un ſemblable ſecours. La providence daigna le leur procurer par l'érection de diverſes Congregation de Filles, qui joignant l'eſprit de zéle aux vertus religieuſes, ſe conſacrerent en ce tems-là à l'inſtruction de cette partie du Troupeau de Jeſus-Chriſt. La Compagnie de Notre-Dame a eu l'honneur de donner la premiere ce glorieux exemple de charité, par le moyen d'une vertueuſe femme, qui après avoir paſſé par divers états de la vie, avec une reputation conſtante de fidelité

à tous ſes devoirs, libre enfin des engagemens du monde, fut ſuſcitée de Dieu pour procurer à ſon Egliſe un ſi utile ſecours. Ce fut l'illuſtre Jeanne de Leſtonac, dont j'entreprens d'écrire la vie.

Elle naquit à Bordeaux l'an 1556. & fut l'ainée de quatre enfans, deux garçons & deux filles. Son pere Richard de Leſtonac, Conſeiller au Parlement de cette Ville, herita d'une longue ſuite d'Ayeux, qui l'avoient précedé dans la même charge, toutes les vertus & toutes les qualitez qui font les grands Magiſtrats; mais ſur tout un attachement à la vraye Religion, & une fidelité envers ſon Prince, qui ne ſe dementirent jamais, dans un tems où les troubles qui agiterent l'Egliſe & la France, firent tant d'apoſtats & de rebelles. Sa mere fut Jeanne Deyquem de Montaigne, d'une ancienne & illuſtre Nobleſſe,

ſœur du celebre Michel de Montaigne; cet homme rare & ſingulier dont les ouvrages, malgré la rudeſſe d'un langage ſuranné, ſe ſoutiennent encore, & conſervent des graces qui leur font trouver des lecteurs parmi toutes les perſonnes de bon goût. Quelque libre qu'il paroiſſe dans ſes écrits, où il fait ſouvent des portraits de lui-même peu avantageux, il eſt certain qu'il fut toûjours trés-attaché à la Religion Catholique, qu'il écrivit même pour la deffendre, & qu'il donna ſur cela à ſa ſœur, des exemples qui furent mal ſuivis; car elle eut le malheur de donner dans les erreurs de Calvin, & d'y perſiſter juſqu'à la mort, avec une obſtination invincible.

On peut juger par-là de l'éducation qu'elle tacha de donner à ſa fille. N'oſant trop ouvertement lui inſpirer ſes mauvais ſentiemens, par

la crainte de ſon époux, qui n'eut jamais conſenti qu'on l'élevât dans une Religion contraire à la ſienne ; la jeune enfant fut confiée à une de ſes Tantes, ſœur de ſa mere, laquelle profeſſoit ſecretement le Calviniſme, & qui n'oublia rien pour l'empoiſonner du venin de l'héreſie. On l'emmenoit au Prêche, on lui apprenoit à lire dans des Livres remplis de blaſphemes contre l'Egliſe & ſes Miniſtres ; on employoit mille ſortes d'artifices pour la pervertir avant qu'elle fût en état de ſe bien connoître. Mais Dieu qui avoit pris poſſeſſion de cette belle ame dès le moment qu'elle fut regenerée par les eaux du Baptéme, lui avoit donné un fond de raiſon & d'équité, qui joint aux lumieres d'une grace prématurée, la garantit du peril qui menaçoit ſa foi. Si ſa conplaiſance pour une mere qu'elle aimoit autant qu'elle en étoit aimée, ne lui permit

pas de fermer toûjours l'oreille à la doctrine peſtilente dont on vouloit l'abbrever, elle eut du moins aſſez de bonheur & de ſageſſe pour s'empêcher de lui donner entrée dans ſon cœur. Tout ce qu'elle eut ſur cela à ſe reprocher, ce fut un peu de diſſimulation, qui en matiere de foi eſt toûjours condamnable, & qu'elle ne ſe pardonna auſſi jamais tout le reſte de ſa vie. Elle ne fut pas long-tems dans cette contrainte, qui captivoit ſa liberté & genoit ſa conſcience. Son pere & Mr. de Montaigne ſon oncle, qui s'apperçûrent du danger où ſon enfance étoit expoſée, la retirerent d'auprès de ſa Tante, & la remirent en des mains ſûres pour lui procurer une meilleure éducation.

Dieu voulut même ſe ſervir pour fortifier ſa foi naiſſante, des leçons que lui donnoit un de ſes freres plus jeune qu'elle, qui étudioit alors au

College des Jeſuites de Bordeaux, lequel venoit de s'ouvrir. Parmi les utiles enſeignemens qu'on y donnoit aux Ecoliers, on ne manquoit pas, pour les prémunir contre le danger de la perverſion, de les inſtruire ſur les points controverſez, autant que leur âge en étoit capable; on avoit ſoin de leur fournir des armes pour attaquer & ſe défendre, & on tachoit par ces moyens de les aguerrir dans ces combats de Religion, qui étoient en ce tems-là ſi communs entre les Catholiques & les Proteſtans: Le jeune François de Leſtonac ſe faiſoit un devoir de charité, de repeter à ſa ſœur tout ce qu'il avoit appris ſur cela de ſes Maîtres; & faiſoit deſlors l'eſſay de ce zéle qu'il exerça dans la ſuite avec plus d'éclat & de fruit dans la Compagnie de Jeſus, où il entra peu d'années après. Il reuſſit ſi bien auprés de cette chere ſœur, qu'elle

ſe crut elle-même aſſez habile pour faire changer de ſentiment celle qui avoit voulu la pervertir : elle oſa donner des avis à ſa mere ſur le danger où elle mettoit ſon ſalut par ſes engagemens dans une fauſſe ſecte : Elle diſputoit avec elle, refutoit à ſa maniere les erreurs de ſon parti, & ſe flatoit de lui faire connoître la verité. Mais tout ce qu'elle gagna par ſa loüable hardieſſe ſur cet eſprit enteſté, ce fut de s'attirer ſon inimitié, & d'étouffer preſque entierement dans ſon cœur la tendreſſe maternelle ; tant un faux zéle de Religion a de force pour détruire tout le pouvoir de la nature & du ſang dans les perſonnes d'ailleurs les plus raiſonnables. La diverſité des ſentimens n'altera pourtant jamais dans cette vertueuſe fille le reſpect, & l'amour qu'elle devoit à celle qui lui avoit donné le jour : ſoumiſe à ſes ordres dans tout ce qui n'intereſſoit

point la conſcience, complaiſante à ſes moindres volontez dans tout ce qui pouvoit la contenter ſans déplaire à Dieu, elle ne donna dans aucun excez qui put faire doûter ou de la fermeté de ſa foi ou de la bonté de ſon cœur.

Elle merita par là les faveurs de ſon Dieu, qui ne put voir tant de conſtance & de fidelité, ſans lui marquer combien il y étoit ſenſible. Deſlors il ſe communiqua à elle de la maniere la plus intime; elle reçût un don d'oraiſon, qui lui fit faire dès l'âge de douze ans, de rapides progrez dans la perfection : Mais autant qu'elle fut reconnoiſſante de ces dons ſi précieux, autant fut-elle ſoigneuſe de les conſerver par une pureté Angelique, par une innocence de mœurs qui s'alarmoit à la ſeule ombre du peché; ſur tout par un entier éloignement du monde, fuyant ſes compagnies, abhorrant

ſes divertiſſemens, mépriſant ſes loix & ſes coûtumes. Elle ne ſe ſentoit d'attrait que pour la ſolitude ; elle la cherchoit avec ſoin, & en faiſoit ſes plus cheres delices : mais comme elle ne trouvoit pas toutes les facilitez qu'elle auroit ſouhaité pour ſe ſatisfaire là-deſſus, elle envioit le bonheur de celles qui par état ſont éloignées de tout commerce avec le ſiécle. Auſſi ſe ſentit-elle portée dès ce tems-là à embraſſer une vie ſi conforme aux diſpoſitions de ſon cœur, & elle l'auroit fait, ſi elle eût cru pouvoir obtenir pour cela le conſentement de ſon pere ; ou plûtôt ſi elle eût pû eſperer dans cet Etat une ſureté entiere pour ſon ſalut. Mais la vie du Cloître n'étoit pas alors ce qu'elle fut autrefois, & ce qu'elle eſt redevenuë aujourd'hui. La plûpart des familles Religieuſes n'avoient pû ſe garentir de la corruption genérale que l'here-

ſie avoit par tout introduite ; pluſieurs Monaſteres, loin d'être comme dans les anciens tems, des aſiles de l'innocence, étoient devenus le ſejour de la moleſſe & de la diſſipation. Un grand nombre d'Epouſes de Jeſus-Chriſt deshonoroient ce ſacré nom, ou par des mœurs licentieuſes ou par de laches deſertions qui leur faiſoient rompre le frein de la cloture & des vœux, pour ſe rengager ſcandaleuſement dans le monde.

Il lui faloit donc tourner ailleurs ſes veuës pour répondre à ce qu'elle ſe figuroit que Dieu demandoit d'elle. Elle ſe contenta de gemir de ces déſordres, de pleurer le malheur de tant d'ames qui trouvoient leur perte dans le Sanctuaire même de la vertu, d'invoquer le Pere des lumieres, pour être éclairée ſur les voyes qu'elle devoit ſuivre, & pour connoître l'état qui devoit fixer ſon ſort. Dieu parut ſe rendre à ſes prie-

res ; elle eut en ce même tems quelques vûës confuſes de ce qu'elle ſeroit un jour, & de ce qu'elle executeroit pour la gloire de l'état Religieux. Il ſe formoit ſur cela dans ſon eſprit des projets de reforme, des idées de nouvaux établiſſemens. Tout ce qu'elle entendoit raconter des entrepriſes & des ſuccez de la fameuſe Thereſe de Jeſus, dont la reputation avoit paſſé de l'Eſpagne dans toute l'Europe, la piquoit d'une ſainte émulation : elle auroit ſouhaité renouveller en France ces prodiges de zéle & de reformation, qui faiſoient refleurir le Carmel, & conſoloient en partie l'Egliſe de tant de pertes que l'hereſie lui avoit fait ſouffrir. Mais ce n'étoit que de pieuſes ſaillies qui n'aboutiſſoient qu'à témoigner à Dieu des deſirs qu'elle ne pouvoit effectuer. Cependant ces deſirs, quoique impuiſſans, n'étoient point inutiles ; ils demeuroient ca-

chez

chez dans ſon cœur comme le grain de la terre, pour y germer & produire un jour les plus grands fruits.

Le Seigneur vit avec complaiſance ces ſaintes diſpoſitions, & voulut bien lui en tenir compte. Un jour que proſternée devant lui, elle lui ouvrit ſon cœur avec une naïve ſimplicité, & que ſe livrant toute entiere à la conduite de cet eſprit qui prie dans les Saints, *avec des gemiſſemens ineffables*, elle ſe conſacroit à lui pour le ſervir parfaitement, & avancer ſa gloire, ſans ſçavoir quand, ni en quelle maniere; elle entendit dans le fond de ſon cœur une voix ſecrete qui s'exprima diſtinctement en ces termes: [a] *prends garde ma fille, de ne jamais laiſſer éteindre ce feu ſacré que j'ai allumé dans ton ame, & qui te porte maintenant avec tant d'ardeur à mon ſervice.* Les paroles dont elle ne com-

[a] *Rom. 8.*

prenoit pas alors le ſens, ſe graverent profondement dans ſa mémoire & ne s'en effacerent jamais : elles renfermoient tout enſemble une inſtruction & une Prophetie. Dieu l'exhortoit à nourrir ces pieux deſſeins qu'il avoit fait naître en ſon ame, & en même tems il lui faiſoit entendre qu'elle n'embraſſeroit pas encore la Profeſſion religieuſe comme elle le ſouhaitoit, mais qu'elle auroit enfin ce bonheur : qu'elle ſe trouveroit dans des conjonctures capables de ralentir le feu de ſes deſirs, ſi elle ne travailloit à l'entretenir ; qu'elle marcheroit longtems dans des routes écartées de la fin qu'elle ſe propoſoit ; mais que Dieu, qui ne ceſſeroit jamais d'être ſon guide, l'y fairoit un jour parvenir.

Le temps où cette prédiction devoit s'accomplir étoit encore bien éloigné. Le Religion après laquelle

elle ſoupiroit, étoit une Terre promiſe, où elle ne devoit entrer qu'après avoir été long-tems errante parmi les deſerts du monde ; elle étoit appellée aux nôces ſacrées de l'Agneau : mais le Ciel vouloit qu'elle fût auparavant unie à un époux mortel. Il lui fallut condeſcendre ſur cela à la volonté & aux ordres exprès d'un pere qui lui tenoit la place de Dieu, n'ayant ni raiſon ni pretexte à lui oppoſer. Elle n'avoit que dix-ſept ans, & elle étoit déja une fille des plus accomplies de toute la Province. Une naiſſance diſtinguée, & des grands biens étoient ſes moindres avantages : un jugement ſolide, un eſprit élevé, un naturel doux & pliant, beaucoup de grace dans tout ce qu'elle diſoit ou faiſoit ; & ce que le monde prefere à tout, une beauté parfaite qui n'avoit rien d'égal parmi celles qui faiſoient alors le plus de bruit ; tout cela attiroit ſur

elle tous les yeux, & la faiſoit d'autant plus eſtimer, qu'elle ſeule ſembloit ignorer tous les dons naturels de corps & d'eſprit dont elle étoit pourvûë ; car elle joignoit à toutes ces qualitez, outre cette pieté éminente dont on a parlé, une modeſtie rare & une noble ſimplicité qui la rendoit incapable de rechercher une fauſſe gloire ou dans les graces exterieures, ou dans les parures & les ajuſtemens, ou dans les airs & les manieres, qui font ſouvent tout le merite de celles de ſon ſexe, qui ne peuvent ſe diſtinguer par de meilleurs endroits.

Celui à qui la Providence deſtinoit un ſi riche tréſor fut Gaſton, Marquis de Monferrant, Boron de Landiras, dont le Pere avoit été Lieutenant de Roy en Guienne, & Gouverneur de Bordeaux : ſa Maiſon étoit des plus illuſtres du Royaume, étant alliée à celle de Fran-

ce, d'Aragon & de Navarre; & il contoit parmi ſes Ancêtres pluſieurs grands Hommes qui avoient rempli avec honneur les premiers Trônes de l'Egliſe, & les premieres Charges de l'Etat; ils étoient dignes l'un de l'autre, & il né fut jamais de mariage mieux aſſorti : la jeune Marquiſe de Montferrant ne fit paroître aucun changement dans ſa conduite lorſqu'il s'en fit un ſi grand dans ſon état : elle ne fut éblouïe ni de ſon rang ni de ſes titres ; elle chercha moins à goûter les avantages de ſa nouvelle condition, qu'à en remplir les devoirs : on ne la vit ni ſe repandre dans les compagnies, ni ſe livrer aux plaiſirs, ni prendre les airs des femmes du grand monde ; ſa vertu ne ſe relâcha en rien, ſes pratiques de pieté étoient à peu près les mêmes ; elle n'en retrancha que ce qui étoit abſolument incompatible avec les engagemens qu'elle avoit con-

tractez ; encore y suppleoit-elle par d'autres vertus qu'elle n'avoit plus eu occasion de pratiquer : sa defference & ses attentions pour l'époux que le Ciel lui avoit donné, le soin d'instruire ses Domestiques, la charité envers les pauvres, la patience dans les divers accidens inseperables des conditions les plus heureuses, sur tout la soumission aux volontés du Seigneur, si souvent contraires aux nôtres. Elle eut une occasion de l'exercer d'une maniere qui fut une rude épreuve à sa vertu, quand elle perdit son cher pere, à qui elle devoit après Dieu la conservation de sa foi. Il mourut peu de tems après qu'elle eut quitté sa maison, & elle fit en adorant les ordres du Ciel sur ce triste évenement, tout ce qu'on pouvoit attendre de sa pieté & de sa reconnoissance. Si une perte si sensible avoit pû être reparée, elle l'auroit été par l'heureuse

fecondité dont Dieu benit ſon mariage ; elle devint mere de ſept enfans, dont trois morts en bas âge, & devenus habitans du Ciel, avant que de ſe voir en danger de le perdre, furent les mieux partagez ; deux filles dont on aura occaſion de parler dans les ſuites, ſe conſacrerent à Dieu dans la Religion, la plus jeune demeura dans le ſiécle & s'y établit. Un ſeul fils lui reſta pour ſoûtenir ſa maiſon & en recuëillir les grands biens.

Comme elle ſçavoit que ſon pricipal ſoin & ſa vertu capitale, devoit être d'élever ſa famille ſelon Dieu, elle s'acquita de ce devoir avec toute l'exactitude d'une femme appliquée & prudente ; & elle s'y croyoit d'autant plus obligée, que le Marquis ſon époux s'en repoſoit entierement ſur elle ; ſoit qu'occupé d'autres affaires il eût peu de loiſir & peu de goût pour

celle-ci ; ſoit que connoiſſant parfaitement la capacité de ſon épouſe, il crut que nul autre n'y pouvoit mieux réuſſir. Quoiqu'il en ſoit, tout le détail d'une ſi penible & ſi importante occupation rouloit ſur elle: mais le zéle & l'amour du devoir lui facilitoient tout. Quoiqu'il y eût des perſonnes prépoſées à l'éducation de ſes enfans, elle ne ſe contenta pas de partager leur peine, mais elle ſe reſerva entierement le ſoin de leur former le cœur & les ſentimens ; & voulut être leur maîtreſſe dans tout ce qui concerne le ſalut & le ſervice de Dieu. Elle noublioit rien pour leur inſpirer ſa crainte & ſon amour ; ſans ceſſe elle leur repetoit la pieuſe leçon de la Reine Blanche, à ſon fils S^t. Loüis : J'aimerois mieux vous voir morts que coupables d'un ſeul peché mortel. Et comme la ſcience du ſalut s'apprend mieux par la pratique que par

les enſeignemens, elle veilloit avec la ſollicitude la plus exacte à ce qu'ils rempliſſent tous les devoirs de Chrêtien, ſoit par rapport aux exercices de pieté, ſoit par rapport à la frequentation des Sacremens. Elle reuſſiſſoit parfaitement à tout cela, parce qu'elle avoit dans ſa famille une authorité abſoluë à quoi rien ne reſiſtoit, & d'autant plus efficace qu'elle étoit fondée ſur l'amour qu'on avoit pour elle, & ſur la veneration qu'inſpiroit ſa haute vertu. Cet empire ſi legitimement acquis ſe maintint toûjours, lors même qu'un âge plus avancé ſembloit affranchir ſes enfans des loix d'une ſoumiſſion qui auroit été trop aſſujettiſſante pour d'autres; & ce fut un grand bonheur pour eux, car toute l'authorité ſe trouva enfin reſider en elle ſeule par la mort de celui avec qui elle la partageoit. Elle perdit le Marquis de Monferrant,

ſon époux, après vingt-quatre ans d'une union qu'aucune diſcorde n'avoit jamais troublée. Ce fut le plus rude coup dont Dieu pût la fraper, & elle y fut infiniment ſenſible; mais après avoir payé le juſte tribut de ſes larmes à celui qu'elle cheriſſoit comme elle-même, & lui avoir rendu les derniers devoirs, elle s'appliqua toute entiere à étudier les deſſeins de Dieu ſur elle dans le nouvel état où il la mettoit.

Il lui fut aiſé de comprendre qu'il n'avoit rompu ſes premiers engagemens que pour lui en faire contracter de plus ſaints. Que ſon cœur n'étant plus partagé, ſe devoit tout entier à l'Auteur de ſon être; qu'elle ne devenoit libre que pour entrer dans l'état d'une glorieuſe ſervitude où elle n'auroit d'autre Maître que celui qui ſeul merite d'être ſervi. Fidele à ces lumieres elle s'offrit ſans reſerve à cet Epoux immortel, qui

alloit être éternellement ſon partage. Elle commença par ſe dégager de ces embarras qui ſuivent les derangemens que cauſe une viduité à laquelle on n'eſt point preparé. Son mari ne lui avoit laiſſé en mourant, ni procès, ni dettes ni aucunes affaires difficiles à demêler : il ne s'agiſſoit que d'établir ſes enfans, ou de les mettre en état de ſe paſſer d'elle ſi elle venoit à s'en ſeparer. Son fils fut envoyé à Rome pour achever de s'y former aux exercices de la vie civile & militaire, & perfectioner ſon éducation par les grands objets que lui offroit cette Capitale du monde Chrêtien. Deux de ſes filles prirent le voile dans le Monaſtere de l'Anonciade de Bordeaux, qui venoit d'être reformé par le zele & les ſoins d'un grand Cardinal ; ou plûtôt elles y furent miſes comme en dépôt durant quelques années, en attendant qu'il plût à la Providence

de les reünir à leur Mere dans le nouvel Ordre qu'elle devoit fonder. La derniere qui se destinoit pour le monde, & qui étoit encore trop jeune pour prendre aucun parti, fut mariée quelque tems aprés.

La vertueuse veuve débarrassée de tous ces soins, ne voulut plus vivre aprés cela que pour Dieu & pour elle-même. Ne pouvant encore quitter entierement le monde, elle se proposa du moins [a] *de n'user du monde que comme n'en usant pas.* Elle se condamna à une severe retraite, qu'elle ne quittoit que quand des affaires indispensables, ou quelque œuvre de charité l'appelloient ailleurs: instruite de ce que dit Saint Paul, [b] *qu'une veuve qui est dans les délices, quoique vivante est dans un état de mort,* elle ne connoissoit d'autres douceurs dans la vie, que celles que Dieu lui communiquoit dans les

a 1. *Cor.* 7. b 1. *Tim.* 5.

longs

longs entretiens avec lui. Elle faiſoit regulierement deux heures d'oraiſon par jour, & pratiquoit très-ſouvent les Sacremens. Non contente d'honorer Dieu de ſa ſubſtance, en repandant des aumônes très-abondantes, elle avoit coûtume de donner de tems en tems à manger aux pauvres, de les ſervir de ſes propres mains, de leur laver les pieds, pour imiter en cela Jeſus-Chriſt, & l'honorer lui-même en la perſonne de ſes membres. Elle s'interdit toutes les viſites qui n'étoient point d'une abſoluë neceſſité, elle ne ſortoit de chez elle que pour aller dans les Priſons, dans les Hôpitaux, ou dans des maiſons où de miſeres ſecrettes attiroient ſa charité. Quand elle paroiſſoit en public, on étoit infiniment édifié, de voir une femme de ſa Qualité oublier entierement ce qu'elle avoit été & le rang qu'elle avoit tenu; vêtuë très-ſim-

plement, ſans autre ornement que ſa modeſtie, s'efforçant de cacher ſous ces dehors humbles, un air de grandeur qu'elle ne pouvoit perdre, & un éclat de beauté qui ſe ſoutenoit encore à l'âge de quarante-un an.

Elle avoit paſſé ſix années entieres dans des diſpoſitions ſi ſaintes; lorſque Dieu fit naître dans ſon cœur de nouveaux deſſeins de perfection, mais d'une perfection bien au-deſſus de tout ce qu'elle avoit juſqu'alors pratiqué. Il la preparoit de loin au grand deſſein qu'il avoit formé ſur elle, en la deſtinant à établir un nouvel Ordre de filles dévoüées à l'inſtruction des perſonnes de leur ſexe. Mais comme les voyes où la Providence nous conduit, ſont ſouvent obſcures, & qu'elle en cache quelquefois le terme juſqu'au moment qu'on y touche de près, la Marquiſe de Monferrant ſe crut ap-

pellée à un état qu'elle ſe figuroit devoir fixer ſa deſtinée, mais qui ne devoit être dans les vûës de Dieu, qu'une preparation à un genre de vie bien different, quoique non moins ſaint que celui qu'elle reſolut alors d'embraſſer. Le celebre Monaſtere des Feüillantines de Toulouſe étoit alors dans une haute reputation de ſainteté. Il étoit établi depuis peu d'années, & tout ce qu'on vit anciénement de plus étonant dans les premieres ferveurs de l'Ordre de Cîteaux, dont il avoit pris la Regle, s'y pratiquoit avec tant d'exactitude & de zéle, qu'on ne parloit d'autre choſe que des prodiges d'auſterité & de pénitence qu'on y admiroit. Une inviolable cloture qui excluoit abſolument tout commerce avec les perſonnes du ſiécle, des veilles ſans relache, un jeune perpetuel, la pſalmodie du jour & de la nuit, une nourriture ſi groſſiere

& si insipide, qu'elle sembloit être plûtôt un tourment qu'un soulagement à la nature ; ce n'est là qu'une partie des rigueurs qui accompagnoient la vie pénitente d'un nombre considerable de Vierges, que l'amour de la Croix avoit rassemblées en ce saint Lieu. La bonne odeur de tant de vertus s'étoit repanduë dans toute la France, & avoit même attiré du milieu des délices de la Cour, une Princesse du sang Royal de France, Antoinette d'Orleans, sœur du Duc de Longueville, qui vint s'ensevelir elle-même dans cette pieuse retraite, preferant la qualité d'humble servante de Jesus-Christ, à tout ce que sa haute naissance lui promettoit dans le monde, d'honneurs & de gloire.

Cet évenement fit grand éclat, & la Marquise ne fut pas des dernieres à en être frappée ; il y avoit longtems qu'elle se sentoit portée à la

pratique d'une perfection non commune, mais cet exemple lui donna un nouveau feu. Ses anciens deſirs d'embraſſer la vie Religieuſe devinrent alors plus vifs qu'ils n'avoient jamais été ; l'impuiſſance de trouver un azile aſſez ſûr à ſa vertu dans la decadence préſque univerſelle des familles regulieres, ne pouvoit plus comme autrefois être un frein à ſon ardeur, après le grand ſpectacle de reforme que donnoit au monde cette nouvelle Communauté de filles de S^t. Bernard. Auſſi ce ſaint établiſſement fixa-t'il ſes irreſolutions, & elle tourna toutes ſes vuës de ce côté-là. Rien ne la retenoit plus dans le monde ; ſa famille, dont une partie étoit deja placée, pouvoit ſe paſſer de ſon ſecours. Son fils étoit revenu d'Italie ; l'âge & l'éducation l'avoient déja formé aux affaires, & il étoit en état de ſe gouverner lui-même, & de pourvoir à l'établiſſe-

ment d'une jeune ſœur qui lui reſtoit. C'eſt tout ce qu'il faloit à la pieuſe Dame, pour agir ſans contrainte, & ſe croire dans une plaine liberté de changer d'état. Elle ne ſongea donc plus qu'à ſe ſacrifier comme [a] *une hoſtie de loüange à celui qui venoit de rompre ſes liens.* Elle en confera auparavant avec les Directeurs de ſa conſcience, elle conſulta Dieu, s'éprouva elle-même; & n'ayant rien omis de tout ce que la prudence exige dans des déliberations ſi importantes, elle prit enfin ſon parti.

Le Provincial des Feüillans ſe trouvoit alors à Bordeaux; elle s'adreſſa à lui pour être reçûë dans le Monaſtere de Toulouſe, qui étoit ſous ſa dependance, & fit pour cela les plus vives inſtances: une propoſition ſi extraordinaire de la part d'une perſonne de cet âge & de cet-

a *Pſal.* 115.

te condition le ſurprit : mais d'un côté la grande reputation de ſageſſe qu'elle s'étoit acquiſe dans le monde ; & de l'autre les raiſons ſolides qu'elle lui apporta pour juſtifier la ſingularité de la demarche qu'elle meditoit, previnrent tous les doutes qu'il auroit pû former ſur une vocation qui marquoit un courage ſi peu commun. Il vit clairement qu'elle venoit de Dieu, qui vouloit procurer au monde ce grand exemple de détachement, & ajoûter ce nouvel ornement à la ſainte Maiſon dans laquelle elle pourſuivoit une place. Il ſe fit un plaiſir de lui accorder ce qu'elle demandoit, & lui offrit genereuſement tout ce qui dependoit de lui pour mettre la derniere main à l'execution de ſon entrepriſe. Il écrivit enſuite à la Superieure de Toulouſe pour lui faire part de la permiſſion qu'il avoit donnée, & lui faire connoître tout le prix de la

nouvelle acquisition qu'on y alloit faire.

Une reponse si favorable mit Madame de Montferrant au comble de ses vœux ; elle ne songea plus qu'à se disposer à obéïr sans remise, à la voix de Dieu: elle fit les preparatifs de son voyage avec le plus de secret qu'elle pût, pour se mettre également à couvert, & de la censure & des loüanges que son depart alloit lui attirer. Il n'y eut que son fils qu'elle jugea devoir en instruire; elle l'appella la veille du jour qu'elle devoit partir, & prenant un air serieux mêlé de tendresse, elle lui parla ainsi. " La vie retirée que j'ay „menée depuis la mort de vôtre pe„re, a dû vous faire comprendre, „mon fils, que je n'ay plus de goût „pour le monde, & que j'y vis „comme étrangere : mais vous ap„prendrez aujourd'hui de moi quel„que chose de plus ; c'est que je

ſuis reſoluë à le quitter entiere- "
ment, & à chercher une retraite "
où je ne m'occupe plus que de "
Dieu & de mon ſalut. La maiſon "
des Feüillantines de Toulouſe eſt "
le bienheureux azile que je me ſuis "
choiſi, & où je vais oublier le "
monde, & m'en faire oublier: je "
n'ay que trop vecû dans l'agitation "
& le tumulte; il eſt juſte de repa- "
rer par un tems mieux menagé, "
celui que les vains amuſemens du "
ſiécle m'ont fait perdre. Mes pre- "
mieres vûës dans ma jeuneſſe, "
étoient de conſacrer à Dieu toutes "
mes années; c'eſt une dette que "
j'ay contractée, & que j'acquitte "
quand je le puis: Il ne me jugea "
pas alors digne d'accepter l'offre "
de mon cœur; jeſpere de ſa miſeri- "
corde qu'il l'aura pour agreable "
maintenant. Je ne puis lui donner "
que les foibles reſtes d'une vie "
dont la fin eſt peut-être plus pro- "

» che que vous & moi ne penſons ;
» ce court intervale de tems eſt de
» tous les biens qui ſont en ma diſ-
» poſition le ſeul que je me reſerve ;
» ne me l'enviez pas, & contentez-
» vous que je vous abandonne tous
» les autres ; je les mépriſe trop pour
» croire vous faire en cela un grand
» ſacrifice : n'en faites vous-même
» cas qu'autant que vous ſçaurez
» les diſpenſer en vrai Chêtien. Un
» plus précieux heritage pour vous
» ſera cette crainte du Seigneur que
» j'ay toûjours tâché de vous inſpi-
» rer. Meritez par votre fidelité à le
» ſervir, qu'il vous tienne lieu de
» Pere & de Mere. Je vous recom-
» mande votre jeune ſœur, pour-
» voyez à ſon établiſſement quand
» il en ſera tems ; que votre amitié
» pour elle l'empêche s'il ſe peut,
» de s'appercevoir de ce qu'elle va
» perdre. Du reſte, je ne ceſſerai
» dans la retraite où je vais me ren-

fermer, de prier le Seigneur de " vous combler l'un & l'autre de ſes " plus cheres benedictions. N'atten- " dez plus rien d'une mere, que vous " devez déſormais regarder comme " morte pour vous & pour tout ce " qui n'eſt pas Dieu.

Tandis qu'elle parloit ainſi, le triſte fils fondoit en larmes; l'étonement & la douleur l'avoient tellement ſaiſi, qu'il fut long-tems ſans pouvoir proferer une ſeule parole. Mais faiſant enfin un effort ſur lui-même, il rémontra à ſa mere tout ce qu'il crut capable de la détourner de ſon deſſein. Il lui fit les plus reſpectueux & les plus tendres reproches ſur le peu d'amour qu'elle témoignoit pour des enfans dont elle n'avoit aucun lieu de ſe plaindre, & qu'elle alloit abandonner dans un âge où il leur ſeroit ſi difficile de ſe paſſer de ſon ſecours. Il lui repreſenta qu'on pouvoit faire ſon ſalut par

tout, & que la vie Religieuſe n'étoit pas la ſeule voye marquée pour aller au Ciel ; que le ſoin d'une famille & l'éducation des enfans étoient une choſe auſſi meritoire aux yeux de Dieu que les vertus du Cloître. Il lui allegua ſon âge avancé, la delicateſſe de ſon temperament, l'exceſſive rigueur de la Regle qu'elle alloit embraſſer, & l'éclat qu'elle feroit, ſi ne pouvant la ſupporter elle ſe trouvoit contrainte de retourner dans le monde. La courageuſe mere étoit préparée à de pareilles remontrances, elles ne donnerent nulle atteinte à la fermeté de ſon cœur ; elle répondit à tout, & ſur ce que ſon fils la pria d'agréer du moins qu'il l'accompagnât juſqu'à Toulouſe, elle le lui deffendit abſolument, & exigea même de lui qu'il gardât un profond ſecret ſur le jour de ſon depart qui devoit être le lendemain.

Elle

Elle paſſa la nuit qui le precedа, dans de grandes agitations, la grace & la nature, ſe livrant dans ſon cœur les plus rudes aſſauts ; elle en employa la plus grande partie à achever les preparatifs de ſon voyage. A peine le jour commença à paroître qu'elle ſe rendit ſur le bord de la Garonne, accompagnée de deux Demoiſelles & de quelques Domeſtiques ; elle y avoit fait preparer une Barque, ayant reſolu, ſans qu'on ſçache pourquoi, de faire le voyage par eau : Mais comme par un excès de diligence elle avoit dévancé l'heure du retour de la marée, qui étoit le tems où il falloit partir, & que les Bateliers étoient encore écartez, il lui fallut attendre que tout fut prêt ; & Dieu lui prepara durant cet intervalle un nouveau combat pour exercer ſa vertu. La plus jeune de ſes filles, qui ignoroit tout ce qui ſe paſſoit, & qui

étoit alors enſevelie dans un profond ſommeil, fut reveillée par les cris & les ſanglots des Domeſtiques qui venoient de perdre leur chere maîtreſſe; elle demanda la cauſe de ce bruit, & en ayant été informée, elle ſe leve promptement, & ne conſultant que ſa douleur, elle court toute éplorée au rivage; elle entre dans la Barque, & ayant trouvé ſa mere qui ne s'attendoit à rien moins, elle ſe jette à ſon col, l'arroſe de ſes larmes & fait entendre les plus pitoyables cris: ce fut un moment bien douloureux pour cette tendre mere. Malgré toute la réſolution qu'elle avoit fait paroître juſques-là, ſon courage en fut ébranlé; mais la grace qui vint au ſecours, reprenant le deſſus, elle ſe remit, & conſola du mieux qu'elle pût cette fille affligée, ſans pouvoir toutefois l'arracher d'auprès d'elle, que quand tout étant prêt pour le départ, il falut

ſe ſeparer. Alors les rameurs uſant de diligence, éloignerent la barque du Port, & firent enfin diſparoître cette Femme forte, victorieuſe du monde & de toutes les tendreſſes du ſang. Elle ne daigna pas jetter un dernier regard ſur ſa chere Patrie en la quittant, quoiqu'elle fut bien éloignée de prévoir qu'elle devoit bientôt la revoir. Son premier ſentiment, dans cet éloignement, fut de remoigner ſa gratitude au Pere des miſericordes, qui venoit de la delivrer de la ſervitude de l'Egypte, & qui lui ouvroit l'entrée de la Terre de promiſſion.

Le voyage fut long, parce qu'il falloit remonter la riviere, & voguer contre le courant de l'eau; mais elle trouva le moyen d'en adoucir l'ennuy, par ſes pieux entretiens avec le Provincial des Feüillans, homme d'une vertu conſommée, qui alloit lui-même à Toulouſe, & qui devoit

lui ſervir d'introducteur dans la Maiſon de Dieu. Leurs diſcours rouloient principalement ſur les ſaintes pratiques qui s'obſervoient dans ce Monaſtere, deſquelles on lui faiſoit le détail : mais quelques rigoureuſes qu'elles fuſſent, elles n'étoient pas au-deſſus de ſon courage ; & loin d'en être rebutée il lui tardoit d'en faire l'épreuve. Elle ſe ſatisfit enfin : l'on arriva à Toulouſe ; mais un contretemps auquel elle n'avoit aucun lieu de s'attendre, préparoit un nouvel exercice à ſa vertu. Son fils s'étoit rendu dans cette ville, & au moment qu'elle y entra, ce fut le premier objet qui s'offrit à ſes yeux. Il n'avoit pas crû devoir déferer à la défenſe que ſa mere lui avoit faite de la ſuivre : Une déſobéïſſance qui n'avoit pour principe qu'un excès d'amour, ne lui parut pas un crime. Il partit de Bordeaux peu de jours après elle ; & comme il prit un plus court

chemin, & fit beaucoup de diligence, il l'eut bien-tôt devancée, & arriva avant elle.

Cette entrevûë qui renouvelloit dans le cœur de la Marquiſe de Monferrant, la douloureuſe playe que lui avoit cauſé ſa ſeparation d'avec ce qu'elle avoit de plus cher, diminua bien la joye qu'elle reſſentoit de toucher au moment où ſes plus ardens deſirs alloient être accomplis. Il lui falut ſoûtenir de nouvelles attaques de la part de ce fils, qui mieux préparé que la premiere fois à combattre ſa reſolution, mit en œuvre tout ce que ſon eſprit & ſa tendreſſe purent lui ſuggerer de raiſons pour rompre ſon deſſein. Il ajouta à tout ce qu'il lui avoit dit auparavant, qu'on blamoit generalement dans Bordeaux une entrepriſe auſſi mal concertée que la ſienne, où elle conſultoit bien moins les regles de la prudence que les mouvemens de

ſa ferveur ; qu'on ne pouvoit comprendre comment une perſonne auſſi ſage qu'elle, abandonnoit à leur propre conduite des enfans ſur qui les Loix de Dieu & de la nature, l'obligeoient de veiller juſqu'à ce qu'ils fuſſent établis ; que ſi la Retraite avoit pour elle de ſi grands charmes, la Ville de Bordeaux avoit aſſez de Convens pour lui en offrir, ſans en aller chercher un ſi loin : que celle qu'elle avoit choiſie ne lui convenoit nullement, qu'elle ſuccomberoit infailliblement ſous le poids d'une regle qui étoit au deſſus des forces humaines ; que Dieu ne pouvoit être l'autheur de ſon deſſein, puiſqu'il ne peut vouloir qu'on ſoit homicide de ſoi-même.

Ce diſcours étoit libre de la part d'un fils ; mais il ſe crut authoriſé à parler ainſi, parce qu'au point où étoient allées les choſes, il n'y avoit plus rien à menager : auſſi la ſage

mere n'en fut point offenſée, & l'amour fit excuſer des paroles que l'amour ſeul venoit de dicter: elle lui repondit en peu de mots, qu'elle avoit bien prévû que le monde n'approuveroit point ſon entrepriſe; mais que comme en cela elle ne cherchoit point à lui plaire, elle ne craignoit pas auſſi de s'en voir condamnée; qu'elle contoit ſur la ſageſſe d'un fils capable & de ſe bien gouverner lui-même, & de tenir lieu de pere & de mere à ſa ſœur; que pour ſa vie elle en avoit fait à Dieu un abandon total qu'elle ne retracteroit point; qu'elle ſeroit trop heureuſe s'il lui plaiſoit d'en abreger le cours, pour la mettre dans l'impuiſſance de le plus offenſer. Qu'au ſurplus il le prioit & lui enjoignoit par tout ce qui lui reſtoit encore d'authorité ſur lui, de ne plus inſiſter ſur des pourſuites qui n'auroient d'autre effet que de l'importuner ſans

fruit. Après quoi, lui ayant dit un adieu qu'elle crut devoir être le dernier, elle s'enferma dans le Monaſtere, où elle fut reçûë avec une joye incroyable de la part de toutes celles qui le compoſoient. Ce fut l'onſiéme de Juin de l'année 1603. Elle étoit alors âgée de 46. ans. Après les épreuves ordinaires elle prit l'Habit des mains de la Prieure, Charlotte de S^te. Claire ; Dom Jean de S^t. Eſtiene, Religieux de l'Ordre, prêcha à la ceremonie, & elle fut nommée Sœur Jeanne de Saint Bernard.

LIVRE SECOND.

DIEU inſpire quelquefois des deſſeins à l'execution deſquels il oppoſe lui-même des obſtacles inſurmontables. Il veut qu'Abraham lui ſacrifie ſon fils, & il arrête la main qui va fraper le coup. Il deſtine Moïſe à conduire ſon Peuple dans cette heureuſe Terre, où il veut l'établir, & il lui fait trouver la fin de ſa vie lorſqu'il eſt ſur le point d'y entrer. Ce ſont à l'égard de ſes Elûs des épreuves de leur foi & de leur obéïſſance. Il ſe plait à déconcerter ainſi notre prévoyance pour nous empêcher de la porter trop loin, & nous accoûtumer à ne regarder que la voye où il nous conduit, ſans porter nos curieux regards ſur un avenir dont il lui plait de nous faire un myſtere. Le deſſein

de Dieu ſur la Sœur de Saint Bernard, n'étoit pas de la tenir toute ſa vie enſevelie dans les tenebres d'une vie obſcure, où elle fut comme dans un état de mort. Il ne voulut la cacher quelque tems a *dans le ſecret de ſa face*, que pour la produire dans la ſuite dans les fonctions de zéle, & la faire travailler à lui gagner des ames. Mais il faloit pour la rendre un inſtrument propre à un ſi haut miniſtere, qu'elle jettât des fondemens ſolides de la vie ſpirituelle; qu'elle apprit à oublier le monde & l'eſprit du monde, à ſe combattre & ſe renoncer elle-même; qu'elle paſſat comme Jeſus-Chriſt, des jours penibles dans le deſert, occupée des rigoureux exercices du jeune & de l'oraiſon, avant que de reparoître dans le monde; enfin qu'elle cherchât dans cette école de pieté où elle venoit de ſe renfermer,

a *Pſal.* 90.

un modele des vertus religieuſes, dont elle introduiroit la pratique dans le nouvel Ordre qu'elle devoit gouverner.

La fervente Novice ignoroit tout cela, & n'avoit garde de porter ſes vûës ſi loin : elle regardoit le Monaſtere où elle venoit d'entrer comme [a] *une terre d'oubli*, qui fixeroit pour jamais ſa deſtinée, & qui ſeroit pour elle un tombeau, d'où elle ne ſortiroit que pour reſſuſciter au dernier jour du monde. Prevenuë de ce ſentiment elle commença par mourir à tout & à elle-même : elle entra dans la carriere de la ſainteté, comme ſi elle n'y eût jamais marché, & s'adonna à la pratique de toutes les vertus, comme ſi elle n'en eût jamais connu aucune ; car elle n'avoit jamais été de ces femmes fauſſement devotes, qui pour peu qu'elles s'éloignent des manieres du

a *Pſal.* 87.

ſiécle, ſe croyent au comble de la perfection, & qui ſe flattent d'être des Saintes, parce qu'elles ne ſont pas tout-à-fait dereglées. Dès qu'elle conſidera de près le caractere de ſainteté de ces fidelles épouſes de Jeſus-Chriſt, auſquelles elle avoit le bonheur d'être aſſociée, elle comprit qu'il y a une diſtance infinie entre les vertus du monde, même les plus éclatantes, & celles qu'on pratique dans la Religion; que celles-ci ſont ſolides, épurées, toûjours animées par la ferveur, & conduites par la prudence; au lieu que les autres ne ſont ſouvent que l'ouvrage de l'illuſion, de la vanité, du caprice, ou du moins de la volonté propre qui en corromp la pureté & en diminuë le prix: comme par un excez d'humilité elle n'en croyoit voir que de fauſſes, ou du mons de vulgaires dans tout le cours de ſa vie, elle ſe figura n'avoir encore rien

fait

fait, & ſe crut obligée à recommencer à nouveaux fraix, à l'exemple de l'Apôtre, [a] *oubliant ce qui étoit derriere, & avançant vers ce qui étoit devant: elle ſe propoſoit de courir inceſſament vers le bout de la carriere pour remporter le prix de la felicité du Ciel.*

Elle commença par ſe défier de ſes lumieres, & ſe dépoüiller de ſa volonté propre; entrepriſe bien difficile pour une perſonne de ſon âge: car il n'y a gueres que la jeuneſſe qui ſe plie ſans reſiſtance à ce qu'on exige d'elle, & qui ait toute la docilité qu'il faut pour ſe façonner au joug. Mais quand on a paſſé cet heureux tems, rien ne coute d'avantage que cette dependance aveugle que demande l'état religieux; ſoit qu'une longue habitude à ne dépendre que de ſoi-même, reſiſte aux impreſſions étrangeres qu'il s'agit de recevoir,

[a] *Philip.* 3. 13.

soit qu'il soit naturel qu'on abonde en son sens quand on a l'esprit déja formé, & qu'on croit trouver dans ses propres connoissances toutes les ressources necessaires pour ne point faire d'écart en matiere de conduite; d'où il arrive constament que quelque vertu qu'on ait, la soumission de l'esprit n'est jamais bien entiere; qu'on demeure toûjours un peu plus qu'il ne faudroit, attaché à son propre sens, & qu'on ne prend jamais bien ni les manieres, ni l'esprit de la Religion où l'on s'est engagé. L'humble servante du Seigneur ne fit usage de ses lumieres, que pour comprendre qu'elle devoit n'y plus compter, & déferer absolument à celles des autres. Quoiqu'elle eût durant plusieurs années gouverné sa famille avec beaucoup de prudence, elle se jugea absolument incapable de se gouverner elle-même; elle se resolut à redevenir enfant, selon le

conſeil de notre divin Maître [a], voulant, ſi elle n'avoit pas toute l'innocence de ce premier âge, en imiter du moins la ſoupleſſe & la ſimplicité. Elle conſultoit ſes Maîtreſſes, écoutoit leurs leçons, les conjuroit de remarquer ſes fautes, de ne lui en paſſer aucune, & de n'épargner à ſon égard, ni reprimandes ni corrections; elle étoit ſi avide d'opprobres & d'humiliations, qu'il étoit difficile de la contenter entierement là-deſſus: elle ne pouvoit ſouffrir qu'on la diſtinguât en rien, ni que ſon âge ou ſa naiſſance lui acquiſſent d'autre privilege que d'être la moins ménagée, de ſe trouver la premiere à toutes les obſervances regulieres, & de donner de continuels exemples d'humilité & d'abnegation. Elle ſe ſentoit piquée d'une ſainte émulation en voyant la ferveur des autres Novices ſes compa-

a *Math.* 18.

gnes ; elle ſe croyoit bien plus obligée qu'aucune d'entr'elles, de faire de rapides progrez dans la vertu ; parce que les autres étant encore jeunes, & pouvant ſe promettre un long âge, il leur ſuffiſoit d'avancer lentement ; mais que pour elle il lui reſtoit peu de tems à remplir ſa courſe, & qu'elle devoit reparer par ſa diligence les années qu'elle avoit perduës dans les vains amuſemens du ſiécle, & qu'ainſi elle devoit ſe regarder comme un voyageur qui s'étant endormi en chemin, & ſe reveillant ſur le declin du jour, hâte le pas pour arriver avant la nuit à ſon terme.

Non contente de travailler ſans relâche à dompter ſon eſprit, elle declara une cruelle guerre à ſon corps ; elle ſe livra ſans menagement à toutes les auſterités de ſa Regle : elles étoient ſi exceſſives en ce tems-là, qu'on fut contraint quelques an-

nées après, par un ordre exprés des puiſſances Eccleſiaſtiques, d'y apporter quelque mitigation, pour ne pas voir entierement deſertée une Maiſon où Dieu étoit ſi bien ſervi. Elle ſeule n'y trouvoit rien qu'elle ne ſupportât avec un courage que rien ne rebutoit; ni la continuité des jeûnes, ni les veilles de la nuit, ni la dureté de la couche, ni le ſilence perpetuel, ni la multitude des prieres, ni la longueur du chant; rien ne refroidiſſoit ſon ardeur & ne laſſoit ſa conſtance. Il eſt vrai que Dieu recompenſoit liberalement ſon ame des peines qu'elle faiſoit endurer au corps: il lui communiqua bien plus abondamment qu'autrefois ce don d'oraiſon dont il l'avoit favoriſée dans le ſiécle: ce n'étoit que douceurs & conſolations ſpirituelles, qui émouſſoient preſque entierement en elle tout ſentiment de douleur, & temperoient par les de-

lices de l'esprit le crucifiement de la chair. Mais enfin un genre de vie si contraire à la nature, se trouva être au-dessus de ses forces ; & Dieu ne voulut point employer le miracle pour l'empêcher d'y succomber : Il permit qu'elle en fût accablée, parce que ce devoit être l'occasion que sa providence lui menageoit pour la retirer d'un état où elle ne devoit que passer sans y consommer son sacrifice. A peine eut-elle vecû cinq ou six mois dans ces rudes exercices, que ses forces l'abandonnerent ; un épuisement total joint à d'autres infirmitez, la mirent dans une impuissance absoluë d'agir : plusieurs Medecins, & des plus habiles, furent appellez, & après avoir soigneusement examiné son mal, ils prononcerent tous qu'il étoit sans remede, si l'on n'en ôtoit la cause, qui n'étoit autre que l'état de vie qu'elle avoit embrassé, lequel étoit absolument

contraire à ſon temperament, & qui à l'âge où elle ſe trouvoit lui ſeroit infailliblement mortel, ſi elle s'obſtinoit à vouloir y perſeverer.

Une declaration ſi préciſe étona la malade, mais ne l'abattit pas; elle prit auſſi-tôt ſon parti: " S'il ne " s'agit que de mourir, dit-elle, j'y " ſuis preparée, la mort n'a rien d'af- " freux pour qui ne tient à rien ici " bas; je n'aurois ſouhaité de la voir " differée que pour avoir plus de loi- " ſir de faire pénitence: mais ſi le " Ciel en a diſpoſé autrement, qu'on " me laiſſe ſeulement la conſolation " de mourir dans l'habit que je por- " te; ſi je ne merite pas d'occuper " une place dans une Maiſon ſi ſain- " te, qu'on me permette du moins " d'y trouver un tombeau. De ſi beaux ſentimens toucherent & édifierent tout enſemble, celles qui l'entendirent parler ainſi: Mais plus elle marquoit d'indifference pour la vie, plus

on se sentoit porté à la lui prolonger. Les secours humains paroissant inutiles on eut recours au Ciel. Tout le Monastere se mit en prieres pour lui obtenir la santé ; on faisoit pour elle des vœux, on redoubloit les pénitences & les mortifications, on faisoit souvent offrir le divin Sacrifice. Sa sortie du Monastere, ou sa mort, paroissoient deux maux presque également à craindre, tant son merite & sa vertu l'avoient renduë chere à ses Sœurs. Mais Dieu n'écouta rien, & loin d'avoir égard aux pieux desirs de tant de saintes filles ; il laissa faire de nouveaux progrez à une maladie qui devoit servir à l'accompliſſement de ses desseins. Le mal empiroit de jour en jour, & ne faisoit que s'aigrir par les remedes ; de nouveaux symptomes qui survenoient les uns après les autres ne confirmerent que trop la prediction des Medecins : de sorte que la Pieu-

re jugea qu'il ne faloit plus differer à executer leur ordre. Elle va trouver la malade, lui declare que le Ciel, voulant la leur ravir, on ne doit plus mettre d'obſtacle à ſes volontez ; qu'on la verra partir avec un regret infini : mais qu'on aime mieux la perdre ainſi, que la voir mourir : Que c'eſt une neceſſité indiſpenſable qu'elle change d'état : Qu'elle ne ſera pas inutile dans de monde en y retournant, puiſqu'elle pourra y donner des exemples des vertus dont elle vient de faire l'apprentiſſage dans la Religion : Que quand elle pourroit y vivre encore long-tems malgré ſes infirmitez, elle y ſeroit à charge à elle-même, n'étant capable d'aucun employ, ne pouvant ſuivre le train commun, ni garder ſa Regle. Qu'enfin ce n'eſt pas le lieu qui fait les Saints, & qu'en quelque état de vie qu'elle ſe trouve, Dieu a tant fait juſqu'ici pour elle

qu'on doit preſumer qu'il lui continuera toûjours les mêmes faveurs & les mêmes ſecours.

La triſte Novice ne répondoit à ce diſcours que par ſes ſoûpirs & ſes larmes. Dès-que la Prieure ſe fut retirée, elle ſe trouva dans des agitations & des incertitudes, dont toutes les refléxions qu'elle étoit capable de faire ne pouvoient la tirer. Quelque parti qu'elle prenne, elle voit par tout du peril, & craint de nomber dans les inconveniens qu'elle veut éviter. Demeurer dans la Religion, c'eſt ce qui ne lui eſt plus libre, on vient de le lui declarer nettement, & il ne lui reſte plus aucun eſpoir de ce côté-là. Retourdans le ſiécle, que deviennent, ſi cela arrive, ces projets de perfection qu'elle a formez? Comment s'y promettre cette ſureté pour le ſalut qu'elle eſt venuë chercher ſi loin? La crainte même de ce que le mon-

de penſeroit ſur ſon ſujet l'agita quelques momens ; elle connoiſſoit ſa malignité, & ne doutoit pas qu'on n'y regardât la demanche qu'il s'agiſſoit de faire, comme une déſertion qui ſeroit l'effet ou d'une legereté impardonnable à une perſonne de ſon âge, ou d'une temerité imprudente qui lui auroit fait entreprendre plus qu'elle ne pouvoit. Mais ce dernier ſentiment ne fut que paſſager : elle s'étoit fait depuis long-tems une habitude de ſe mettre au deſſus de tout reſpect humain, & d'autres ſujets de trouble livroient à ſon cœur de bien plus rudes aſſauts. Pour s'en delivrer elle eut recours au Pere des lumieres, & le conjura avec les plus vives inſtances, de vouloit l'éclairer. La nuit étoit venuë, elle la paſſa toute en prieres, ne ceſſant de dire à Dieu avec le Prophete : « [a] *Montrez-moi,*

a *Pſal.* 24.

„ *Seigneur, la voye que je dois pren-*
„ *dre, & marquez-moi le ſentier où*
„ *je dois marcher.* J'ay ſuivi vos or-
„ dres en venant dans ce ſaint Lieu,
„ eſt-ce vous qui m'en éloignez par
„ des ordres contraires ? Vous vou-
„ liez mon ſalut en me retirant du
„ monde, ne le voulez-vous plus en
„ m'y rengageant ? Mais non : vos
„ bontez pour moi me ſont trop
„ connuës pour m'en défier. Vous
„ étes mon Pere, vous cheriſſez
„ l'ouvrage de vos mains, & vous
„ ne permettrez pas que je ſois livrée
„ à l'égarement. Parlez donc, ô mon
„ divin Guide, expliquez-vous, que
„ voulez-vous de moi ? Ne conſul-
„ tez ni mes deſirs ni mes repugnan-
„ ces, je veux tout ce que vous vou-
„ lez ; la conſolation ou la ſouf-
„ france, la vie ou la mort, tout
„ m'eſt égal pouvû que je vous ai-
„ me, que je vous ſerve & vous glo-
„ rifie ; que je ſois à vous & que

vous

vous ſoyez à moy.

C'eſt là la diſpoſition où Dieu la vouloit pour achever de la purifier, & élever l'édifice d'une haute perfection ſur cet aneantiſſement d'elle-même, & cet entier ſacrifice de ſes inclinations ; auſſi une priere ſi deſintereſſée fut-elle exaucée ſur le moment. Ses doutes, ſes perplexités, ſes peines s'évanouïrent tout d'un coup. A cet orage, qui s'étoit élevé dans ſon ame, ſucceda un calme profond : elle ſe ſentit remplie de conſolation, & elle comprit aſſez qu'un changement ſi ſoudain ne pouvoit être que l'ouvrage de la main du Très-Haut. Une vive lumiere diſſipa en même tems les tenebres de ſon eſprit: elle connut clairement que l'état où Dieu même l'avoit engagée, n'étoit pas celui où il la vouloit pour toûjours, & qu'il avoit ſur elle d'autres vuës. Il lui fut reveléqu'elle étoit deſtinée à être la Mere d'u-

ne nombreuſe poſterité de filles qui ſe conſacreroient au Seigneur dans une nouvelle Religion, pour travailler à avancer ſa gloire par des moyens convenables à leur ſexe, & conformes à la fin qu'il leur marqueroit. Pour ne lui laiſſer ſur cela aucun doute, il la favoriſa dans ce même moment d'une viſion extraordinaire. Elle vit l'Enfer ouvert, & une infinité d'ames ſur le point d'y tomber, qui reclamoient ſon aſſiſtance. Cette veuë alluma dans ſon cœur un zéle ardent pour le ſalut du prochain, qui depuis ce moment ne ceſſa d'y faire de nouveaux progrez: c'eſt d'elle-même qu'on a appris cette faveur celeſte, qui fut comme l'époque du grand ouvrage qui devoit s'operer par ſon moyen dans la fondation de la compagnie de Notre-Dame.

Après cela on ne trouva plus de reſiſtance en elle au deſſein de ſon

changement ; & la Prieure étant revenuë le lendemain la vit dans les ſentimens d'une parfaite ſoumiſſion. Il parut que c'étoit l'ouvrage de Dieu, qui tourne les cœurs comme il veut ; & on en fut bien mieux convaincu par un autre évenement ſingulier qui tenoit bien plus du miracle ; c'eſt que la malade n'eut pas plûtôt quitté l'habit de la Religion, qu'elle ſe trouva guerie preſque tout d'un coup : ſon infirmité ſe diſſipa, ſes forces revinrent ; en ſorte que ſans attendre un plus long délai, elle fut en état de s'en retourner. Elle partit en effet ſur la fin du mois de Decembre de l'année 1603. ſix mois après ſon arrivée. Cette ſeparation fut accompagnée de bien des regrets de part & d'autre ; il ne fut jamais de plus tendres adieux que ceux qu'on ſe fit, parce qu'on s'aimoit reciproquement d'un amour fondé ſur l'eſtime & ſur les princi-

pes de la plus pure charité.

Le bruit de sa sortie des Feüillantines, l'avoit devancée à Bordeaux; & elle avoit lieu de s'attendre qu'un évenement qui étoit de nature à souffrir des interpretations peu favorables, deviendroit la matiere de bien de discours qui ne lui seroient pas avantageux: Mais depuis qu'elle s'étoit donnée entierement à Dieu, elle lui avoit sacrifié sa reputation ainsi que tous les autres avantages de la vie. Il ne lui vint pas seulement en pensée de prevenir sur cela les esprits, & de faire la moindre apologie de sa conduite. Elle parut dans le public à son ordinaire avec toute la liberté & toute l'assurance d'une conscience qui n'avoit rien à se reprocher. Cependant il arriva tout le contraire de ce qu'elle avoit sujet de craindre; soit que la haute reputation de sagesse qu'elle s'étoit acquise depuis long-

tems, fut un préjugé capable d'arrêter les faux jugemens ; ſoit que Dieu pour recompenſer ſa fidelité & ſon obéiſſance, eût tourné tous les cœurs en ſa faveur, elle fut par tout accuëillie avec les démonſtrations les plus ſinceres de joye & d'eſtime. Elle reçût les viſites de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans la ville, & chacun s'empreſſoit à venir la feliciter de ſon retour & du recouvrement de ſa ſanté : ſes enfans ſur tout furent ceux qui reſſentirent le plus vivement cet heureux retour. Ils publioient hautement que Dieu les avoit vengez en leur rendant leur bonne mere qui avoit mépriſé leurs larmes & leurs regrets.

Tout cet accueil & tous ces agrémens loin de lui donner le goût des vanitez du ſiécle qu'elle n'avoit jamais eu, ne ſervirent qu'à lui faire hâter l'execution du deſſein qu'elle formoit d'aller vivre dans la retraite.

Mais comme en retournant dans le monde elle rentroit dans tous les legitimes engagemens qu'elle y avoit eus, elle se crut obligée avant toutes choses à pourvoir à l'établissement de sa fille. Elle partit donc pour en aller conferer avec le Marquis de Montferrant son fils, qui faisoit alors son sejour à Landiras, ancienne demeure des Barons ses Ancêtres : elle y ramena la joye qu'on n'y connoissoit plus depuis son depart ; tout fut en fête pour son heureux retour, la Noblesse du voisinage vint lui rendre ses respects, & congratuler le fils & la mere d'un bonheur qui leur étoit commun. Parmi bien des partis avantageux qui recherchoient Mademoiselle de Montferrant, le Baron d'Arpaillant, Gentilhome du Perigord, d'une très-ancienne Noblesse, fut préferé à ses concurrens. La Marquise sa mere voulut elle-même aller éta-

blir cette chere fille dans ſa nouvelle maiſon, pour condeſcendre en cela aux deſſeins de ſon gendre ; ou plûtôt pour ſuivre les deſſeins de Dieu, qui ménageoit ce voyage pour le ſalut & la ſanctification de pluſieurs Demoiſelles de qualité qu'elle vit ſur ſa route, qu'elle gagna à Dieu après leur avoir fait abjurer l'héreſie, & qui devinrent dans la ſuite ſes plus fideles coopératrices dans l'execution des œuvres de Dieu.

Delivrée de ce ſoin qui fut le dernier qui pût retarder ſa retraite, elle en executa le deſſein avec l'agrément de ſon fils. Elle choiſit pour cela la Terre de la Mothe, qui étoit une dependance de celle de Landiras. C'eſt là qu'elle trouva cette chere ſolitude après laquelle elle ſoupiroit, n'ayant pour toute compagnie que quelques Domeſtiques, & pour toute occupation que de penſer à

Dieu & à elle-même ; c'eſt là qu'elle ſe livra toute entiere à ſa ferveur. Sous les habits du ſiécle elle pratiquoit toutes les vertus du Cloître : rien ne la diſtraiſoit dans cette eſpece de deſert ; tout ſon loiſir étoit employé ou à l'oraiſon, ou aux exercices de la charité en faveur des pauvres & des malades de la campagne, qu'elle alloit elle-même chercher, & auſquels elle procuroit toute ſorte de ſoulagement : Dans les étroites communications qu'elle avoit avec Dieu, elle le conjuroit de lui manifeſter ſes divines volontés ſur ce qu'il faloit qu'elle fit pour ſe rendre agreable à ſes yeux & procurer ſa gloire. C'etoit le but de ſes prieres, de ſes aumônes & de toutes les bonnes œuvres qu'elle pratiquoit. Dieu ne tarda pas à l'exaucer : elle crut ſouvent entendre comme autrefois une ſecrette inſpiration qui la portoit à l'exercice du zele, & à s'employer à la

ſanctification des jeunes perſonnes de ſon ſexe. Il lui ſembla même que le Seigneur vouloit qu'elle s'aſſociât des compagnes qui l'aidaſſent de leur ſecours dans un miniſtere d'une trop grande étenduë pour pouvoir y ſuffire ſeule : c'étoit là une ébauche informe de la Religion qu'elle devoit fonder : ces penſées lui revenoient continuellement dans l'eſprit, & excitoient dans ſon ame de ſecrets mouvemens, toûjours accompagnez d'un plaiſir vif & ſenſible : Elle ſe rappelloit en même tems ce que le Seigneur lui avoit fait connoître avant ſa ſortie du Monaſtere de Toulouſe, & comparant ces dernieres inſpirations avec les premieres, elle y trouvoit tant de conformité, qu'il lui paroiſſoit que les unes & les autres lui venoient d'en haut ; ces lumieres ne lui ſembloient pas toutefois aſſez claires, pour qu'elle n'y pût ſoupçonner aucune illuſion ;

Mais comment s'en éclaircir, comment réſoudre ſur cela ſes doutes dans une campagne où elle ſe trouvoit deſtituée de tout conſeil ? Elle réſolut donc de retourner à Bordeaux, perſuadée d'ailleurs que ſi ſa vocation à ce nouveau genre de vie étoit veritable, la ſolitude à laquelle elle s'étoit condamnée ne lui convenoit pas. Elle la quitta après deux ans de ſejour ; pouſſée par le même eſprit qui l'y avoit conduite, c'eſt-à-dire l'eſprit de Dieu, & le deſir de lui plaire.

Les Jeſuites venoient depuis peu de rentrer dans Bordeaux, en vertu de l'Edit de rétabliſſement qu'Henry IV. avoit donné en leur faveur. Ils y faiſoient de grands fruits dans les ames, ainſi que dans le reſte du Royaume, & il ſembloit que Dieu par les ſuccez dont il couronnoit leurs travaux, vouloit reparer avec gloire la honte de leur banniſſement.

Notre pieuſe veuve ne chercha point d'autres interprêtes des volontez du Ciel à ſon égard ; elle s'adreſſa au Pere Margueſtaud, qui fut depuis Confeſſeur de la Reyne d'Eſpagne ; & au pere Menage, l'un & l'autre gens de merite & d'une grande capacité : Elle leur ouvrit ſon cœur, leur expoſa l'état de ſon ame, leur dit tout ce que Dieu operoit en elle, & le grand projet qu'elle méditoit pour ſa gloire : Comme elle n'étoit ni prévenuë ni entêtée, & que loin de reſſembler à ces perſonnes qui ne veulent point être contredites dans leurs idées, & demandent conſeil, non pour être éclairées, mais pour s'affermir dans le parti qu'elles ont deja pris ; elle témoignoit au contraire une docilité entiere, & une parfaite indifference ſur ce qu'on prononceroit ſur ſon ſujet ; cela fut cauſe que ces Peres s'expliquerent avec elle avec liberté & avec ung

entiere franchiſe. " Ils lui dirent
„ qu'un deſſein pareil au ſien, avoit
„ quelque choſe de ſi ſingulier, qu'-
„ elle devoit beaucoup l'examiner,
„ & ne s'y attacher qu'avec défian-
„ ce; qu'on prend ſouvent ſes pro-
„ pres penſées pour des illuſtrations
„ du Ciel; que tout zéle n'eſt pas
„ ſelon la ſcience, & qu'il n'eſt ja-
„ mais veritable quoique inſpiré par
„ la ferveur, s'il n'eſt conduit par la
„ prudence; en un mot que ſans
„ abandonner ſon projet, elle prit
„ encore du tems pour le laiſſer meu-
„ rir, & qu'en attendant que Dieu
„ lui fît connoître plus diſtinctement
„ ce qu'il vouloit ſur cet article; el-
„ le continuât à le ſervir en s'exer-
„ çant à la pratique de toutes ſortes
„ de bonnes œuvres conformes à
„ ſon état. Rien ne fait mieux voir
combien la vertu de Madame de
Montferrant étoit ſolide, que l'ac-
quieſcement parfait qu'elle donna à
des

des déciſions ſi éloignées de ce qu'elle penſoit. Elle n'y oppoſa rien, ſe ſoumit ſans reſerve, n'en perdit pas un moment le repos de ſon cœur. Elle choiſit même pour ſes guides dans la vie ſpirituelle, ces deux hommes, qu'elle jugea d'autant plus propres à la bien conduire, qu'ils étoient moins complaiſans; cependant pour déferer à leurs avis, elle continua à s'exercer aux bonnes œuvres. Il ne s'en faiſoit aucune dans la Ville où elle n'eût la meilleure part. On la voyoit continuellement dans les Hôpitaux, dans les Priſons, y diſtribuer des aumônes, ou y apporter la conſolation. Quelques filles vertueuſes, touchées de ſon exemple, s'attacherent alors à elle ſans autre deſſein que de ſeconder ſa charité, & ſe former dans ſon école à la pratique de cette vertu: mais la Providence avoit en cela d'autres vûës; elles devoient être les pierres vivan-

tes qui ſerviroient de fondement à cet édifice ſpirituel, qui alloit être un nouvel ornement à l'Egliſe de Dieu.

Le tems de l'élever étoit enfin venu, & afin qu'il parût que ce ne devoit pas être un ouvrage de la ſageſſe & de l'induſtrie humaine, Dieu voulut faire concourir les prodiges à l'execution de celui-ci. Voici comme la choſe ſe paſſa. Il y avoit alors dans le College de Bordeaux deux Jeſuites d'une grande vertu, l'un nommé le Pere de Bordes, & l'autre le Pere Raymond, tous deux pleins de zéle contre l'hereſie de Calvin, qui à la faveur de l'Edit de Nantes, qu'elle venoit d'extorquer, faiſoit tous les jours de nouveaux progrez. Ce qui leur paroiſſoit en cela de plus deplorable, & d'une plus dangereuſe conſequence pour la Religion, c'étoit le danger continuel que couroit une partie

de la jeuneſſe Catholique, d'être infectéedu poiſon de l'erreur. La foi des garçons étoit en ſureté, parce que les inſtructions qu'ils recevoient au College de cette Ville leur ſervoient de preſervatif. Mais les jeunes filles étoient livrées pour leur éducation, à des Maitreſſes huguenottes, qui ſeules en ce tems-là, exerçoient cet employ; ſoit que par un faux zéle pour leur ſecte, elles s'y fuſſent ingerées d'elles-mêmes, ſoit qu'on les crût les plus propres à enſeigner la politeſſe & les manieres du monde; mais elles étoient encore plus habiles à pervertir leurs éleves & à corrompre leur eſprit; & c'étoit là un déſordre qu'on ne pouvoit aſſez déplorer. Comme ces deux vertueux Peres étoient amis, & qu'ils ſe communiquoient toutes leurs penſées, ils s'entretenoient ſouvent de ce déſordre; ils en gemiſſoient, & s'eſtimoient malheureux de ne

ſçavoir quel remede y apporter. Ils n'en virent en effet d'autre que de s'adreſſer au Tout-Puiſſant pour implorer ſon aſſiſtance en faveur de cette partie de ſon Troupeau, & le conjurer de le pourvoir de gardiennes & de conductrices fidelles.

Dieu daigna écouter ſes ſerviteurs. Un jour qu'ils celebroient tous deux à la même heure le ſaint Sacrifice de la Meſſe, & qu'ils s'acquittoient de cette fonction ſacrée avec une ferveur extraordinaire (c'étoit le jour de S^te^. Tecle, vingt-trois Septembre 1605.) une lumiere qui leur parut venir du Ciel les éclaira au même moment l'un & l'autre, & leur fit connoître que la volonté de Dieu étoit qu'on érigeât une Congregation Reguliere de Filles, qui ſe conſacraſſent à l'éducation des jeunes perſonnes de leur ſexe; qu'elles priſſent pour Patrone la Reine des Vierges, la ſainte Mere de

Dieu, & pour modelle de leur Inſtitut, celui de la Compagnie de ſon divin Fils, dont elles ſe propoſeroient la fin, & imiteroient les pratiques autant que leur état & leur ſexe leur permettroit de s'y conformer. Cette penſée qui portoit le caractere d'une revelation bien marquée, fit de ſi fortes impreſſions ſur leur eſprit, qu'elle les occupoit entierement. Ils en étoient ſi pleins que quoi qu'ils ſe fiſſent, par modeſtie, une loi de tenir ſecretes les faveurs du Ciel, ils ne purent s'empêcher de ſe découvrir celle-ci l'un à l'autre; les circonſtances en étoient ſi remarquables, que le doît de Dieu y paroiſſoit viſiblement. De ſorte que non ſeulement ils ſe crurent dèſlors choiſis de Dieu pour inſtrumens de ce grand œuvre, mais encore qu'ils ſe crurent obligez à n'en differer pas plus long-tems l'execution.

Ils en concerterent entre eux les

moyens, & après avoir beaucoup refléchi sur les mesures qu'il convenoit de prendre, ils jugerent qu'il faloit commencer par trouver une personne qu'on pût mettre à la tête de l'entreprise, & qui se portât pour Fondatrice du nouvel Institut. Dieu l'avoit marquée dans ses decrets éternels: mais c'étoit un mystere qu'il ne devoila pas dabord à ceux qu'il employoit pour l'execution de ses ordres. Ils crurent trouver celle qu'ils cherchoient dans la personne d'une Dame de qualité qui avoit de grands biens, & qui joignoit à une vertu non commune, beaucoup d'esprit & de prudence. Mais le choix de Dieu ne fut pas conforme à celui de ses Ministres; quelque autorité qu'ils eussent sur elle en qualité de ses Directeurs, elle rejetta constament la proposition qu'ils lui firent, & il falut chercher ailleurs. Ils avoient oüi parler

de la Marquiſe de Montferrant, comme d'une femme d'un rare merite, d'une vertu éminente, d'une ſageſſe & d'un courage bien au deſſus de ſon ſexe ; c'eſt-là tout ce qu'il faloit pour la place qu'il s'agiſſoit de remplir : mais ils n'avoient nulle relation avec elle, & c'étoit trop hazarder que de s'ouvrir à une perſonne inconnuë, d'un deſſein tel que celui qu'ils projettoient. Dieu voulut que cet obſtacle fût aiſement levé. Le Pere de Leſtonac, Jeſuite comme eux, & frere de la Dame, étoit alors au College de Bordeaux. Ils le prierent de leur menager une entrevûë avec ſa ſœur, pour une affaire de conſequence qui regardoit le ſervice de Dieu, & l'ayant obtenuë ils s'expliquerent avec elle du motif qui leur avoit fait deſirer de l'entretenir.

Elle ne leur parut pas auſſi ſurpriſe qu'ils s'y attendoient de la propo-

sition qu'ils lui firent, puisqu'elle avoit eu la même pensée & formé les mêmes projets. Elle se recueillit en elle-même, adora la bonté divine qui lui manifestoit de plus en plus ses volontez, se rejoüit interieurement de voir l'œuvre de Dieu s'acheminer peu à peu à son terme. Mais priée de s'expliquer, elle n'osa donner encore aucune réponse positive, soit qu'elle voulût prendre du tems pour deliberer, soit que le choix qu'on faisoit d'elle pour être chef de l'entrepriſe, alarmat son humilité. On ne conclud donc encore rien, & on remit à une autre visite à prendre une derniere resolution. Le délai ne fut pas long; car Dieu qui conduisoit l'ouvrage, voulut bien s'expliquer par un second prodige sur le choix auquel il faloit se determiner. Le Pere de Bordes disoit un jour la Messe, & Madame de Montferrant y assistoit, soit que

ce fût un effet du hazard, ou qu'elle eût voulu unir ſes prieres avec celles de ce ſaint homme, pour qu'elles montaſſent enſemble au Ciel, & fiſſent un commun effort auprès du Pere celeſte, pour en obtenir les lumieres que l'un & l'autre demandoient. Au moment que les ardeurs divines dont leurs cœurs étoient embraſez, étoient les plus vives, le Celebrant vit l'Appôtre Saint Pierre qui s'apparut à lui, & lui montra de la main la ſainte veuve, qui étoit à genoux au bout du baluſtre, lui faiſant entendre que c'étoit elle que le Seigneur deſignoit pour Fondatrice du nouvel Ordre. Elle de ſon côté ſe ſentit au même inſtant comme inveſtie d'une lumiere celeſte, & entendit une voix interieure qui lui ordonnoit d'acquieſcer au choix dont on vouloit l'honorer. Cependant chacun d'eux ignoroit ce que le Ciel venoit d'operer dans l'un

& dans l'autre : mais ce qui venoit de ſe paſſer, produiſit un changement qui leva tout obſtacle à une parfaite concluſion de ce qu'il faloit regler : Ainſi dans la premiere entrevûë que l'on eut quelques jours après, lorſqu'on propoſa pour la ſeconde fois à Madame de Montferrant d'accepter le titre qu'on lui offroit, elle n'heſita plus & ſe ſoumit ſans reſiſtance ; ſur tout lorſque pour la mieux affermir dans ſa ſoumiſſion, le Pere de Bordes lui eut fait part de la viſion dont il avoit été honoré, & l'eût par-là convaincuë qu'elle reſiſteroit aux ordres de Dieu ſi elle écoutoit ſon hmmilité au préjudice de l'obéiſſance qu'elle devoit au ſouverain Maître.

Ce recit, outre la conſolation dont il la combla, produiſit un autre bon effet. Elle comprit par cet évenement miraculeux, que le Pere de Bordes, qu'elle avoit auparavant

peu connu, étoit un homme de Dieu, & qu'elle ne pouvoit desormais mettre en de meilleures mains les affaires de sa conscience, qu'en celles d'un homme si favorisé du Ciel: de sorte que dès ce moment elle le prit pour son conducteur dans les voyes du salut. Et pour lui donner sans délai un gage assuré de sa confiance, elle lui decouvrit avec ingenuité & sans reserve tous les secrets de son cœur, ses dispositions interieures, ses desseins, & les inspirations qu'elle avoit reçûës du Ciel; sur tout cette lumiere celeste dont elle avoit été éclairée lors qu'il disoit la Messe, & qui s'accordoit si bien avec ce que Dieu, par son Apôtre, lui avoit fait entendte à lui-même. Elle voulut en même tems que comme c'étoit lui dont le Ciel s'étoit servi pour commencer l'ouvrage, il lui plût se charger de le conduire jusqu'au bout, lui promettant de

ſa part une parfaite docilité à ſes conſeils, & une entiere ſoumiſſion à ſes ordres. On n'alla pas plus loin dans cette conference, & on remit à un autre à deliberer ſur ce qui reſtoit à regler.

Tout alloit juſques là au gré des deſirs de la pieuſe Inſtitutrice : elle voyoit un chemin ouvert à l'exercice de ſon zéle, Dieu ſe declaroit viſiblement l'auteur de ſon deſſein, & pour le faire reuſſir à ſa gloire, lui envoyoit des ouvriers animez de ſon eſprit & dépoſitaires de ſes ſecrets. Pour ſurcroit de bonheur, quelques filles pieuſes ſe ſentirent fortement inſpirées de s'unir à elle ; & ſe joignant aux autres qu'elle avoit déja gagnées à Dieu, elles firent toutes enſemble le nombre de neuf ou dix. Tels furent les foibles commencemens de la Compagnie de Notre-Dame, qui fit bien-tôt de rapides progrez, & qui comme cet-

te graine de l'Evangile, [a] la plus petite des ſemences deviendra avec le tems un grand arbre, qui étendra au loin ſes branches, & ſervira d'azile aux oiſeaux du Ciel.

Mais ce n'étoit pas tout que d'avoir raſſemblé un certain nombre de ſujets propres à s'employer avec elle au ſaint miniſtere qui alloit leur être confié; il faloit commencer à les former à la vertu avant même que de leur découvrir le projet qu'on méditoit, & l'employ auquel elles étoient deſtinées. La nouvelle Fondatrice qu'elles ne reconnoiſſoient point encore ſous ce titre, mais qu'elles reveroient deja & cheriſſoient comme leur Mere, les aſſembloit très-ſouvent, ſoit pour les unir plus étroitement enſemble, ſoit pour leur donner les inſtructions qu'elle jugeoit propres à leur avancement ſpirituel. Elle étudioit le caractere

a *Math.* 13.

de leur esprit, pour s'assûrer de la fermeté de leur vocation ; elle tachoit de gagner leur confiance par des manieres douces & affables, par les effusions d'une charité toûjours prête à les soulager dans leurs peines, à les éclairer dans leurs doutes, & à les aider de ses conseils ; elle étoit en cela parfaitement secondée par le Pere de Bordes, qui les visitoit souvent, qui leur faisoit des frequentes exhortations, où il leur parloit avec tant d'ardeur & de vehemence, qu'elles ne sortoient jamais de ces saintes assemblées, qu'enflamées d'amour pour Dieu, & du desir d'étendre sa gloire. Pour les affermir dans ces saintes dispositions, il les engagea à faire les Exercices spirituels de Saint Ignace pendant huit ou dix jours : ce moyen de salut étoit encore peu usité parmi les personnes du monde ; & c'est par-là même que cette sainte Retraite produisit des fruits

admirables parmi ces filles qui la faiſoient pour la premiere fois : en ſorte que l'Eſprit ſaint ſembla avoir fait en elles un changement ſemblable à celui qui parut en la perſonne des Diſciples aſſemblez dans le Cenacle, avec la ſainte Mere de Dieu.

Juſques-là on ne s'étoit expliqué à elles qu'avec reſerve ſur le deſſein qu'on avoit formé de fonder un nouvel Ordre, & ſur le but qu'on ſe propoſoit dans cet établiſſement. Il faloit leur ménager cette confidence juſqu'à ce qu'on fût aſſuré de leur diſcretion. Il faloit auparavant les éprouver & les preparer à ſanctifier un jour les autres, en les occupant avant toutes choſes à leur propre ſanctification. Quand on les vit dans les diſpoſitions où l'on deſiroit qu'elles fuſſent, on ne crut plus devoir leur rien cacher. Madame de Leſtonac (car c'eſt le nom qu'elle prit le reſte de ſa vie) qui étoit celui

de ſa maiſon, les voyant un jour aſſemblées, leur demanda une attention particuliere pour ce qu'elle avoit à leur dire, & enſuite leur parla ainſi. " Quavez-vous pretendu, „ mes cheres Sœurs, en vous attachant à moi ; que dois-je me propoſer moi-même en m'uniſſant „ à vous pour nous exercer toutes „ enſemble à la pratique des vertus „ & aux œuvres de charité ? Nous „ faiſons quelque bien ; nous tachons, ſelon notre portée, de nous „ rendre utiles au prochain : Mais „ c'eſt un bien qui ne durera qu'autant que nous ; notre zéle aura les „ mêmes bornes que notre vie : & „ cependant quand nous ne ſerons „ plus, les mêmes beſoins ſubſiſteront, il y aura toûjours des ames „ à gagner & des bonnes œuvres à „ faire. Portons nos vûës dans l'avenir, faiſons en ſorte que d'autres „ après nous continuent l'œuvre de

Dieu ſi heureuſement commencée ; & pour cet effet formons une Congregation qui ſubſiſte aprés nous & perpetuë notre zéle. Il y a bien des années que j'ay eu cette penſée & j'ay lieu de croire qu'elle m'eſt venuë du Ciel ; Dieu ne vous a adreſſées à moi qu'afin de nous unir toutes enſemble pour un ſi pieux deſſein. Il s'eſt expliqué plus particulierement ſur cela au ſaint Religieux, qui travaille avec tant de zéle à vous inſtruire & à vous former à la vertu. Nous avons ſouvent conferé enſemble ſur ce qui regarde une ſi loüable entrepriſe, & il ne reſte pour la conſommer, que de ſçavoir ſi vous l'approuverez, & ſi vous voulez en être avec moi les executrices. "

Ce diſcours fut reçû avec un applaudiſſement unanime, & cauſa parmi ces filles une joye qu'on ne ſçauroit exprimer ; toutes s'offrirent

à la seconder de tout leur pouvoir, protestant n'avoir point de plus grand desir que de consacrer leurs biens, leurs forces, leur vie même au service du Seigneur, & à l'avancement de sa gloire ; ajoûtant qu'elles se soumettroient aveuglément à sa conduite, & qu'elle n'avoit qu'à disposer de leurs personnes comme elle le jugeroit, pour l'execution d'un si utile & si glorieux dessein. Elle les remercia de leurs bons sentimens, & continuant à leur parler, elle leur expliqua plus en détail le projet de leur Institut : Elle leur dit que cet Institut seroit une imitation de celui de la Compagnie de Jesus. Que comme cette Societé avoit le Fils de Dieu pour Chef & pour Capitaine, la leur auroit Marie sa sainte Mere pour Patrone & pour modelle ; qu'elle feroit une profession particuliere d'étendre son culte, d'honorer ses grandeurs & d'imiter ses

vertus. Que les deux Ordres auroient cela de commun, de travailler à ſon propre ſalut, & de procurer celui des autres; d'être tout à Dieu & tout au prochain, d'unir l'action avec la contemplation, une vie commune avec la plus ſublime perfection; que la ſeule difference qu'il y auroit entr'eux, c'eſt que l'un exerce ſon zéle ſur les perſonnes de tout état, de tout païs, de tout âge, & met en uſage pour l'exercice de ce zéle toutes ſortes de moyens; au lieu que l'autre ſe borneroit à cultiver la jeuneſſe de leur ſexe, & n'empoyeroit pour cela que le bon exemple & l'inſtruction. Elle leur fit voir enſuite combien cette occupation ſeroit utile au prochain, meritoire pour elles-mêmes, & glorieuſe à la Religion: " Combien par-là, " leur diſoit-elle, arracherons-nous " de proyes à l'Enfer? Combien " ſauverons-nous d'ames, qui ſans no- "

» tre ſecours vivroient dans l'igno-
» rance, ou n'apprendroient que ce
» qu'on ne devroit jamais ſçavoir ?
» Notre zéle ne s'exercera que ſur
» des enfans ; mais auſſi c'eſt l'âge
» de la docilité, les impreſſions qu'-
» on prend alors ne s'effacent ja-
» mais, & influent ſur tout le reſte
» de la vie : nos inſtructions paſſe-
» ront des enfans aux parens, &
» ſanctifieront les familles entieres.
» Cet employ n'aura rien d'éclatant,
» mais c'eſt par là que nous ſerons
» à couvert des atteintes de la vaine
» gloire ; il eſt penible & dégoû-
» tant, mais c'eſt en vûë des peines
» qui y ſont attachées, qu'on nous
» exempte des auſteritez & des mor-
» tifications ordonnées dans les au-
» tres regles : il eſt ingrat & n'attire
» nulle reconnoiſſance ; mais c'eſt à
» cauſe de cela que nos intentions ſe-
» ront plus pures, notre deſintereſ-
» ſement plus parfait, la recompenſe

que Dieu nous garde dans le Ciel, " plus abondante & plus aſſurée. "

Elle n'en dit pas d'avantage, parce qu'elle parloit à des perſonnes déja perſuadées, & portées d'elles-mêmes à embraſſer un genre de vie où elles voyoient tant de bien à faire & tant de merites à acquerir. Il ne fut plus queſtion après cela que de mettre la derniere main à un ouvrage juſques là ſi heureuſement conduit. Deux choſes reſtoient pour cela à faire, l'une de tracer un precis des principaux points du nouvel Inſtitut, en attendant qu'on pût dreſſer des Conſtitutions en forme. L'autre d'obtenir des Puiſſances Eccleſiaſtiques l'approbation du nouvel établiſſement. Le Pere de Bordes, qui agiſſoit en tout, de concert avec Madame de Leſtonac, ſe chargea de l'un & de l'autre. Il dreſſa un écrit, qui contenoit en abregé toute l'inſtruction neceſſaire, & fit

à l'Archevêque la premiere ouverture du projet d'établiſſement qu'on ſouhaitoit lui faire approuver, avant qu'il fût confirmé par l'autorité Apoſtolique.

Celui qui tenoit alors le Siége Archiepiſcopal de Bordeaux étoit François d'Eſcoubleau, Cardinal de Sourdis; il avoit été revetu de la Pourpre Romaine par le Pape Clement VIII. à la priere d'Henry IV. qui pour reconnoître les grands ſervices que lui & ceux de ſa maiſon lui avoient rendus au tems de la Ligue, ſollicita pour lui à Rome cette Dignité; ſon merite perſonel juſtifioit le choix du Monarque. Il ne manquoit pas de ſçavoir, & avoit beaucoup de verru; il ſe propoſoit pour modelle Saint Charles Borromée, dont il s'efforçoit d'imiter la conduite par la pureté de ſes mœurs, par l'auſterité de ſa vie, & ſur tout par ſon zéle contre l'hereſie,

& ſa fermeté invincible à maintenir la diſcipline Eccleſiaſtique ; il ne lui manquoit pour être un Prélat accompli, qu'un peu moins de facilité à écouter toutes ſortes de conſeils, & d'être un peu moins jaloux de ſon authorité en des occaſions où il devoit plus craindre de la pouſſer trop loin que de la perdre. Tel fut celui à qui Dieu reſervoit l'honneur de procurer à l'Egliſe un ſecours que le malheur des tems rendoit alors ſi neceſſaire.

Le jour ayant été pris pour l'audience qu'elle vouloit accorder à Madame de Leſtonac, elle ſe preſenta devant lui, ſuivie de quelques-unes de ſes compagnes, & lui expoſa le ſujet qui l'emmenoit ; elle lui fit dabort une peinture vive & animée du déplorable état de la jeuneſſe de ſon ſexe, que la mauvaiſe éducation qu'on lui donnoit dans les Ecoles heretiques, pervertiſſoit tous

les jours. Elle lui repreſenta combien il ſeroit à ſouhaiter qu'on remediât à un ſi grand mal, & à s'offrit à y contribuer de ſa part, en oppoſant le contrepoiſon d'une inſtruction chrétienne & catholique, au venin que l'héreſie repandoit dans tant de jeunes eſprits. Elle fit enſuite en racourci, le plan du nouvel établiſſement qu'elle meditoit pour cela, & ayant preſenté au Prélat l'écrit où il étoit expoſé plus au long, elle le ſupplia très-humblement d'y jetter les yeux, & de vouloir bien, s'il le jugeoit à propos, l'honorer de ſon approbation. Le Cardinal reçût très-favorablement ſa Requête, & lui rendit tous les honneurs que ſon rang & ſa vertu meritoient. Il ne la connoiſſoit que par le bruit public: mais un air de modeſtie & de grandeur repandu ſur toute ſa perſonne, la ſageſſe de ſon diſcours, ce zéle & ce courage qu'elle témoignoit pour

une

une entrepriſe bien au-deſſus de la foibleſſe de ſon ſexe, tout cela rehauſſa de beaucoup l'idée que ſa reputation lui en avoit donnée. Cependant comme l'affaire qu'elle propoſoit étoit de nature à devoir être examinée avec ſoin, il demanda du tems, pour en deliberer avec ſon Conſeil, & la remit à un autre jour qu'il lui marqua, pour donner ſa réponſe.

Madame de Leſtonac employa cet intervale à ſe rendre le Ciel favorable pour le ſuccès d'un deſſein qui n'avoit pour objet que la gloire du Seigneur. Elle & ſes filles faiſoient pour cela des prieres continuelles, redoubloient leurs penitences, leurs aumônes & toutes les œuvres de pieté dont elles pouvoient s'aviſer, afin que l'Eſprit de Dieu préſidât au conſeil de l'Archevêque & daignât l'éclairer. Le jour étant venu où le Cardinal devoit s'expli-

quer sur la resolution qu'il avoit prise, elle se rendit à son Palais, pleine d'une confiance qui paroissoit fondée, mais que l'évenement ne justifia point. Le changement qu'elle apperçût sur le visage du Prélat, fut un présage de celui qui s'étoit fait dans son cœur : elle lui remarqua un air froid & serieux, bien éloigné des manieres gracieuses & affables qu'on lui avoit vûës à la premiere entrevûë : les œuvres de Dieu sont ordinairement sujettes aux contradictions, & il y auroit moins de gloire & de merite pour ceux qui les entreprenent, si les traverses qu'il leur faut essuyer & les obstacles qu'il leur faut vaincre, n'éprouvoient leur foi & leur constance. Dans le fond le Cardinal se sentoit porté à accorder tout ce qu'on demandoit, & tel étoit l'avis de tous ceux qui composoient son conseil : mais quelques Ecclesiastiques, qui avoient

beaucoup de pouvoir ſur ſon eſprit, & en qui les lumieres n'égaloient pas le zéle, changerent ces favorables diſpoſitions. Il y avoit alors à Bordeaux une Communauté d'Urſulines qui vivoient dans un grand relachement ; elles étoient ſans Superieure, & ne faiſoient preſque plus aucune fonction de leur vocation, qui étoit l'inſtruction de la jeuneſſe : on perſuada au Prélat que Madame de Leſtonac ſeroit très-propre pour rétablir l'Ordre, & mettre la réforme dans cette Maiſon ſi on lui en confioit le gouvernement, en lui faiſant abandonner ſon premier deſſein. Il goûta cette penſée, s'y attacha fortement, & lorſque la vertueuſe Dame ſe fut preſentée devant lui pour être inſtruite de la réſolution qu'il avoit priſe, il lui propoſa l'entrepriſe qu'on lui avoit ſuggerée. " C'eſt une bonne œuvre, lui dit-il, de la même nature & "

„ auſſi ſainte que celle que vous pro-
„ jettiez. Il y a autant de gloire à
„ réformer une maiſon, qu'à en éta-
„ blir une nouvelle. Il eſt même de
„ l'ordre de corriger le mal avant
„ que de procurer le bien ; l'un eſt
„ neceſſaire, & l'autre n'eſt que
„ loüable. Ce que je vous propoſe
„ vous coûtera moins, au lieu que
„ ce que vous entreprenez vous ex-
„ poſe à bien des riſques que vous
„ aurez à courir, & à des longueurs
„ qu'il vous faudra eſſuyer, & qui
„ peut-être vous rebuteront, ſur
„ tout du côté de Rome, où il fau-
„ dra avoir recours, s'il s'agit d'éri-
„ ger votre Maiſon ſous le titre de
„ Communauté Religieuſe. Voilà
„ mon avis ; je ſouhaite que vous le
„ goutiez & que vous y conformiez
„ le votre.

Ce diſcours auquel Madame de Leſtonac n'avoit aucun lieu de s'attendre, lui cauſa une grande ſurpri-

ſe, & elle ne pouvoit comprendre d'où venoit un ſi prompt changement. Mais ſon cœur étoit préparé à tous les évenemens, & il n'en fut nullement ébranlé. Elle répondit modeſtement au Prélat, mais avec fermeté, que quoiqu'elle eût un profond reſpect pour ſa perſonne, & toute la déference convenable pour ſes avis, elle ne pouvoit ſuivre celui qu'il venoit de lui donner. Que Dieu ne l'appelloit pas à la réforme des Urſulines, & qu'il lui avoit fait connoître qu'il la deſtinoit à autre choſe ; qu'il faloit que chacun ſuivît ſa vocation, que la ſienne lui avoit été trop clairement marquée, pour qu'il lui fût poſſible de douter qu'elle ne fût veritable & ne vint du Ciel. Cependant qu'elle n'étoit ni préſomptueuſe ni entêtée, & que ſi Dieu, qu'elle croyoit lui avoir inſpiré ce deſſein, vouloit mettre des obſtacles à ſon ſuccès, elle atten-

droit avec une aveugle soumission, & une parfaite tranquilité tout ce qu'il lui plairoit en ordonner. Elle se retira aussi-tôt, & fut porter ces tristes nouvelles à ses filles, qui en furent consternées; elle les rassura néanmoins, & paroissant elle-même pleine de confiance, elle les exhorta à continuer leurs prieres & leurs supplications auprés de Dieu, qui sçauroit bien soûtenir son ouvrage, & qui n'avoit peut-être permis ce qui venoit d'arriver, que pour s'assûrer d'avantage de leur fidelité, & accroître, par les obstacles qu'on leur opposoit, le desir qu'elles avoient d'être à lui.

Mais au même tems qu'elle interessoit le Ciel dans sa cause, elle ne crut pas devoir negliger les moyens humains, persuadée que ce n'est qu'au défaut de ceux-ci que Dieu veut qu'on conte uniquement sur son assistance. Elle apprit que de mau-

vais conſeils avoient éloigné d'elle l'eſprit du Cardinal ; elle eſpera que ſi on lui en donnoit de meilleurs, on pourroit le ramener & le changer une ſeconde fois. Elle employa pour cet effet toutes les perſonnes puiſſantes qui avoient du credit ou de l'accez auprès de lui, & on ſe fit un plaiſir d'agir en ſa faveur pour une ſi bonne cauſe. Le Pere de Bordes, qui étoit le plus intereſſé dans cette affaire, & qui étoit connu du Cardinal, lui parla plus fortement qu'aucun. Il lui repreſenta qu'il étoit du ſervice & de la gloire du Seigneur que le projet du nouvel Inſtitut ne fût point traverſé, ſçachant lui-même, à n'en pouvoir doûter, qu'il avoit été formé dans le Ciel avant qu'il eût été propoſé ſur la Terre. Que la réforme des Urſulines étoit une choſe très-difficile, & d'un ſuccez incertain ; que quand on a pouſſé le rélachement juſqu'à un certain

point, il eſt rare qu'on en revienne; qu'il n'y a que deux voyes pour produire un pareil changement, celle de la perſuaſion, & celle de l'autorité; que la premiere eſt foible, & que la ſeconde aigrit le plus ſouvent les eſprits & ne les change pas. Que néanmoins la choſe n'étant pas impoſſible, d'autres que Madame de Leſtonac pourroient la tenter; que ſi on y reuſſiſſoit, l'entrepriſe que propoſoit cette Dame ne devoit pas pour cela paroître inutile, que ce ſeroit deux ſecours au lieu d'un, & qu'on n'en pouvoit trop avoir en un tems où la moiſſon étoit grande, & où l'on avoit ſi peu de perſonnes pour la recueïllir. Ces raiſons étoient ſolides, & elles firent impreſſion ſur l'eſprit du Prélat. Il étoit plein de droiture & de bonne foi, il ne ſe piqua point mal-à-propos de fermeté & de réſolution; il convint qu'on l'avoit ſurpris, & ſe deſiſtant

de ſon nouveau deſſein, ne penſa plus qu'à conſoler celles qu'il avoit contriſtées.

L'occaſion s'en préſenta bien-tôt. La Fondatrice avertie par le Pere de Bordes, du changement arrivé dans la perſonne du Cardinal, après en avoir loüé Dieu, ſe hata d'en profiter. Elle lui rendit une viſite, & ſe jettant à ſes pieds, elle exprima par cette poſture reſpectueuſe & par ſon ſilence, mieux qu'elle n'auroit fait par de longs diſcours, tous les ſentimens d'un cœur penetré de reconnoiſſance. Le Cardinal la relevant auſſi-tôt, lui témoigna qu'il étoit faché de ce qui s'étoit paſſé, qu'il ne penſoit plus à s'oppoſer à ſon deſſein, que loin de le traverſer, il étoit réſolu à le favoriſer & à employer tout ce qu'il avoit d'autorité pour le faire réuſſir; & pour montrer par les effets la ſincerité de ſes offres, il ſe fit ſur le moment appor-

ter l'Acte d'approbation de son Institut qu'il avoit déja fait dresser par son Secretaire, & l'ayant signé, le remit à Madame de Lestonac, ajoûtant que pour affermir son ouvrage, & ériger en Ordre Religieux sa nouvelle Congregation, il lui conseilloit d'en demander la confirmation au Pape : Que pour la poursuite de cette affaire, qui ne manqueroit pas de difficultez, le plus sûr étoit d'envoyer un Agent à Rome, lui permettant d'en faire elle-même le choix: il s'engagea ensuite à écrire en sa faveur au Saint Pere, & à employer tout ce qu'il avoit de credit dans la Cour de Rome pour lui obtenir des Solliciteurs & des Patrons. C'en étoit là plus qu'elle n'auroit osé prétendre, & il ne lui restoit pour une entiere satisfaction, que d'en pouvoir témoigner au Prelat toute sa gratitude ; elle s'en acquitta d'une maniere à lui faire con-

noitre qu'elle en reſſentoit infini-
ment plus qu'elle ne lui en pouvoit
marquer. Aprés quoi elle ſe retira
pour aller remettre la joye parmi
ſes filles, par le recit de ce qui venoit
de ſe paſſer. Elles loüerent toutes
enſemble ce Dieu Tout-Puiſſant,
maître des cœurs & des volontez,
le veritable Auteur de ce qui faiſoit
alors leur conſolation.

LIVRE TROISIE'ME.

QUOIQU'UNE affaire juſques-là ſi bien conduite, malgré toutes les traverſes qui avoient failli à la faire échoüer, fit eſperer un heureux ſuccez, le plus difficile reſtoit encore à faire, parce qu'il faloit s'embarquer dans une négotiation longue & épineuſe, & qu'on ne pouvoit y travailler que par le miniſtere d'autrui. Il s'agiſſoit d'obtenir du Pape la confirmation de l'Inſtitut, déja approuvé par le Cardinal, Archevêque Diocezain. On penſa d'abord à chercher un homme de confiance qu'on pût envoyer à Rome, qui eût aſſez de bonne volonté pour ſe charger de cette commiſſion, & aſſez d'habileté pour en venir heureuſement à bout. Le Curé de Sainte Colombe, nommé Moiſſet

ſet, fut celui ſur lequel on jetta les yeux, & on n'en pouvoit choſir de plus propre. Beaucoup de ſçavoir & de capacité, une éloquence vive & inſinuante, du courage & de la dexterité, un exterieur avantageux étoient des qualitez qu'il poſſedoit éminemment, & c'étoit là de quoi lui attirer toute la conſideration neceſſaire, pour reüſſir auprès de tant de perſonnes reſpectables, avec qui il avoit à traitter. Le Cardinal de Sourdis approuva le choix que Madame de Leſtonac avoit fait d'un ſi digne ſujet. Il lui donna la qualité de ſon Envoyé & de ſon Agent auprès du Souverain Pontife, & lui remit avec les Lettres qu'il écrivoit à Sa Sainteté, & à divers Cardinaux de ſes amis, une ample inſtruction qui devoit le guider dans la maniere dont il devoit agir & ſe conduire. Le merite de la Fondatrice lui procura un autre puiſſant inter-

ceſſeur en la perſonne du Marechal d'Ornano, Gouverneur de Bordeaux, homme moins diſtingué par ſon rang que par ſa vertu, qui lui avoit valu l'honorable emploi de Gouverneur de Gaſton de France, frere unique du Roy Loüis XIII. Il étoit Italien, & avoit par là beaucoup de relation & des amis fort accreditez à Rome. Il leur écrivit des Lettres pleines d'éloges de la pieuſe Veuve, pour qui il avoit une eſtime qui alloit juſqu'à la veneration, la regardant comme une ſainte. Auſſi diſoit-il que ſa vûë & ſes entretiens lui donnoient des penſées du Ciel, & lui inſpiroient l'amour de Dieu. Il ne parloit jamais d'elle au Cardinal de Sourdis, que comme d'une perſonne des plus vertueuſes & des plus prudentes du Royaume.

Après tous les preparatifs neceſſaires, le Député partit le 4. Août 1606. accompagné des vœux & des

prieres de toutes les perſonnes qui avoient du zéle pour la Religion, & qui étoient inſtruites de l'affaire qu'il alloit traitter. Il arriva heureuſement à Rome, & les premieres viſites qu'il rendit, furent celles des Cardinaux Bellarmin & Baronius, les deux plus grandes lumieres de l'Egliſe en ce tems-là. Il leur rendit les Lettres que le Cardinal de Sourdis leur écrivoit, & ne trouva aucune difficulté à ſe les rendre favorables. Une ſocieté de Filles qui avoient le même Iuſtitut que la Compagnie de Jeſus, dont Bellarmin avoit été un des plus illuſtres membres, & que Baronius honoroit de ſon eſtime & de la plus tendre bienveillance, ne pouvoit que trouver beaucoup de faveur & de protection auprès de ces deux grands Hommes. Auſſi n'eut-il pas beſoin de chercher d'autres interceſſeurs ; ils voulurent bien eux-mêmes prévenir le Pape ſur

l'affaire en queſtion, & ſolliciter pour l'Agent, l'audience qu'il demandoit, laquelle fut aiſement accordée.

Celui qui occupoit alors le trône de S. Pierre étoit Paul V. de la Maiſon des Borgheſes, Pontiphe que ſes éminentes vertus, & ſa fermeté invincible à maintenir les droits Eccleſiaſtiques avoient depuis un an élevé à cette haute dignité. On a remarqué que jamais Pape n'a tant confirmé que lui d'Ordres ou de Congregations Regulieres; heureuſe diſpoſition pour l'établiſſement de celle que le vertueux Eccleſiaſtique venoit ſolliciter. Ayant été introduit devant Sa Sainteté, il expoſa ſa commiſſion, lui remit les Lettres du Cardinal de Sourdis, la Requête de Madame de Montferrant, & un abregé de l'Inſtitut dont on pourſuivoit la confirmation. Aprés quoi, uſant de la liberté qu'on lui avoit donnée de repreſenter ce qu'il juge-

ſoit à propos, il parla fort éloquemment ſur l'affaire qui l'avoit conduit à Rome ; & fit ſur tout extremement valoir l'utilité qui reviendroit à l'Egliſe du nouveau ſecours que lui procureroit une Religion de Filles dévoüées à l'inſtruction de la jeuneſſe de leur ſexe. " Que c'étoit un avantage qui juſqu'alors avoit été à " deſirer, & qu'on ne s'étoit point " aviſé de procurer. Qu'il y avoit " eu de tout tems aſſez de Communautez ſaintes, où de chaſtes " Epouſes de Jeſus-Chriſt cultivoient avec ſuccès les vertus interieures : mais qu'il en manquoit où " l'on joignît l'action à la contemplation, le zéle pour le prochain " au ſervice de Dieu. Que ſi ce zéle " ſembloit moins convenir au ſexe " que d'autres vertus, le malheur " des tems & les ravages de l'hereſie demandoient que chacun, ſans " diſtinction de ſexe & d'état, s'ar-

„ mât pour la querelle de Dieu, &
„ combattît à sa maniere contre le
„ vice & l'erreur. Que la moisson
„ étoit si abondante, que les Ou-
„ vriers Evangeliques ne pouvoient
„ suffire à la recueïller, & que des
„ filles seroient du moins capables
„ de ramasser dans le champ du Pere
„ de famille ce qui auroit échappé
„ à leur diligence ; d'autant plus que
„ sans s'ingerer dans les ministéres
„ d'éclat, leurs soins se borneroient
„ à l'instruction des enfans. Qu'il
„ étoit reservé à Sa Sainteté de don-
„ ner ce nouveau spectacle au mon-
„ de Chrêtien, & que ce ne seroit
„ peut-être pas un des moindres mi-
„ racles qu'on se promettoit de son
„ Pontificat.

Le Pape écouta favorablement le discours de l'Envoyé ; & quoiqu'il n'eût guéres besoin d'être sollicité pour l'accompliſſement d'une si sainte œuvre, dont il connoissoit

mieux que perſonne l'utilité, il ne voulut neanmoins s'expliquer ſur ce qu'il en penſoit, qu'après avoir entendu le rapport que lui feroit ſur ce ſujet la Congregation des Cardinaux, établie pour les affaires des Reguliers. Il donna ordre à Moiſſet de s'adreſſer à Elle, & de lui communiquer les Ecrits & les Memoires qu'il avoit apportez. Cela fut executé; & le projet de l'Inſtitut avec tout ce qui y avoit du rapport ayant été ſoigneuſement examiné, on n'y trouva rien que de loüable & de très-ſaint: le Pape voulut enſuite qu'on lût tout cela en ſa preſence dans un Conſeil particulier qu'il aſſembla pour ce ſujet; & en ayant porté le même jugement, il y ajoûta ſeulement quelques points qu'il jugea d'une grande utilité. Il ne reſtoit plus qu'à expedier la Bulle de Confirmation; & c'eſt ce qui ſe fit le 7. Avril 1607. Elle contient en ſub-

ſtance, " que le Pape l'accorde à la
» Requête de Dame Jeanne de Leſ-
» tonac, veuve de Gaſton, Marquis
» de Montferrant, & de Serene Co-
» queau, Marie de Roux, Raymon-
» de Capdeville, Blanchine Her-
» vé, Anne Richelet, & pluſieurs
» autres Vierges de la Ville & Dio-
» céſe de Bordeaux, qui ſe dévoüent
» à ſervir le Seigneur pendant leur
» vie, en formant les jeunes filles
» aux bonnes mœurs & aux vertus
» Chrétienes. Le Cardinal de Sour-
» dis eſt commis pour unir la nou-
» velle Communauté à tel des an-
» ciens Ordres qu'il jugera à pro-
» pos. On permet à ladite Commu-
» nauté d'acquerir & poſſeder les
» rentes & revenus, biens-meubles
» & immeubles qui lui ſeront don-
» nez ou leguez. On accorde aux
» perſonnes ci-deſſus nommées de
» pouvoir faire Profeſſion après deux
» ans de Probation accomplis, con-

formement à leurs Statuts. On les « soumet à l'Ordinaire, ſous l'o- « béïſſance, viſite & correction du- « quel elles vivront. On veut qu'el- « les joüiſſent de toutes les Graces, « Privileges, Indults & Immunitez « accordez aux Monaſtéres de l'Or- « dre auquel elles ſeront unies; con- « ſentant de plus qu'elles ayent un « Inſtitut & des Conſtitutions par- « ticulieres; les principales deſquel- « les ſont énoncées & approuvées « par l'autorité Apoſtolique. «

Tandis que le Député de la naiſſante Compagnie négocioit à Rome auprès du Vicaire de Jeſus-Chriſt, la Fondatrice & ſes Compagnes continuoient leurs inſtances auprès de celui qui eſt le Maître des cœurs, afin qu'il lui plût tourner en leur faveur celui du Pape & de ſon Conſeil. Huit mois ſe paſſerent dans l'attente du ſuccès que Dieu leur préparoit; & quoique ce fût ſa divine ſageſſe

qui conduiſoit l'ouvrage, néanmoins le miniſtére des hommes devant y concourir, leur confiance n'étoit pas ſi entiére, qu'il ne s'y mêlât un peu d'incertitude & de crainte. Un évenement miraculeux qui arriva en ce même tems les raſſûra & les remplit de conſolation. Si l'on voit les prodiges ſi fort multipliez à l'occaſion de ce ſaint établiſſement, l'incredulité ne peut s'en prévaloir pour les revoquer en doute. La memoire de ces faits eſt ſi recente, que la verité n'en a pû être alterée en venant juſqu'à nous; & elle a été atteſtée par des perſonnes ſi dignes de foi, & d'un eſprit ſi ſolide, qu'on ne peut leur refuſer du moins cette pieuſe créance qu'on donne ſouvent avec bien moins de fondement, à ce qu'on lit de ſurnaturel dans l'hiſtoire de la plûpart des Saints. La vertueuſe Veuve étoit un jour en Oraiſon, & c'étoit juſtement celui où la

Bulle fut expediée à Rome ; elle expoſoit au Seigneur ſes ſollicitudes & ſes craintes avec cette ſainte familiarité que Dieu permet aux ames qui lui ſont cheres. Au moment que ſon cœur étoit le plus agité par des mouvemens oppoſez d'eſperance & de découragement, elle ſe vit tout d'un coup inveſtie d'une grande lumiére, au milieu de laquelle parut Saint Jean, le Diſciple bien-aimé du Sauveur, qui lui fit entendre ſenſiblement ſa voix, & lui dit que la Bulle tant ſouhaitée venoit d'être accordée par le Vicaire de Jeſus-Chriſt, & qu'elle en remerciât Dieu, au lieu de ſe livrer à de vaines alarmes. Ce Bienheureux Apôtre fut ſpecialement choiſi pour lui donner cette agréable nouvelle, ſoit parce que la Servante de Dieu avoit pour lui une devotion particuliere, ſoit que Jeſus-Chriſt ayant donné ſur ſa croix à ce Diſciple cheri, le glorieux

titre de fils de Marie, il dût prendre un interêt plus particulier à tout ce qui regardoit un Ordre qui devoit porter le nom de cette auguſte Reine du Ciel, & combattre ſous ſes étendarts. Quoiqu'il en ſoit, cette apparition combla de joye la vertueuſe Dame. Sa confiance en Dieu s'accrût avec ſa reconnoiſſance; & l'une & l'autre redoublerent ſon amour pour un Protecteur ſi bien-faiſant. Elle attendit avec une parfaite tranquillité le retour de l'Envoyé, ſçachant d'avance ce qu'il avoit à lui dire. Il partit de Rome après avoir reçû la bénediction de Sa Sainteté, qui en le congediant, lui dit ces remarquables paroles: *Je mourrai content après avoir confirmé un Ordre dont la fin eſt le ſalut des ames, & qui doit cultiver dans l'Egliſe la pureté de la foi & des mœurs.* Auſſi-tôt qu'il fut de retour à Bordeaux, il remit au Cardinal de Sourdis la

Bulle

Bulle dont il étoit porteur, & qui lui avoit été donnée cloſe, ne devant être ouverte que par le Prélat à qui elle étoit adreſſée, & qui avoit été nommé Commiſſaire Apoſtolique par le Saint Pere, pour l'execution de ce qu'elle contenoit.

Le Cardinal fit auſſi-tôt avertir Madame de Leſtonac de l'arrivée du Député & de la Bulle qu'il avoit apportée de Rome, afin qu'elle vint aſſiſter à l'ouverture qui en ſeroit faite, & en ſçavoir la teneur. Elle ſe rendit inceſſament auprès de lui; & après lui avoir rendu de très-humbles actions de grace, comme à celui à qui, après Dieu, elle devoit cet heureux ſuccès, elle écoûta avec un profond reſpect tout ce qu'il avoit plû à Sa Sainteté de regler & de preſcrire dans la Bulle dont on fit la lecture en ſa préſence. Comme il y étoit expreſſement marqué que tout s'executeroit ſous la direction & par

les ordres du Cardinal de Sourdis ; elle le pria de vouloir bien continuer un ouvrage si heureusement commencé, & de lui ordonner ce qu'elle avoit à faire. Il s'agissoit d'abord de trouver un lieu propre à établir la premiere Maison du nouvel Ordre : & comme elle avoit pour cela jetté les yeux sur quelques édifices qui paroissoient lui convenir, & qui étoient proche d'une ancienne Chapelle, appellée du S^t. Esprit, presque abandonnée, elle proposa la chose au Cardinal, qui agréa le choix, & lui donna sur le moment la Chapelle pour servir d'Eglise à la nouvelle Maison, l'assûrant en même-tems que quand elle auroit fait les acquisitions necessaires pour se loger, & que le bâtiment seroit prêt, il satisferoit aussi-tôt ses desirs en la consacrant à Dieu avec ses Compagnes, & en leur donnant l'Habit. Elle se retira contente au-delà de ses esperances, & ne

differa pas un moment de mettre la main à l'œuvre. Elle ſe donna de grans mouvemens, & fit agir tous ſes amis pour ſe rendre favorables le Gouverneur de la Ville & les Magiſtrats, afin d'obtenir d'eux toutes les permiſſions neceſſaires; & à force de viſites & de ſollicitations, elle en vint à bout. Ce qui lui coûta le moins, ce furent les grandes dépenſes qu'il lui falut faire, & auſquelles elle fournit ſeule, ſoit pour achetter les emplacemens neceſſaires, ſoit pour ajoûter de nouveaux bâtimens aux anciens; mais ayant à quitter bien-tôt & pour toûjours des biens qu'elle n'avoit jamais aimez, elle ſe crut trop heureuſe de ne s'en défaire que pour les conſacrer à un ſi ſaint uſage.

Dès que le nouveau logement eut quelque air de regularité, & qu'on y put faire obſerver la clôture, elle s'y renferma avec un contentement

inexplicable, & ne se regarda plus comme du monde. Mais toutes celles qui s'étoient associées à elle ne l'y suivirent pas ; Dieu voulut mêler cette amertume à sa joye. Elle se vit abandonnée de la plus grande partie de ses Compagnes, qui lâcherent honteusement le pied au moment qu'il faloit en venir à l'execution des grands projets qu'elles avoient formez, soit que ce fût un effet de leur inconstance & de leur lâcheté, soit que leurs parens les eussent retenuës, craignant de trop hazarder en les laissant s'engager dans un établissement encore mal affermi, & qui pouvoit se détruire plus aisement qu'il ne s'étoit formé. Trois seulement furent fidéles à Dieu & à leurs engagemens ; Serene Coqueau, Magdelaine de Landrevie & Izabeau de Maisonneuve ; une quatriéme se joignit à elles pour commencer à remplacer les desertrices qui avoient

manqué à leur vocation ; ce fut Marguerite de Puyferré, fille d'un merite encore plus diſtingué que ſa naiſſance. Elle fut dans la ſuite un des plus dignes ſujets de ſa Compagnie, par les grands exemples qu'elle donna & les grands ſervices qu'elle rendit.

En attendant qu'il plût à la Providence d'accroître leur nombre, elles commencerent à faire l'eſſai de la vie Religieuſe à laquelle elles ſe deſtinoient. La facilité qu'elles y trouverent fut telle, qu'elles ſembloient s'y être exercées pluſieurs années. Rien ne leur coûtoit ſi ce n'eſt de moderer leur ferveur ; & la Fondatrice ne trouvoit d'autre exercice à ſon autorité que de reprimer les excès où elles ſe ſeroient portées, ſi on leur eût laiſſé ſuivre leur ardeur. Elles paſſerent l'Hyver entier dans ces ſaintes occupations, ſoûpirant après le bienheureux moment où,

quittant les habits du siécle, elles paroitroient ornées des Livrées du divin Epoux auquel elles avoient engagé leur cœur. Le Cardinal de Sourdis qui étoit parfaitement instruit de leurs saintes dispositions, voulut les contenter : mais il faloit auparavant terminer un point essentiel à l'établissement qu'il s'agissoit de consommer ; c'étoit l'aggregation de la nouvelle Compagnie à quelqu'un des anciens Ordres, conformement aux usages de l'Eglise, qui ne reçoit point de nouvelle Religion qu'elle n'associe à une des quatre qu'on a toûjours regardées comme les plus anciennes & les plus renommées ; sçavoir, celle de Saint Antoine, premier Instituteur de la vie Eremitique ; celle de Saint Basile, Pere des Moines d'Orient ; celle de Saint Augustin, qui a laissé une Regle aux Disciples qu'il forma en Affrique, & celle de Saint Benoît

Patriarche des Religieux d'Occident. Cet article étoit expreſſement marqué dans la Bulle de Paul V. qui laiſſoit au Cardinal le choix de l'Ordre auquel ſe feroit l'aſſociation du nouvel Inſtitut. Le Prélat choiſit celui de Saint Benoît, ſoit par un ſentiment de devotion pour ce grand Saint, ſoit pour quelqu'autre raiſon qu'on ignore. Mais en lui uniſſant la Compagnie des Fille de Notre-Dame, il leur permettoit, ſelon l'intention expreſſe du Pape, d'avoir une Regle & des Conſtitutions particulieres. La Fondatrice accepta avec ſes Compagnes le choix du Cardinal, qui demanda pour cela ſon agrément. L'Acte en fut dreſſé & attaché à la Bulle du Saint Pere; & ce fut là comme le ſceau de l'entiere confirmation de l'Ordre. Cet Acte fut expedié le 9. Janvier 1608. & mit la nouvelle Societé en droit de prendre le Voile, & de former un

veritable Corps de Religion indépendant de tout autre Ordre, & soûmis uniquement au Saint Siége & à la Juriſdiction immediate des Evêques.

Ces formalitez étant obſervées, il ne reſtoit plus qu'à donner l'Habit à la vertueuſe Fondatrice & à ſes Filles. Le Cardinal voulut que cela ſe fit avec éclat, pour l'édification des Fidéles, & à la confuſion des Heretiques, qui verroient par l'honneur qu'on rend à la virginité, l'injuſtice de leurs mépris pour une vertu que Dieu a conſacrée en la perſonne de ſa Mere. Il jugea qu'il faloit annoncer d'avance cette pieuſe céremonie, pour la rendre plus célebre, & il ne dédaigna pas de ſe charger lui-même de ce ſoin. Il monta en Chaire dans ſon Egliſe un jour qu'un grand peuple y étoit aſſemblé, fit lire la Bulle du Pape, qu'il expliquoit en même-tems; après quoi prenant

la parole, & parlant avec toute la dignité d'un Prince de l'Egliſe, & toute l'éloquence d'un grand Orateur, il fit un magnifique éloge de l'état Religieux, & du Nouvel Inſtitut en particulier. Il releva le merite & la vertu de celle que le Ciel avoit choiſie pour être l'inſtrument d'une ſi ſainte œuvre, & la pierre fondamentale de ce nouvel édifice, qui alloit être un ſi grand ornement pour l'Egliſe de Dieu. Il rapella à ce ſujet divers traits d'un diſcours que ſaint Ambroiſe fit autrefois à Florence, à l'occaſion de la Dedicace d'une Egliſe qu'une ſainte veuve nommée Julienne, conſacroit à Dieu en ſe conſacrant elle-même à lui, par les vœux de Religion. Il compara enſembe ces deux illuſtres veuves, celle de Bordeaux à celle de Florence, & ne trouva d'autre difference entr'elles, ſi non que celle-ci n'avoit élevé en l'honneur du Très-

Haut, qu'un Temple materiel ſujet aux viciſſitudes des tems ; au lieu que l'autre alloit ériger à ſa gloire un édifice ſpirituel compoſé de pierres vivantes, & orné de toutes les vertus, lequel ſe multipliant & ſe renouvellant ſans ceſſe, ſe perpetueroit ſans rien craindre des outrages du tems. Le Cardinal en prononçant ſon diſcours, tenoit toûjours en main la Bulle, prenant occaſion des divers points qu'elle contenoit pour exalter la virginité & la Reine des Vierges, pour combattre les ennemis de la Religion, qui l'étoient en même temps du celibat, & pour exhorter ſon peuple à la pratique des conſeils Evangeliques, & des plus ſublimes vertus du Chriſtianiſme, dont ces filles qui alloient renoncer au monde, devoient donner de ſi grands exemples. Il marqua enſuite le jour & le lieu de la priſe d'habit, & invita tout le monde à y aſſiſter.

Il ſeroit inutile de dire qu'une invitation ſi ſolemnelle & ſi pompeuſe attira à la ceremonie annoncée un prodigieux concours de perſonnes de tous états ; elle ſe fit le premier jour de May 1608. Fête de ſaint Philippe & de ſaint Jacques. Le Cardinal Archevêque, ſe rendit dans la chappelle du ſaint Eſprit, accompagné de la plus grande partie de ſon Clergé. Il entendit le Sermon du Pere François-Raymond, Jeſuite, celebre Prédicateur, qui ſe ſurpaſſa en cette occaſion, ayant à celebrer un établiſſement dont il avoit été, comme nous avons dit, un des premiers Auteurs. A la prédication ſucceda immediatement la Meſſe, qui fut celebrée Pontificalement par le Cardinal, & chantée par la Muſique. Le Prélat l'interrompit pour doner l'habit & le voile de Religion aux nouvelles Epouſes de Jeſus-Chriſt, qui les recurent avec des

ſentimens de piété & des tranſports de joye qu'il ſeroit difficile d'exprimer. Il commença par la Fondatrice à qui il donna le voile noir, l'établiſſant Superieure de la premiere Maiſon, & comme chef du nouvel Ordre; ſes Compagnes reçûrent enſuite de ſa main le voile blanc. Après quoi il continua la Meſſe, & à la fin donna la Communion aux cinq Novices, qu'il laiſſa remplies de la plus pure & de la plus ſolide conſolation qu'elles euſſent reſſentie en leur vie. Ce jour memorable entre tous les autres, eſt celebré chaque année avec beaucoup de ſolemnité par les filles de Nontre-Dame, qui ſe font un devoir de Religion de rendre publique aux yeux des fidelles leur tendre reconnoiſſance envers le Seigneur, en perpetuant, à l'exemple du Peuple de Dieu, la memoire de leur ſortie d'Egypte & de leur entrée dans la Terre de Promiſſion.

Malgré

Malgré tout ce que cette ceremonie eut d'auguſte & d'éclatant, il n'étoit pas difficile d'appercevoir à travers cette pompe, qu'une Communauté, compoſée ſeulement de cinq perſonnes, étoit un bien foible commencement pour un Ordre deſtiné à donner de ſi grands ſecours à la Religion. On eut même ſujet de craindre qu'au lieu de s'accroître, il ne trouvât ſa rüine preſque dans ſon berceau. La mere de Leſtonac ſe vit alors accueïllie d'une tempête qui faillit à moiſſonner d'avance tous les fruits de ſes travaux ; & il fallut une foi auſſi vive & auſſi courageuſe que la ſienne pour n'y pas ſuccomber. Sa propre Patrie, à qui elle devoit un jour faire tant d'honneur, s'éleva contre elle ; ce fut un déchainement preſque univerſel dans Bordeaux, au ſujet du nouvel Ordre qui s'y établiſſoit. Les plus moderez en faiſoient le ſujet de leurs railleries : la

plûpart condamnoient hautement l'entrepriſe ; on diſoit qu'un pareil deſſein étoit une temerité à une femme comme elle, & qu'elle en ſeroit punie en le voyant échoüer. Qu'elle auroit bien mieux fait de demeurer toute ſa vie dans le Monaſtere où elle s'étoit autrefois enfermée ; que de venir donner cette nouvelle ſcene au monde ; qu'elle ne cherchoit en cela qu'à ſe faire un nom ; ou du-moins à couvrir la honte de ſon ancienne deſertion, par un projet d'éclat qui ne pouvant reüſſir ; ne tourneroit qu'à ſa confuſion, & ne ſerviroit qu'à achever de la décrier. Il n'y eut pas juſqu'à ſon propre fils le Marquis de Monferrant, qui ne ſe mit de la partie, & qui n'oſât cenſurer comme les autres, la conduite de ſa vertueuſe mere. Comme il avoit improuvé ſa premiere entrée en Religion, & qu'il en avoit prédit le ſuccez, il crut pouvoir s'ériger une

ſeconde fois en Prophete, & dire qu'il n'auguroit de cette nouvelle tentative, qu'un évenement malheureux.

Rien n'eſt plus ſujet aux varietez que les jugemens populaires. Comme ils ne ſont le plus ſouvent fondez que ſur de faux bruits ou des opinions que la paſſion ſuggere, ou ſur des trompeuſes apparences de bien ou de mal, ils ſe forment & ſe détruiſent avec la même facilité, & font paſſer les eſprits, preſque ſans milieu, de l'eſtime au mépris & du mépris à l'eſtime. La Servante de Dieu, qui avoit eu un grand uſage du monde, ſçavoit cela mieux que perſonne. Auſſi dès qu'elle fut inſtruite de ces diſcours peu charitables qu'on tenoit ſur ſon compte, quoiqu'elle vît le préjudice qu'ils pourroient cauſer à un établiſſement encore nouveau & peu affermi, elle crut néanmoins ne devoir oppoſer à ces vaines ru-

meurs que le mépris & le silence. C'étoit un torrent enflé, qui après avoir fait plus de bruit que de mal, devoit insensiblement s'écouler de lui-même. Elle avoit reçû trop de marques de la protection du Seigneur pour rien craindre d'un monde impuissant, & elle se rassuroit encore plus sur son inconstance & ses caprices, qu'elle ne redoutoit sa malignité. L'évenement justifia des sentimens si raisonables. On revint bientôt de ces injustes préventions. On passa même d'une extrêmité à l'autre, comme il arrive ordinairement en de pareilles occasions; les mépris se changerent en estime, les loüanges succederent aux discours malins; la patience tint lieu de justification, & triompha seule de la calomnie.

Le premier fruit que la Fondatrice recuëillit du changement qui se fit dans les esprits, fut le retour de ces cinq filles qui s'étoient démenties

au commencement, & qui étoient demeurées dans le ſiécle lorſque leurs compagnes en ſortirent. Leur noms, qu'on avoit ſupprimez quand on a parlé de leur faute, meritent qu'on les faſſe maintenant connoître, en rapportant la maniere dont elles ſçûrent la reparer. Elles ſe nommoient Anne de Richelet, Marie de Roux, Françoiſe de Boulaire, Blanche Hervé, Eliette Caſaubon, toutes de bonne maiſon comme les premieres. Elles concerterent entr'elles leur retour, & ſe preſenterent toutes enſemble devant leur bonne Mere. Elles ſe jetterent à ſes pieds, & confeſſant leur lacheté & leur inconſtance, la ſupplierent, avec larmes, de leur rendre la place qu'elles avoient occupé dans la Maiſon du Seigneur. Elle les releva, & les embraſſant avec beaucoup de tendreſſe, ne leur impoſa d'autre peine de leur deſertion, que de promettre au Souverain Paſ-

teur, qui les recevoit dans son bercail, un amour éternel & une fidélité inviolable. Le Cardinal, adverti de la demarche qu'elles venoient de faire, & des saintes disposition où elles étoient, voulut qu'on les admit, & se disposa à leur donner lui-même le Voile. Il aimoit ces ceremonies, & les faisoit volontiers, moins par goût que par un principe de pieté, & par le respect qu'il avoit pour les usages des premiers siécles, où la consecration des Vierges étoit reservée aux Evêques, comme une fonction qui les regardoit personnellement, & dont ils ne se déchargeoient jamais sur d'autres. On choisit pour cela le jour de la Conception de la sainte Vierge, sept mois après la vêture des premieres Novices; & la pieuse Superieure prit occasion de cette ceremonie qu'on alloit faire, ainsi que de la Fête qu'on celebroit, de consacrer à la Mere de

Dieu, par le miniſtere de ce grand Prélat, ſon Ordre naiſſant, & de le mettre pour toûjours ſous ſa protection toute puiſſante.

Voyant alors toutes ſes filles, qu'elle avoit autrefois raſſemblées avec tant de peine, heureuſement reünies, elle penſa ſerieuſement à mettre en regle ſa petite Communauté, & à lui donner une forme qui pût ſervir de modelle à celles qui s'établiroient dans la ſuite du tems. Elle commença par chercher des guides ſûrs & éclairez dans la vie ſpirituelle, qui puſſent l'aider de leurs lumieres, & diriger les conſciences de ſes filles, encore peu inſtruites des pratiques & des uſages de la vie Religieuſe. Elle s'adreſſa pour cela aux Peres de la Compagnie de Jeſus ; & ce choix étoit convenable, puiſque Dieu s'étoit ſervi d'eux pour l'inſtitution de l'Ordre, dans lequel on devoit obſerver à peu près les mêmes loix que

Saint Ignace avoit donnée à ſes Religieux. On demanda pour cela l'agrement de l'Archevêque, qui y conſentit avec plaiſir, & il nomma lui-même le Pere de Bordes, comme le plus propre à cet employ, puiſqu'on s'étoit conduit juſques là par ſa direction & par ſes conſeils. Il le chargea même, à la priere de la Mere Fondatrice, de dreſſer des Conſtitutions telles qu'il jugeroit ſur le plan de celles de ſa Compagnie. Mais comme c'étoit un ouvrage important qui demandoit du tems, on convint en attendant de quelques reglemens proviſionels, pour établir l'ordre & l'uniformité dans la ſainte Famille. Après quoi la ſage Superieure s'appliqua à former ſes Eleves à la pratique des vertus propres à leur état, & à leur en faire bien prendre l'eſprit. Elle avoit à craindre de ne pas trouver en elles toute la docilité neceſſaire pour parvenir à ce qu'elle deſi-

roit : car ces filles n'étant pas dans cette grande jeuneſſe où l'eſprit & le cœur ſe plient à tout ce qu'on veut, & d'ailleurs ayant été Devotes dans le ſiécle, c'étoit là dequoi les croire attachées à leur propre ſens, & capables de dedaigner tous autres uſages que ceux auſquels une longue habitude les avoit accoutumées.

C'eſt pour cela que ſon premier ſoin fut de leur inſpirer l'abnegation de leur propre volonté, & l'aveugle ſoumiſſion aux regles de conduite, qui leur ſeroient preſcrites par les perſonnes deſtinées à les gouverner, & à les diriger dans les voyes du ſalut. Elle leur faiſoit pratiquer cette vertu en combattant leurs inclinations, les contrariant dans leurs idées, tachant en tout de guerir l'enflure de leur cœur & les égaremens d'une raiſon qui n'eſt que folie quand elle n'a pas pour regle unique la volonté du Seigneur. Elle tachoit de

leur faire comprendre quel cas elles devoient faire des vertus ſolides qui ſont les principes des autres, comme l'humilité, la mortification, la charité, ſans quoi tout le reſte n'eſt ſouvent qu'illuſion & amour propre. Elle leur enſeignoit le grand art d'allier enſemble les exercices de la vie interieure avec ceux de la vie active, le recüeillement avec les occupations où engage la pratique de la charité; la maniere de quitter pour Dieu, ou plûtôt de le chercher & de le trouver par tout, dans l'action comme dans le repos, dans les emplois diſſipans comme dans la ſolitude & dans la priere; elle les precautionoit contre les dangers auſquels le commerce qu'elles auroient, à raiſon de leurs emplois avec les perſonnes du ſiécle, les expoſeroient infailliblement, leur faiſant entendre que leur plus ſûr preſervatif étoit l'union continuelle avec Dieu, & l'exercice de ſa divine

preſence : mais que c'étoient là des diſpoſitions qui ne s'acqueroient que par la pratique de l'oraiſon, qui devoit être la plus chere comme la plus ſainte de leurs occupations. Que ſans cette precaution elles avoient bien plus à craindre que le monde ne leur communiquât ſon eſprit, qu'elles ne pouvoient eſperer d'inſpirer l'eſprit de Dieu au monde : Qu'elles devoient ſe faire une loi inviolable de s'interdire, à l'égard des perſonnes du dehors ; tous entretiens qui n'auroient pas pour but la ſanctification des ames. Que c'étoit uniquement en vûë de devenir utiles au prochain par des diſcours édifians, qu'elles étoient diſpenſées de ce rigoureux ſilence & de cette exacte ſolitude, ſi neceſſaires au recuëillement interieur, & à quoi ſans cela elles ſeroient auſſi obligées que celles qui ont embraſſé les regles les plus auſteres.

De ſi utiles enſeignemens & bien

d'autres qu'elle leur donnoit dans les occaſions eurent leur effet. On ne vit jamais plus de regularité, plus d'union avec Dieu, plus de charité, plus d'amour pour les ſaintes pratiques de l'humilité & de la penitence, qu'il en parut dans cette petite, mais fervente Communauté. La ſainte Superieure étoit l'ame de tout, elle leur communiquoit ſon eſprit, les animoit par ſon exemple; on n'avoit qu'à la voir ou l'écouter pour ſe ſentir rempli des plus ſaints deſirs, du mépris du monde, & de la plus vive ardeur pour la perfection. Le Cardinal, qui viſitoit ſouvent cette ſainte Maiſon, en admiroit l'ordre; il s'en retournoit toûjours infiniment édifié de ce qu'il y avoit vû, & donnoit mille loüanges à la Mere & aux filles.

Elles en meriterent bien de plus grandes quand le tems fut venu de ſignaler leur zéle pour l'inſtruction

de

de la jeuneſſe, qui eſt le devoir capital de leur Inſtitut. La Mere de Leſtonac voulut qu'elles fiſſent pendant leur Noviciat l'apprentiſſage de cet important exercice. Elles firent l'ouverture de leurs Claſſes, qui furent en peu de tems remplies d'une nombreuſe jeuneſſe, qu'on formoit à tous les exercices propres du ſexe, & qu'on inſtruiſoit dans la ſcience de la Religion. La Superieure s'y employoit elle-même, & étoit la premiere à tout : elle ne trouvoit rien de petit dans un employ ſi humiliant, rien de dur & de facheux dans des occupations ſi rebutantes. Le public, attentif à cette nouveauté, à quoi l'on n'étoit pas accoûtumé, combloit d'éloges ces charitables Maîtreſſes. On ſçavoit faire la difference de ces pieuſes écoles où l'on enſeignoit gratuitement la ſcience du ſalut, d'avec celles que l'Hereſie avoit établies pour pervertir les ames, où l'on n'ac-

queroit qu'à prix d'argent l'art funeſte de ſe perdre, & de s'égarer dans la foi. Auſſi celles-ci furent-elles bientôt ſi décreditées qu'il falut les fermer. On ne parloit que d'envoyer les filles à la Maiſon de Notre-Dame, où elles trouvoient tout ce qu'il falloit pour être formées à la pieté, à la pureté des mœurs, & même à la civilité & à la politeſſe. Le fruit des inſtructions qu'on y recevoit, ſe répandoit dans les familles, & paſſoit des enfans aux parens, qui, ſe faiſant un plaiſir de faire repeter à ces jeunes éleves ce qu'on leur avoit enſeigné, en profitoient pour leur propre inſtruction; & qui, admirant en elles une retenuë & une modeſtie qu'on ne leur avoit jamais vûës, étoient touchez de leur exemple, & ſe ſentoient portez à les imiter. Les diſciples devenoient elles-mêmes des Maîtreſſes; juſques-là qu'on en vit qui retirerent leur parens de l'hereſie, ſoit

que Dieu eût deſſein d'accrediter par-là les inſtructions qu'on leur donnoit, ſoit qu'il voulût manifeſter ſa puiſſance en employant les plus foibles inſtrumens pour operer des merveilles de ſa grace. La Mere de Leſtonac, ſenſible à tant de faveurs du Ciel, voulut en marquer ſa reconnoiſſance à la ſainte Vierge, à qui elle croyoit en être redevable; & pour s'en attirer de nouvelles, lui conſacrer la jeuneſſe qu'on élevoit dans ſa maiſon, afin qu'elle continuât à en être la Protectrice. Pour cela elle ordonna une Fête en ſon honneur au jour de la Preſentation, & deſira qu'on la ſolemniſât avec tout l'éclat poſſible; ce qui ſe fit en cette maniere. Toutes les filles rangées deux à deux, un cierge à la main, partirent du lieu où étoient les Claſſes, & ſe rendirent en Proceſſion dans l'Egliſe du Saint Eſprit. L'image de la Vierge y étoit portée en pompe, mille

voix confonduës chantoient ſes loüanges. Une foule de peuple, accouruë à ce ſpectacle, en étoit touché juſqu'aux larmes. On ne pouvoit ſe laſſer d'admirer la modeſtie, la devotion & certain air d'ingenuité & d'innocence peint ſur le viſage de cette pieuſe jeuneſſe, qui alloit ainſi s'offrir à la Reine des Vierges, dans le même eſprit qu'à pareil jour elle s'offrit elle-même à Dieu dans ſon ſaint Temple de Jeruſalem. La Fondatrice voulut que cette Fête ſe renouvellât chaque année dans toutes les maiſons de l'Ordre, & cela s'y obſerve très-regulierement.

Cependant le tems d'épreuve pour les dix Novices étoit ſur le point de finir. Il avoit été de deux ans, ſelon leur Inſtitut, & elles voyoient avec joye approcher l'heureux moment qui devoit pour toûjours les unir à Dieu par les vœux de la Religion. Déja on avoit obtenu du Roi des

Lettres-Patentes, qui rendoient leur établiſſement fixe, & c'étoit la Reine Marie de Medicis, qui les avoit elle-même ſollicitées. Il ne manquoit plus que le conſentement du Superieur Eccleſiaſtique, pour que le grand ouvrage de l'Inſtitution commencée fût conſommé par la Profeſſion ſolemnelle. Il n'y avoit aucun lieu de doûter que le Cardinal de Sourdis ne dût y donner les mains, & qu'il ne fût même ravi que ce qui avoit été juſqu'alors l'objet de ſon zéle & de ſes plus vifs empreſſemens eût une heureuſe fin. Mais il eſt peu d'exemples d'un changement auſſi étrange que celui qui ſe fit tout d'un coup dans l'eſprit de ce Prélat. Il étoit de la deſtinée de ce ſaint Ordre de ſe former parmi les contradictions, & de parvenir à une parfaite ſtabilité à travers des continuelles viciſſitudes, afin qu'il parût que Dieu en étoit l'auteur, & qu'il ne vouloit

l'établir que par une longue ſuite de miracles. On a déja vû ce qui l'obligea à former des oppoſitions à cet établiſſement quand on ne faiſoit encore que le projetter : les mêmes raiſons, ou les mêmes prétextes le porterent à entreprendre de le ruïner preſque auſſi-tôt après ſa naiſſance. Le deſſein d'unir les Filles de Notre-Dame avec les Urſulines, lui fut encore ſuggeré par ceux là même qui en avoient donné les premieres idées. Ils revinrent à la charge, mais mieux préparez que la premiere fois. Ils lui rémontrerent de quelle importance il étoit de remettre l'ordre dans la Maiſon de S^te^ Urſule ; que c'étoit pour lui non-ſeulement une action de zéle, mais le devoir d'un Paſteur. Que le grand Saint Charles, pour qui il avoit tant de veneration, & qu'il prenoit ſi fort à tache d'imiter, en avoit établi de ſemblables dans Milan, & les avoit toûjours extre-

mement favoriſées. Que le ſeul moyen de parvenir à cette réforme, étoit de donner à cette Communauté une Superieure du merite de la Mere de Leſtonac, & de confondre enſemble les ſujets des deux Maiſons. Qu'après tout elles ne differoient que de nom, & que leur Inſtitut étoit dans le fonds le même. Que ſi on laiſſoit échapper l'occaſion de faire une ſi ſainte œuvre, peut-être ne reviendroit-elle jamais. Qu'à la verité ce projet avoit échoüé une fois, mais qu'il pouvoit réüſſir ſi l'on prenoit des moyens plus efficaces. Qu'il n'avoit qu'à montrer une fermeté digne de ſon caractere, & ſe ſervir de toute ſon authorité, & qu'il verroit tout plier ſous lui; ſur tout ayant à faire à des perſonnes qui n'avoient pas aſſez de credit pour pouvoir lui reſiſter, & qui avoient trop de vertu pour vouloir le faire.

Ceux qui parloient ainſi étoient

des hommes d'une grande reputation de pieté, ils avoient la confiance du Prélat dont ils dirigeoient la conscience, lorsqu'il alloit faire des Retraites chez eux, & pratiquer de secrettes pénitences. C'en étoit assez pour être à couvert de tout soupçon d'interêt ou de mauvaise volonté dans le conseil qu'ils donnoient. Aussi furent-ils crûs ; le Cardinal se rendit à leur avis, & sans autre deliberation dans une affaire de cette importance, la dissolution de la nouvelle compagnie de Notre-Dame fut concluë sur le moment. La Mere de Lestonac ne tarda pas à être instruite que le Cardinal avoit changé de dispositions à son égard ; car lorsqu'elle envoya sçavoir de lui s'il voudroit bien l'admettre à la Profession elle & ses filles, & qu'on lui proposa de sa part la Fête de la Presentation de la Vierge pour le jour de la ceremonie ; il ne répondit au-

tre choſe, ſi non qu'il verroit ce qu'il avoit à faire ; & renvoya la perſonne qu'on lui avoit députée. Une réponſe ſi ſeche, & ſi peu conforme aux manieres gracieuſes qu'il avoit euës juſqu'alors donnna beaucoup à penſer à la Superieure ; mais elle n'entrevit encore qu'une partie du malheur qui la menaçoit ; & elle ne ſe ſeroit jamais figurée que le Protecteur declaré de la nouvelle Religion de Notre-Dame, voulût en être le deſtructeur. Elle prit le parti d'attendre que le tems l'éclaircit ſur ce qu'elle avoit à craindre ou à eſperer, & cependant elle s'abandonna entierement à la Providence pour tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner.

Le Cardinal la laiſſa long-tems dans ces perplexitez, afin de la preparer par ces froideurs qu'il lui marquoit, à la propoſition peu agréable qu'il avoit à lui faire. Il vint enfin, & lorſqu'elle ſe fut jettée à les pieds

pour recevoir sa benediction, & lui faire de vive voix la demande qu'on lui avoit déja faite de sa part ; il lui répondit après l'avoir relevée: „ Qu'il „ étoit dans le dessein de la con- „ tenter, & qu'il recevroit très- „ volontiers ses vœux, mais que „ c'étoit à condition qu'elle & ses „ filles s'uniroient aux Ursulines ; „ qu'en ce cas elle seroit declarée „ Fondatrice & premiere Superieure „ de cette nouvelle Communauté. „ Que cette union procureroit beau- „ coup de gloire à Dieu, & d'utilité „ au prochain. *C'est, dit-il, l'avis de tout mon conseil ; & j'y défere d'autant plus volontiers que c'étoit là mon ancien projet. Je me reproche de ne l'avoir pas suivi : mais on ne trouvera plus les mêmes facilitez à me faire changer de pensée ; du reste je ne passe pas ici mes pouvoirs, puisque le saint Siége m'a commis pour vous agréger à tel Ordre que je jugerai à*

propos : montrez par votre ſoumiſſion à mes volontez, que c'eſt avec fondement que j'ai toûjours bien jugé de votre vertu.

La Superieure ſurpriſe de ce diſcours au-delà de tout ce qu'on peut dire, fut quelque tems ſans pouvoir proferer une ſeule parole ; mais revenant enfin de ſon étonnement, & forcée à s'expliquer, elle le fit avec une fermeté, à quoy apparement l'Archevêque ne s'attendoit pas. Elle lui dit dabord, qu'elle n'avoit point changé de penſée depuis « la premiere fois qu'on lui avoit propoſé l'union avec les Urſulines ; « que les mêmes raiſons qu'elle avoit « alleguées pour n'y conſentir pas « alors, ſubſiſtoient toûjours. Elle « ajoûta qu'elle en avoit maintenant « de nouvelles & bien plus fortes ; « parce que deux ans de Noviciat « étoient une eſpece d'engagement « pris, & une démarche après laquel- «

„le, ni elle ni ſes compagnes ne pou-
„voient reculer ſans être infidels à
„ Dieu, & ſe décrier aux yeux du
„monde. Qu'une Bulle du Pape ob-
„tenuë, & des Lettres Patentens du
„ Roy, accordées, avoient fixé leur
„état, & ne leur laiſſoient plus la
„libetté du changement. Que le S^t.
„ Siége ayent approuvé leur Inſtitut
„ſous le titre de Compagnie de
„ Notre-Dame, elles ne pouvoient
„ſans ſon aveu, dénaturer cet Inſtitut
„en devenant Urſulines. Qu'à la ve-
„rité elles devoient être unies à un
„ autre Ordre : mais que c'étoit à un
„des quatre Ordres anciens, & non
„ à une ſimple Congrégation telle
„ que celle de ſainte Urſule. Que mê-
„me cette union ordonnée par le
„ Saint Siege étoit déja faite, puiſ-
„ que lui-même avoit porté le De-
„cret de leur Aggrégation à l'Or-
„dre de ſaint Benoît. *Ayez la bonté, Monſeigneur*, dit elle, *en finiſſant,*

de

de vouloir bien un peu refléchir ſur ce que je prens la liberté de vous remontrer. Je ſçai la ſoumiſſion que je vous dois : mais j'ignore encore moins celle que je dois à Dieu qui m'appelle à un état d'où vous voulez me tirer. Daignez faire attention que c'eſt vous-même qui m'y avez miſe, & que cet état même eſt votre ouvrage. C'eſt votre puiſſant credit, vos ſollicitations à Rome qui ont formé notre établiſſement ; c'eſt votre protection qui l'a maintenu depuis ſa naiſſance, voudriez-vous renverſer ce que vous avez fait, & devenir contraire à vous-même, voudriez-vous jetter dans la deſolation des filles qui vous regardent comme leur pere, & les forcer à un engagement qui ne peut être legitime s'il n'eſt libre ? Que deviendrons-nous elles & moi, ne pouvant conſentir à ce que vous nous propoſez, & moins encore nous réſoudre à nous rengager dans le monde.

Ces rémontrances étoient juſtes, & pleines de raiſon ; mais c'eſt par là même qu'élles n'eurent aucun effet ; parce que perſonne, & moins encore les Grands, n'écoute volontiers ce qui force à convenir qu'on a tort. Le Cardinal avoit beaucoup de vertu, mais la delicateſſe ſur le point d'honneur, la honte de reculer après s'être ainſi avancé, parlerent plus haut dans ſon cœur que ſa bonté & ſon équité naturelle. Il s'offença, & du refus & du diſcours de la Superieure, & la quittant bruſquement, proteſta, en ſe retirant, qu'il ne changeroit jamais de réſolution.

La triſte Mere penetrée de douleur ne ſçût faire autre choſe qu'aller repandre ſon cœur devant Dieu, & le prier de la ſoûtenir dans un revers ſi accablant. *Vous étes notre unique reſſource, Seigneur*, lui diſoit-elle. *Celui que nous avions cru notre Protecteur & notre Pere nous aban-*

donne ; peut être l'avez-vous ainſi permis, parce que contre votre défenſe, nous avions mis notre confiance dans les hommes, & notre appuy ſur un bras de chair. Notre erreur eſt bien punie, mais que le chatiment n'aille pas juſqu'à permettre que rien nous arrache à vous pour nous rendre au monde. Et vous Vierge ſainte, notre Patrone, faites ici éclater votre pouvoir. Votre troupeau va être diſſipé ; on veut écarter de l'Autel de jeunes victimes, qui n'ont point de plus grand deſir que de conſommer leur ſacrifice. Après tant de marques de votre bonté pour nous ; après tant de prodiges operez en notre faveur, ſeroit-ce en vain que nous vous reclamerions ?

Dieu ne delaiſſe jamais ceux qui ſe confient en lui. Pour gage de la protection & des ſecours qu'il preparoit à la pieuſe Mere, il lui inſpira un courage proportioné à la rude épreuve où elle étoit, lequel la fit eſ-

perer contre toute esperance. Elle se hata d'aller communiquer ses sentimens à ses cheres Novices, que cette disgrace avoit consternées. *Rassurez-vous, mes Sœurs, leur dit-elle, tout n'est pas désespéré. Nous n'avons eu jusqu'ici aucun succez qui n'ait été précedé de quelque désastre. Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Il ne nous manquera que quand nous lui manquerons, & c'est de nous, & non de lui qu'il faut nous défier. Fallut-il un miracle pour changer les cœurs en notre faveur, ceux que nous avons déja vûs nous le promettent; tachons de l'obtenir par nos prieres, nos larmes, nos supplications; sur tout attachons-nous à Dieu, & tenons-nous étroitement unies; c'est-là tout ce qui dépend de nous, le Ciel fera le reste.* La fervente Troupe n'avoit pas besoin d'être exhortée à la perseverance; Dieu avoit déja affermi leur cœur contre ce dernier orage qu'elle

venoient d'eſſuyer. Elles promirent de ne ſe point ſeparer de leur Mere, & de ne jamais changer d'état, deuſſent-elles demeurer Novices toute leur vie. *Nous n'en ſerons pas moins à Dieu*, diſoient-elles : *nous ne ferons point de vœux, puiſqu'on ne veut pas les recevoir ; mais nous les garderons comme ſi nous les avions faits, notre bonne volonté nous ſera tenuë en compte.*

Cependant toute la Ville de Bordeaux étoit en rumeur au ſujet d'un évenement ſi ſingulier, chacun en parloit ſelon ſes idées ou ſes interêts: mais il y en avoit peu qui ne compatiſſent à l'infortunée Mere, qui après tant de temps employé, tant de dépenſes faites, ſe trouvoit auſſi peu avancée que le premier jour ; & ſur le point d'entrer dans le port, ſe voyoit par une ſoudaine tempete, repouſſée dans la mer orageuſe du monde. Sa diſgrace lui attira une infinité de vi-

sites, qui ne servirent qu'à augmenter la reputation de vertu & de sainteté qu'elle s'étoit acquise, tant on lui voyoit d'humilité, de moderation, & de patience dans une situation si desagréable, & qui la jettoit dans de si grands embarras. Il ne lui échappoit aucun mot qui marquât le moindre mécontentement, ou une sensibilité tant soit peu humaine. Elle étoit la premiere à excuser l'Archevêque, quand on condamnoit sa conduite, & ne parloit de lui qu'avec respect & avec éloge. Elle n'accepta aucune des offres qu'on lui fit d'agir pour elle, autant par menagement pour le Prélat, & par la crainte de lui déplaire, que par le peu de succez qu'elle prévoyoit que ces démarches pourroient avoir. On ne laissa pas de s'interesser en sa faveur, & bien des personnes puissantes, prenant sa cause en main, parlerent hautement pour elle : mais ce fut en

vain ; rien ne pût faire revenir un eſprit trop prevenu pour ſe rendre à la raiſon, ou ceder à l'importunité. Dieu s'étoit reſervé la gloire d'un changement qu'il pouvoit ſeul operer, & qui effectivement lui coûta un miracle. Voici comme la choſe ſe paſſa.

Le Cardinl de Sourdis devoit faire un voyage à Rome, on ne ſçait pour quel ſujet, & il ſe diſpoſoit à partir au premier jour. Il voulut auparavant faire une ſeconde ſommation à la Mere de Leſtonac, d'accepter l'offre qu'il lui avoit faite, & aux mêmes conditions, afin de juſtifier par là ſa conduite aux yeux du Public, & montrer qu'il n'avoit pas tenu à lui que les filles de Notre-Dame ne fuſſent reçûës à la Profeſſion ; mais cette nouvelle tentative n'ayant rien produit, les mêmes raiſons ſubſiſtant toûjous, de ne ſe point ſoûmettre à ces conditions ;

le Cardinal prit son parti, & se tenant de son côté plus ferme que jamais, résolut de les abandonner, & ne songea qu'à prendre le chemin de Rome. Il fit marcher son train quelques jours à l'avance. La veille de son départ il monta en Chaire pour prendre congé de son Peuple ; après quoi s'étant embarqué sur la Garonne, il s'arrêta quelque tems dans son Chateau de Lormont, situé sur le bord de cette Riviere ; c'est là le lieu où Dieu l'attendoit pour lui faire sentir qu'il est maître des cœurs, & qu'on s'oppose en vain à ce qu'il a déterminé. Un jour qu'il étoit en priere, une lumiere extraordinaire vint tout d'un coup l'éclairer sur l'irregularité de l'union projettée des deux Communautez de Notre-Dame & de sainte Ursule. Il envisagea cette affaire sous toute une autre face ; ce qui lui avoit semblé raisonnable lui parut une illusion ; & plei-

nement convaincu qu'il avoit eu tort ; & qu'il alloit contre la volonté du Seigneur, il n'heſita pas un moment à ſe ſoûmettre, & dit à Dieu comme Saul : [a] *Seigneur, que voulez-vous que je faſſe ?* Au même tems ſon cœur ſe trouve changé. Plus de reſiſtance, plus d'obſtination ; il forme la réſolution de contenter au plûtôt celles qu'il a contriſtées, & n'écoutant ni point d'honneur, ni reſpect humain, il regarde la honte de ſe retracter comme une peine encore trop legere de la faute qu'il a faite en ſuivant des mauvais conſeils. Une ſoumiſſion ſi courageuſe & ſi prompte fut agréable à Dieu, & il voulut la recompenſer ſur le moment. La ſainte Vierge lui apparut, environée de gloire, & ſans lui faire aucun reproche ſur le traittement qu'il avoit fait aux filles de ſon Ordre, elle ſe contenta de les lui re-

[a] Act. 9.

commander, & de lui inſpirer pour elles des ſentimens d'une affection toute paternelle. Au même tems il lui ſembla qu'elle lui mettoit au col une riche étole, preſent à peu près ſemblable à celui qu'elle avoit fait autrefois à Saint Ildephonſe, & à quelques autres Saints Evêques, en recompenſe de la pureté de leurs mœurs. Cette faveur ſi particuliere & ſi ſignalée eſt un fait qu'on ne peut raiſonnablement revoquer en doute après le témoignage que le vertueux Prélat en rendit lui-même aux Directeurs de ſa conſcience, leſquels le firent eux-même inſerer dans les Chroniques de l'Ordre de Sainte Urſule. Celui qui fit ſon Oraiſon Funebre dix-huit ans après ſa mort dans la Chartreuſe de Bordeaux, en fit mention comme d'un des plus beaux traits de ſa vie, & qui faiſoit le mieux voir combien il avoit été cheri du Ciel.

Mais la preuve la plus ſolide qu'il entra du ſurnaturel & du miraculeux dans ce qui ſe paſſa à Lormont, c'eſt la conduite que tint le Cardinal après ce qu'on vient de raconter. Il n'eut pas plûtôt fini ſa priere, qu'il ordonna qu'on retournât à Bordeaux. Ses Domeſtiques ne ſçavoient que penſer de cet ordre. On fut encore plus étonné dans la Ville lors qu'on l'y vit revenir deux ou trois jours après en être parti, dans le tems qu'on le croyoit en chemin pour l'Italie. Plus on cherchoit la cauſe de ce retour, moins on pouvoit la deviner. Mais on en fut plainement éclairci, lorſque le lendemain de ſon arrivée, veille de la Conception de la Sainte Vierge, il alla à la Maiſon de Notre-Dame pour parler à la Mere de Leſtonac & à ſes Filles. Elles étoient alors occupées à faire Oraiſon toutes enſemble dans un Oratoire domeſtique, & comme ſi

elles euſſent agi de concert, & ſe fuſſent entenduës pour demander à Dieu la même choſe, chacune le conjuroit par les plus vives ſupplications, de fléchir le cœur de leur Prélat & de le leur rendre favorable, quoique le croyant éloigné elles ne duſſent eſperer aucun ſuccez de leur priere. Telles étoient leurs diſpoſitions lorſqu'on vint les avertir que le Cardinal étoit venu chez elles & demandoit à leur parler. Elles furent remplies d'étonnement à cette nouvelle, & coururent ſçavoir ce que cette viſite alloit leur annoncer de triſte ou d'heureux. Du plus loin qu'il les vit : *Ma Mere*, dit-il, en s'adreſſant à la Superieure, avec un air plein de douceur & d'affabilité, *je viens recevoir vos vœux & ceux de vos cheres Sœurs. Dieu veut que je vous accorde cette grace, & il ne m'eſt plus permis de la réfuſer. Preparez-vous à faire demain votre ſacrifice ; je me*

rendrai

vendrai dans votre Chapelle pour y dire la ſainte Meſſe, & attirer les benedictions du Ciel ſur les victimes. A ces paroles ſi conſolantes, la ſurpriſe, l'admiration, la joye ſaiſirent tous les cœurs, & ôterent la liberté d'exprimer autrement que par le ſilence, toute la reconnoiſſance dont on ſe ſentoit penetré. Tout ce que la Mere pût lui dire, c'eſt qu'elles lui rendoient de très-humbles graces de la faveur qu'il vouloit leur faire, qu'elles prioient le Seigneur de l'en recompenſer, & qu'elles étoient pretes à recevoir de ſa main un bien ſi long-tems deſiré.

Le jour de la Conception Immaculée de la Vierge, fut donc le jour de cette Profeſſion ſi traverſée, & qu'on avoit craint de ne faire jamais. La ceremonie ſe fit ſans éclat & ſans pompe, mais elle n'en fut pas moins agréable au Seigneur, qui reçût en odeur de ſuavité le ſacrifice de ces ames pu-

res, qui lui étoient d'autant plus cheres que la tribulation venoit d'éprouver leur fidélité & leur amour pour lui. L'Archevêque celebra la Messe, à la fin de laquelle il reçût les vœux de cinq d'entre elles, les autres n'ayant pas encore achevé leur Noviciat. Il leur donna le Voile Noir, commençant par la Fondatrice, & mit à chacune une couronne de laurier sur la tête, symbole de la victoire qu'elles remportoient sur le monde; après quoi il leur donna la sainte Communion. Ainsi s'établit parmi tant de contradictions, l'Ordre des Filles de Notre-Dame; les secours humains n'y contribuerent en rien: Dieu seul conduisit l'ouvrage, & de prodige en prodige le mena à sa fin. Le Cardinal de Sourdis laissa les nouvelles Religieuses en possession de leur bonheur, & il alla se disposer à reprendre dès le lendemain, le chemin d'Italie, avec plus de gloire

que la premiere fois, laiſſant toute le Ville de Bordeaux d'autant plus édifiée de la victoire qu'il avoit remportée ſur lui-même, qu'on n'en ſçavoir pas encore la veritable cauſe.

LIVRE QUATRIE'ME.

LA Profeſſion Religieuſe des dix Novices ayant mis le Sceau à l'entier établiſſement de la nouvelle Religion, il n'y eut plus rien qui en arretât le progrez. Car quoique leur vertu eût déja éclaté au dehors, & que leur exemple eût excité dans bien des cœurs une ſainte émulation, & un deſir ardent de les imiter ; on n'oſoit cependant embraſſer un état qui paroiſſoit chancellant, & qui n'acquit une parfaite ſtabilité, que quand l'engagement de celles qui l'avoient embraſſé devint irrevocable par des vœux ſolemnels. Alors on vit un nombre conſiderable d'excellens ſujets ſe preſenter pour accroître le nombre de ces fidéles Epouſes de Jeſus-Chriſt. Il en vint non-ſeulement de la Guienne, mais en-

core du Perigord, de la Saintonge, du Languedoc, tant l'odeur de leurs vertus s'étoit étenduë au loin.

Parmi les conquêtes que la grace fit ſur le monde, une des plus illuſtres fut celle de Suſanne de Briançon, Fille du Seigneur de Vertillac en Perigord. La Mere de Leſtonac l'avoit connuë autrefois dans un voyage qu'elle fit en cette Province, lors qu'elle y conduiſoit ſa fille, mariée au Baron d'Arpaillan; & comme ſi elle eût eu un preſſentiment de ce que cette jeune Demoiſelle ſeroit un jour, elle la prit en affection par l'idée qu'elle conçût de ſon eſprit & des rares qualitez qui commençoient à briller en elle, & s'attacha à lui inſpirer l'amour de la vertu & le mépris du monde. Ce fut dabord ſans aucun fruit: ſon temps n'étoit pas encore venu. Elle étoit jeune, pleine de l'eſprit du ſiécle, & par deſſus tout cela, Cal-

viniſte, & opiniâtrement attachée à ſa ſecte ; les paroles de ſalut qu'elle entendit ne produiſirent dabord d'autre effet que de lui donner une haute eſtime de la vertu de celle dont Dieu s'étoit ſervi pour l'éclairer des premiers rayons de la verité ; mais cela n'eut aucune ſuite. L'amour du monde & l'enchantement de la bagatelle faiſoient tous les jours de nouveaux progrez dans ſon cœur, & elle étoit ſur le point de prendre pour toûjours un engagement dans le ſiécle par un établiſſement très-avantageux qu'on lui propoſoit ; lorſque le bruit public lui fit connoître l'Inſtitut de Notre-Dame, & les prodiges de vertu qu'on racontoit de ſa ſainte Fondatrice, dont le ſouvenir lui étoit encore précieux. Alors elle ſe rapella les ſages conſeils & les ſaints propos de cette vertueuſe Dame ; ils firent une ſi vive impreſſion ſur ſon eſprit, qu'el-

le ne pouvoit comprendre comment elle avoit pû autrefois entendre tout cela ſans en être émuë. Dès ce moment la grace agit ſi puiſſament ſur ſon ame, qu'elle y produiſit un double changement qui tenoit du miracle: elle abjura l'héréſie, & réſolut de prendre l'habit Religieux dans le nouvel Ordre qui venoit de s'établir. Elle engagea même une jeune veuve de ſes parentes à ſuivre ſon exemple. Elles s'arrachent l'une & l'autre d'entre les bras de leurs proches, partent pour Bordeaux, ſe preſentent à la Mere de Leſtonac, qui les reçoit après les épreuves ordinaires; & le Cardinal de Sourdis, qui étoit alors de retour de ſon voyage de Rome, voulut bien lui-même leur donner le Voile. Mais comme Dieu ſe ſert de tout pour nous inſtruire, & employe pour cela le mal qu'il permet comme le bien qu'il procure, il fit voir combien il

faut peu conter sur une ferveur passagere & sur une vocation mal affermie, en permettant que la jeune veuve effrayée des rigueurs de la vie Religieuse, l'abandonna pour retourner au monde, tandis que sa compagne, mieux fondée dans la vertu & plus fidele à la voix de Dieu, se soutint malgré ce pernicieux exemple, & fut dans la suite un des plus dignes & des plus utiles membres de la nouvelle Compagnie.

La Mere de Lestonac voyoit avec joye s'accroître ainsi peu à peu le nombre des filles, que le desir de leur salut & le zéle de la gloire de Dieu lui emmenoit de toutes parts ; & ce qui redoubloit sa satisfaction, c'est que contre le cours ordinaire des choses humaines, la ferveur & l'esprit de Religion augmentoient parmi elles à mesure que leur nombre se multiplioit. Il ne manquoit pour la perfection de son ouvrage que de

ſçavoir au juſte à quoi s'en tenir dans la maniere de ſe conduire, & d'avoir une regle & des Conſtitutions qui leur preſcriviſſent tous leurs devoirs dans le dernier détail. Elles n'avoient eu juſqu'alors qu'un plan general d'Inſtitut, tel qu'il avoit été preſenté au Pape, & ſur lequel l'Ordre avoit été confirmé. On y avoit joint quelques inſtructions ſur les devoirs les plus eſſentiels de la Religion : mais cela ne ſuffiſoit pas pour regler leurs actions, leurs pratiques, l'exercice de leurs emplois, & établir parmi elles une parfaite uniformité. Le Pere de Bordes, qui fut jugé le plus capable de dreſſer ces Regles, n'avoit pû ſi-tôt venir à bout de ce travail ; car quoiqu'elles fuſſent à peu près les mêmes que celles de ſa Compagnie, il y avoit bien des changemens à faire pour les rendre propres à des filles. Il falloit pour cela plus de loiſir que

n'en avoit un homme accablé d'occupations & actuellement employé à des fonctions Apostoliques dans le Bearn. Il y mit enfin la dernier main: mais il voulut que son ouvrage ne parut qu'après sa mort. Il avoit eu des pressentimens qui la lui faisoient croire prochaine ; & dans cette veuë il avoit envoyé son écrit cacheté à un de ses freres à Bordeaux, pour être remis à la Mere de Lestonac dabord après son decès. Il en usoit ainsi, ou par humilité afin de se dérober la gloire d'être en quelque sorte le Legislateur de tant de familles Religieuses qui suivroient un jour les saintes observances qu'il prescrivoit ; ou par prudence, pour laisser une entiere liberté à ceux qui seroient employez à revoir son ouvrage, d'y changer & y corriger tout ce qu'ils jugeroient à propos, n'ayant aucun menagement à garder à l'égard d'un homme qui ne vivroit plus.

Ce fut par cet utile travail que ce ſaint homme termina une vie pleine de merites ; Dieu ſembloit n'attendre que ce dernier effort de ſon zéle pour lui donner la couronne de gloire, & verifier la prediction de ſa mort prochaine qui arriva en effet à Oleron, le 2. jour d'Avril 1620. dans la 61. année de ſon âge, & la 42. depuis ſon entrée en Religion.

Ce n'eſt pas perdre de vûë la Fondatrice de la Compagnie de Notre-Dame, que de faire connoître un peu plus particulierement celui que Dieu lui donna pour ſon guide & ſon cooperateur dans cette haute entrepriſe. Le Pere Jean de Bordes, né à Bordeaux en 1559. reçût de la nature un eſprit propre à toutes les ſciences, & capable d'exceller dans chacune. Il les cultiva avec ſoin dès qu'il fut entré dans la Compagnie de Jeſus. Il enſeigna la Rethorique à Milan, & profeſſa la Philoſophie

& la Théologie en diverſes Villes du Royaume. Il exerça enſuite avec beaucoup d'éclat l'employ de la Prédication, mais c'eſt cet éclat même qu'il voulut fuir, & qui lui fit preferer les Miſſions à la Campagne, à un miniſtere trop brillant. C'eſt lui qui obtint du Roy par l'entremiſe du Pere Cotton, l'établiſſement de la Miſſion du Canada. Son deſſein étoit d'y aller conſacrer ſes jours, & il l'auroit fait ſi la Providence n'eût ouvert dans la France même un autre Champ à ſon zéle. Ce fut la converſion des Calviniſtes de la Saintonge & du Bearn. Ces deux Provinces furent durant le reſte de ſa vie le théatre de ſes travaux Apoſtoliques.

C'eſt-là qu'il s'occupa ou à inſtruire ceux qu'il voyoit diſpoſez à rentrer dans le ſein de l'Egiſe, ou à combattre les Miniſtres de l'erreur. Il diſputoit contre eux avec tant de

force

force & de ſuccès, que la pluſpart n'oſoient ſe meſurer avec lui, ou ne ſe preſentoient à la diſpute que déguiſez, pour cacher la honte de leur défaite. Ces avantages lui couterent cher, & lui attirerent toutes ſortes de perſecutions de la part des ennemis de la foi. Outragé, calomnié, traduit devant les Tribunaux des Juges heretiques, proſcrit dans tout le Bearn; ſi la gloire du martyre lui manqua devant les hommes, il en eut devant Dieu tout le merite. Il paſſa dans cette derniere Province les dix années qui terminerent ſa vie: ſeul, ſans ſecours, dépourvû de toute conſolation humaine, ſouffrant toutes les incommoditez de la pauvreté, après s'être épuiſé pour ſoulager celle des autres; ajoûtant à toutes ces peines, de rudes pénitences, de longues veilles qu'il paſſoit à s'entretenir avec Dieu, & toutes les autres rigueurs

de la mortification la plus auſtere. La reputation de ſa ſainteté attira à ſes obſéques une ſi grande foule, qu'on fut obligé de mettre des gardes à la porte de l'Egliſe Cathedrale de Sainte Marie d'Oleron : il y eut même une longue conteſtation entre les Chanoines & les Habitans, pour avoir l'honneur de porter ſon corps, laquelle ne ſe termina que quand on ſe fut accordé à le porter tour-à-tour.

Tel fut, pour revenir au recit qu'on a interrompu, celui qui redigea les regles & les Conſtitutions du ſaint Ordre dont il avoit procuré l'Inſtitution. Quoique l'idée qu'on avoit de ſa haute vertu contribuât infiniment à leur donner du poids, elles devoient néanmoins, pour avoir toute leur force, être munies du ſceau de l'authorité Eccleſiaſtique. C'eſt pourquoi le Cardinal de Sourdis, à qui l'on les preſenta, ordon-

na qu'elles fuſſent examinées avec ſoin, & fit tenir pour cet effet des Conferences compoſées d'un de ſes Grands Vicaires, de quelques Théologiens, & de quatre Jeſuites. Tout fut murement peſé ; la Mere de Leſtonac fut interrogée pour dire ſon avis, & faire part de ſes lumieres, & aprés quelques explications & quelques legers changemens, le Cardinal, ſur le rapport avantageux des Deputez, donna ſon approbation & confirma ces Conſtitutions, telles qu'on les a & qu'on les obſerve aujourd'hui.

La Mere Fondatrice eut vers ce tems-là une conſolation bien ſenſible, en voyant paſſer de l'Ordre de l'Anonciade dans celui de Notre-Dame deux de ſes filles, dont elle devenoit par là doublement la Mere. Ce ne fut ni legereté de leur part, ni le ſeul deſir de ſe réünir à la perſonne du monde qu'elles cheriſ-

ſoient le plus : de veuës plus nobles les porterent à ce changement. Le Monaſtere où elles vivoient, n'étoit plus alors ce qu'il avoit été & ce qu'il fut depuis : il avoit eu le ſort de la plûpart des Maiſons Religieuſes, où, à l'habit près, on ne voyoit en ce tems-là preſque aucun veſtige de l'ancienne diſcipline qui s'y obſervoit autrefois. Les deux Sœurs avoient ſçû à la verité ſe garantir de la corruption preſque generale; mais il leur en coutoit trop de lutter ſans ceſſe contre le mauvais exemple : & l'idée d'une Maiſon où, en ne faiſant que ſuivre le train commun, elles pourroient aſſûrer leur ſalut, & aller au Ciel par la route la plus parfaite, leur fit naître le deſir d'y aller conſacrer à Dieu ce qu'il leur reſtoit de vie La choſe n'étoit pas facile ; vingt ans de Profeſſion étoient un engagement qu'il en couteroit de rompre : une pareille demarche pourroit faire

un éclat facheux, & donner quelque atteinte à la reputation de la Communauté qu'elles quitteroient, au même tems qu'elle feroit honneur à celle qu'elles lui auroient preferée ; d'ailleurs une dispense du Pape étoit necessaire pour cela, & il falloit la poursuivre à Rome.

Ces difficultez, loin de les arrêter, ne firent qu'échauffer encore davantage leur pieux desir. Elles écrivirent à leur Mere, & lui firent les dernieres instances pour la faire consentir à ce qu'elles souhaitoient, & l'engager à les aider dans l'execution d'un dessein, dont le succez devoit encore plus contribuer à la gloire de Dieu & à leur salut qu'à leur satisfaction mutuelle. La vertueuse Mere se défiant de son cœur en cette occasion, & craignant de donner quelque chose à la chair & au sang, delibera long-tems : elle s'adressa à Dieu pour connoître sur cela sa vo-

lonté, consulta ses Directeurs, & voyant enfin qu'il n'y avoit rien que de loüable dans l'entreprise de ses filles, elle l'approuva, leur laissa la liberté d'agir pour la faire réüssir, & leur permit même pour cela son assistance. On dressa une Supplique au Pape, où leurs raisons furent exposées; on la communiqua au Cardinal, qui l'approuva, & qui écrivit même à Rome en leur faveur. Sa Sainteté fit expedier un Bref qui accordoit aux Suppliantes la Translation qu'elles demandoient, à condition qu'elles feroient leur Noviciat dans la Maison de Notre-Dame, & se soumettroient à toutes les épreuves qui étoient en usage dans cette Religion. Le Bref fut adressé à l'Archevêque, qui l'ayant reçû se mit aussi-tôt en devoir de l'executer. Il alla au Monastere de l'Annonciade, où ayant exposé sa commission, il en tira les deux

Sœurs, Marthe & Magdelaine de Montferrant, & les conduiſit à leur Mere, pour vivre déſormais ſous ſon obéïſſance.

La joye fut extrême de part & d'autre; mais ce fut un jour de triomphe pour toute la Communauté, quoiqu'elle ne connut pas encore tout le prix de l'acquiſition qu'elle venoit de faire. On ne fut pas long-tems à s'appercevoir que ces filles ne cedoient en vertu & en merite qu'à leur ſeule Mere, particuliere-ment la plus jeune, dont les rares qualitez attiroient déja tous les yeux, & qu'on ſe promettoit de faire un jour ſucceder au rang & aux emplois de celle qui avec le ſang, lui avoit tranſmis tous les rares dons de nature & de grace dont elle étoit ornée. Mais les penſées de Dieu ne s'accordent pas toûjours avec celles des hommes; la Mere ſurvecût à ſes filles. Elles moururent l'une & l'autre

en peu d'années, pleines de vertus & de merites, & quitterent la Terre pour aller recevoir dans le Ciel une recompense digne d'un plus long âge.

Cependant la Communauté se rempliſſoit tous les jours de tant de nouveaux ſujets que ſa reputation lui attiroit de toutes parts, qu'il falut ſonger à lui preparer une plus vaſte habitation. La Mere de Leſtonac y penſoit depuis long-tems, & d'autres raiſons très-ſolides la portoient à vouloir ſe placer ailleurs. Leur Maiſon étoit au voiſinage de la Citadelle, le bruit de l'artillerie troubloit le ſilence & le recuëillement de ſes Religieuſes; & comme elle étoit frequentée d'une nombreuſe jeuneſſe, qui y venoit tous les jours pour l'inſtruction, il n'étoit gueres de la bienſeance que tant de jeunes filles euſſent à paſſer à toute heure parmi une foule de peuple &

de soldats qui rempliſſoient les Ruës de ce quartier. Un lieu plus écarté & moins exposé au tumulte leur convenoit ; on le trouva & on resolut de s'y changer. Mais il étoit de la destinée de la Servante de Dieu de ne former presque aucun dessein qui ne fût traversé, & dont l'execution ne menaçât de quelque éclat. On ne sçût pas plûtôt dans Bordeaux qu'elle alloit transporter sa Communauté ailleurs, qu'on condamna hautement son entrepriſe, & qu'on n'omit rien pour l'empecher de réüſſir ; juſqu'à intimider le proprietaire d'une maiſon dont elle avoit déja conclu l'achat, pour l'obliger à rompre le marché ; & l'on en vint à bout, en ſorte que celui-ci retira ſa parole, & ſe dedit.

Il ſeroit inutile de chercher la cauſe de ce ſoulevement ailleurs que dans l'inconſtance du peuple, & la malignité du cœur humain, qui

quelquefois cherche à ſe ſatisfaire même à ſon préjudice ; car on s'étoit applaudi d'un établiſſement infiniment utile au puplic, on en goûtoit actuellement les fruits, & par une biſarerie difficile à comprendre, on conſpira à le rüiner, ou du moins à en empêcher les progrez. Il eſt vrai qu'on fut bien-tôt déſabuſé de l'erreur où l'on avoit été dabord, que la Mere vouloit avoir deux Maiſons dans Bordeaux ; mais on trouvoit que c'étoit même trop que d'en avoir une aſſez ſpacieuſe. C'étoit à elle une ambition démeſurée, une avidite inſatiable de tout avoir, une légereté qui lui faiſoit tous les jours enfanter de nouveaux projets. Tout paroit plauſible juſqu'aux plus extravagantes idées dans les eſprits que le préjugé ou la paſſion conduit. Ces murmures tout mal fondés qu'ils étoient, & auſquels les perſonnes ſages ne donnoient aucune créance, firent

juger cependant qu'il falloit en arrêter le cours, en obligeant la Superieure de ſe déſiſter de l'entrepriſe qui y avoit donné lieu. M. de Leſtonac ſon frere, Conſeiller au Parlement, fut de cet avis. Il vint trouver ſa Sœur, & lui fit entendre qu'il falloit ceder au torrent, & abandonner un projet auquel elle trouvoit tant d'oppoſition de la part du public. Qu'elle devoit ſe contenter de la maiſon où elle étoit, y borner ſes penſées, & que ſi l'habitation étoit trop petite, elle n'avoit qu'à proportioner le nombre de ſes Religieuſes à l'eſpace qu'elle avoit pour les loger. Qu'on pourroit faire un jour ce qu'il n'étoit pas de la prudence de tenter alors ; que celles qui lui ſuccederoient pourroient l'entreprendre avec moins de péril, & que pour elle un peu de repos lui conviendroit mieux & lui feroit plus d'honneur.

La prudence de la chair, ou une circonſpection trop timide dictoient ces conſeils ; auſſi la Mere n'y eut d'autre égard que de ne pas s'en offenſer ; elle remercia ſon frere de l'interêt qu'il vouloit bien prendre à ce qui la regardoit. Mais elle lui dit qu'elle n'avoit rien entrepris ſans conſulter Dieu ; qu'il lui falloit, ou ſe loger ailleurs, ou refuſer deſormais les filles qui ſe preſenteroient pour ſe conſacrer à Dieu ; que ce ſecond parti ſeroit bien dur & bien injuſte. Que du reſte il étoit fort étrange qu'il y eût dans Bordeaux aſſez de place pour des maiſons de jeu, pour des théattes où ſe donnent des ſpectacles ſi pernicieux aux mœurs, pour tant de lieux où Dieu eſt continuellement offenſé ; & qu'il n'y en eût point pour une maiſon du Seigneur, pour des écoles de vertu & de pieté, pour des Filles uniquement devoüées au ſervice de ceux

même

même qui leur refuſoient un coin dans l'enceinte de leurs murs. Elle ajoûta que quand il s'agit de l'interêt & de la gloire de Dieu, il faut peu écouter les vains diſcours d'un peuple volage, qui s'appaiſe auſſi aiſément qu'il s'émeut, quand le ſuccès juſtifie les entrepriſes qu'il a condamnées.

Ces raiſons parurent ſolides. Le ſage Magiſtrat n'inſiſta pas davantage, & jugea même devoir favoriſer de tout ſon pouvoir le projet de ſa Sœur. Ce projet reüſſit en effet comme elle l'avoit prévû, & même au-delà de ſes eſperances. Les murmures ſe calmerent; le maître de la maiſon qu'il s'agiſſoit d'acheter, revenu de ſes craintes, conſentit non-ſeulement à la vendre, mais fit credit pour le prix, ajoûtant que ſi l'état de ſes affaires le lui permettoit, il la laiſſeroit en pur don. Tout étant ainſi pacifié, & la nouvelle habitation ren-

duë logeable, on s'y transporta sans oppoſition, & méme avec l'applaudiſſément de ce même peuple, qui avoit auparavant paru ſi mécontent; Dieu montrant en cette occaſion qu'il eſt le maître des volontés, & que la puiſſance humaine eſt bien foible, quand elle veut mettre des obſtacles à ce qu'il a réſolu.

Ce ne fut encore là qu'un commencement d'autres benedictions que Dieu preparoit au nouvel Ordre. Il avoit été juſqu'alors renfermé dans la ſeule Communauté de Bordeaux; mais la grande réputation de ſa Fondatrice, tout ce qu'on publioit de ſa ſageſſe, de ſes éminentes qualités, de ſa ſainteté, contribua bien-tôt à lui donner une heureuſe fécondité, qui l'étendit peu-à-peu dans les Païs les plus éloignés. Perigueux fut la premiere Ville où l'on demanda des Filles de Notre-Dame; mais le deſſein de cet établiſſement ayant

été conçû ſans qu'on eût pris d'aſſez juſtes meſures, ne réuſſir que quatre ans après. Il falut ceder la gloire d'avoir la ſeconde Maiſon de l'Ordre à Beziers, Ville conſiderable dans le Languedoc. La perſonne dont Dieu ſe ſervit pour cet établiſſement, fut une Veuve de qualité, nommée Elizabeth de Cruſi, qui ayant perdu ſon mari à l'âge de vingt-cinq ans, dégoûtée du monde, qu'elle n'avoit jamais aimé, réſolut de ſe conſacrer entierement à Dieu. Elle commença par ſe retirer dans une Congregation de ſainte Urſule, où pluſieurs Filles aſſemblées vivoient en Communauté, en habit ſéculier, aprés avoir fait des vœux ſimples entre les mains du Vicaire-General de l'Evêque, dans la Chapelle de l'Evêché. Elle y avoit paſſé cinq ans dans l'exercice de toutes ſortes de bonnes œuvres, lorſque ſe ſentant appellée à une plus haute perfection, elle crut

devoir embrasser l'état Religieux. Elle fit confidence de sa nouvelle vocation à une de ses compagnes, fille d'un rare merite, nommée Judith de Cristol, qui se sentit aussi-tôt elle-même fortement animée à embrasser le même genre de vie ; & toutes les deux ne jugeant pas devoir faire un secret du saint desir que Dieu avoit fait naître dans leur cœur, toutes les autres filles qui composoient leur Communauté n'en furent pas plûtôt instruites, qu'elles résolurent de suivre leur exemple. Il ne s'agissoit plus que de sçavoir dans quel Ordre elles s'engageroient ; & tandis qu'elles consultoient sur cela le Pere des lumieres, le Recteur du College des Jesuites, à qui Madame de Crusi avoit communiqué son dessein, l'instruisit des merveilles qu'on publioit de la Maison de Notre-Dame de Bordeaux, du merite singulier & de l'éminente vertu de la Fon-

datrice. Il lui fit entendre qu'elle & ſes compagnes ne ſçauroient mieux remplir les vûës que Dieu avoit ſur elles, qu'en embraſſant le nouvel Inſtitut. Que pour cet effet on pourroit faire venir quelques-unes de ces ſaintes Religieuſes de Bordeaux, qui leur feroient connoître leurs Regles & leur eſprit, & avec qui elles s'aſſocieroient pour ne plus compoſer qu'une même Maiſon, ſous le gouvernement de celle qui leur ſeroit donnée pour Superieure par la Fondatrice; qu'on lui écriroit pour cela, & qu'il s'offroit lui-même à s'employer de tout ſon pouvoir à une ſi ſainte œuvre. Elizabeth de Cruſi, charmée de cette ouverture, en fit part à ſes Sœurs, qu'elle trouva ſi bien diſpoſées à ſuivre ce projet, que ſans une plus longue deliberation, on ſe mit, d'un conſentement unanime, en devoir de l'executer.

On écrivit à la Mere de Leſtonac

une Lettre commune, signée de toutes, où aprés avoir exposé leur desir, on la conjure de venir prendre possession de leur Maison, & de les recevoir pour ses filles, en les assurant de leur soumission & de leur obéïssance. Cette Lettre fut accompagnée d'une autre du P. Fourcaud, Recteur des Jesuites, qui parloit avec avantage du merite des Postulantes, qui faisoit foi de la sincerité de leurs demandes & de leurs offres, & qui assuroit qu'il n'y avoit rien à risquer en leur accordant ce qu'elles souhaitoient. La Mere ayant reçû ces Lettres fit rendre des actions de graces au Seigneur par toute sa Communauté, de ce qu'il lui plaisoit se servir de leur ministere pour étendre & multiplier en d'autres Païs les secours spirituels qu'il destinoit à son Eglise. Elle répondit aussi-tôt à ces vertueuses Filles aussi favorablement qu'elles pouvoient le souhaiter. Elle leur

promit tout ce qu'elles avoient demandé, à une ſeule condition, qui étoit qu'elles obtiendroient un Bref du Pape pour leur établiſſement & leur aggregation à l'Ordre de Notre-Dame. Cette Lettre ayant été renduë à Madame de Cruſi & aux autres Urſulines, cauſa parmi elles une joye univerſelle. On ſe diſpoſa auſſi-tôt à agir du côté de Rome, pour obtenir le Bref du Saint Pere; & la choſe ne fut pas difficile, parceque Paul V. qui avoit confirmé l'Ordre, vivoit encore, & vécut ſix ans après; il ſe fit un plaiſir de contribuer au progrès d'un Ordre qui étoit ſon ouvrage. Le Bref fut accordé & expedié en la forme qu'on le voulut. Madame de Cruſi l'ayant reçû en envoya une copie à la Mere Fondatrice, qui n'attendoit que cela pour accomplir la promeſſe qu'elle avoit faite. Son deſſein avoit été d'abord d'aller elle-même jetter les

fondemens du nouvel établiſſement ; mais la longueur du voyage,& quelques infirmités qui lui ſurvinrent, l'en ayant empêchée, elle envoya en ſa place la Mere Magdelaine de Landrevie, qu'elle nomma Superieure, & deux autres qui devoient remplir les principales charges de la Maiſon. Elles étoient toutes trois des premieres compagnes de la Mere; & on peut juger de là que le ſeul zéle de la gloire de Dieu put adoucir l'amertume d'un départ qui devoit les ſéparer pour toute leur vie.

Elles arriverent à Beziers le 18. Juin 1616. où elles furent reçûës avec les demonſtrations de la plus vive joye par la Congregation des Urſulines, qui ceſſa dès-lors de porter ce nom, & ſe changea en une Maiſon de Notre-Dame. Rien ne fut plus édifiant que la prompte ſoûmiſſion & la parfaite déference qu'elles marquerent pour ces étrange-

res qui venoient les gouverner. L'impatience qu'on leur vit de ne faire avec elles qu'un même Corps, fit qu'on n'exigea que quelques jours pour les premieres épreuves ; enſorte qu'elles reçurent le voile le 2. Juillet, jour de la Viſitation de la Sainte Vierge. Ce fut par le miniſtere de Mr. de Barrés, Grand-Vicaire de l'Evêque de Beziers, lequel fut lui-même quelque tems après Evêque d'Agde. Dieu combla cette ſainte Maiſon de ſes plus cheres benedictions ; & c'eſt d'elle que ſortirent dans la ſuite celles d'Agde, de Narbonne, de Barcelone & de Perpignan.

Un autre établiſſement auroit précedé celui qu'on vient de raconter, ſi on y eût trouvé les mêmes facilités qu'à celui de Beziers. On avoit ſouhaité depuis long tems dans la Capitale du Poitou des Filles de Notre-Dame ; mais il falut pour en

avoir, surmonter tant de difficultés, que la Maison qui s'y établit ne fut que la troisiéme de l'Ordre. La grande réputation de la Communauté de Bordeaux avoit fait naître le desir à plusieurs Demoiselles de Poitiers d'aller s'y faire Religieuses ; mais elles ne purent jamais obtenir pour cela le consentement de leurs parens, qui ne voulurent point consentir à l'éloignement de leurs filles. Ce refus ne les rebuta point ; elles espererent de pouvoir attirer dans le lieu de leur naissance un bien qu'il ne leur étoit pas permis d'aller chercher ailleurs ; & changeant de pensée sans changer de vocation, elles délibererent entr'elles d'établir dans leur Ville une Communauté du même Ordre que celle où l'on les empêchoit d'entrer. Quelques Veuves de qualité qui vouloient se retirer du monde, entrerent dans le même dessein. La principale, & le chef de

l'entrepriſe, fut Marie de Tuſſeau, veuve du Seigneur de la Bretoniere. Comme leur âge un peu avancé ne comportoit point une Regle qui les aſſujettit à de grandes auſteritez, & qu'elles en ſouhaitoient néanmoins une qui par des voyes plus douces pût les conduire à la perfection, celle de la Compagnie de Notre-Dame leur fut ſuggerée par leurs Directeurs, comme la plus conforme à leurs vûës. L'Eſprit Saint qui les guidoit dans toutes leurs démarches, leur inſpira un goût particulier pour cet état; de ſorte qu'elles ne penſerent plus qu'à faire venir au plûtôt des Filles de la Mere de Leſtonac, pour former l'établiſſement qu'elles méditoient. On fit agréer ce deſſein aux principaux Magiſtrats & Officiers de la Juſtice, & on eut bientôt le conſentement general de tous les Citoyens.

Mais l'Evêque ſe trouva à cet é-

gard dans des dispositions bien differentes. C'étoit Loüis de Laroche-Posay, Prelat d'un grand sçavoir, comme le témoignent les Ouvrages qu'il a laissez à la posterité. Il avoit été prevenu par les Ursulines de Poitiers, qui vinrent encore ici à la traverse aux Filles de Notre-Dame, ainsi qu'à Bordeaux, prétendant que l'établissement de celles-ci leur seroit nuisible, & qu'il n'y avoit pour ces Dames d'autre parti à prendre, ou que d'abandonner leur entrepriſe ou d'entrer dans la Congregation de sainte Ursule. L'Evêque étoit si bien entré dans leurs sentimens, que quand Madame de la Bretoniere & ses associées lui presenterent leur Requête, il les refusa nettement, disant que c'étoit assez d'une Maison dans Poitiers pour l'instruction de la jeuneſſe. *Les Ursulines*, leur dit-il, *sont en possession de cet emploi, & si vous voulez l'exercer aussi, vous n'avez qu'à*

qu'à aller vous inſtruire dans leur Ecole. Ici parut combien la vertu de ces Dames étoit ſolide, & l'eſprit qui les conduiſoit different de celui dont leurs concurrentes étoient pouſſées. Au lieu de s'offenſer du refus du Prelat & de ſes manieres un peu inſultantes, elles ſe ſoûmirent avec reſpect à l'ordre qu'on leur donna, & allerent effectivement recevoir des inſtructions de celles qui leur avoient attiré cette mortification. Mais elles ne quitterent pas pour cela leur premier deſſein ; elles redoublerent leurs inſtances auprès de Dieu pour le faire reüſſir ; & engagerent le Pere Jean Bonnet, Jeſuite, qui étoit en grande reputation de ſainteté, de joindre ſes prieres aux leurs pour obtenir du Ciel l'accompliſſement de leur deſir. Le ſaint homme le leur promit, & prit jour avec elles, pour dire la Meſſe à cette intention. Elles y aſſiſterent toutes

pour unir leurs vœux aux ſiens. Il fut exaucé ; le ſuccès de l'établiſſement lui fut revelé, & dès qu'il eût achevé le ſaint Sacrifice, il leur en donna les plus fortes aſſurances. L'évenement juſtifia la verité de la prediction. Le Prelat changea d'avis, ſans ſçavoir lui-même pourquoi ; en ſorte que les Dames étant alliées le même jour faire auprès de lui une nouvelle tentative, il les reçut très-gracieuſement, leur permit de pourſuivre leur entrepriſe, & de demander pour cet effet au Cardinal de Sourdis des Filles de Notre-Dame, auſquelles il promit toute ſorte de protection. C'eſt ce qu'elles firent inceſſamment ; & ce Cardinal ſe trouva d'autant mieux diſpoſé à accorder ce qu'on lui demandoit, que Madame de la Bretoniere, la plus intereſſée en cette affaire, étoit ſon alliée. Il laiſſa à la Mere de Leſtonac le choix des Religieuſes qu'on de-

mandoit, & conſentit qu'elle les conduiſit elle-même.

Dans le tems qu'on demandoit au Cardinal des ſujets pour établir la Maiſon de Poitiers, on ſollicitoit à Rome un Bref pour la nouvelle Fondation. Car quoique dans la ſuite le conſentement des Evêques eût paru ſuffiſant pour de ſemblables établiſſemens, la Mere vouloit néanmoins pour les rendre plus ſolides, qu'ils fuſſent authoriſés par le Saint Siége. Le Bref ayant été reçû, & les nouvelles Proſelytes étant prêtes à mettre en execution leur ſaint projet, on n'attendoit plus que celle qui devoit, par ſa preſence, & par le ſecours qu'elle ameneroit, commencer l'ouvrage. Elle partit de Bordeaux au mois de Juillet, accompagnée de la Mere Jacquette Cheſnel, qu'elle avoit nommée Superieure, & de deux autres Religieuſes, toutes filles d'une grande vertu, & di-

gnes de donner commencement à une Maiſon auſſi illuſtre que le fut dans la ſuite, & l'eſt encore aujourd'hui celle de Notre-Dame de Poitiers. Pluſieurs perſonnes de conſideration l'accompagnerent dans ce voyage, parmi leſquelles étoit le Grand Archidiacre, qui pour faire honneur à la Mere, voulut bien ſe charger de la commiſſion que le Cardinal lui donna, de conduire cette ſainte Troupe. Dès qu'on fut à quelques journées de Poitiers on envoya avertir les Dames Poſtulantes que la Mere de Leſtonac arriveroit le 22. Juillet.

Rien ne fait mieux voir les impreſſions que fait ſur les cœurs la reputation d'une haute vertu, que les honneurs qu'elle s'attire ſouvent de la part même de ceux qui aiment le moins à la pratiquer. Celle de la Mere de l'Eſtonac étoit ſi reverée dans Poitiers, quoiqu'elle n'y fût

connuë que par le bruit public, qu'on lui fit une eſpece d'entrée, dans laquelle ſon humilité eut d'autant plus à ſouffrir, qu'elle s'y attendoit moins. Une Compagnie de Cavalerie, envoyée par les Magiſtrats, s'avança loin de la Ville pour lui faire cortege. Pluſieurs perſonnes de qualité allerent au-devant d'elle dans leurs caroſſes au-delà des Fauxbourgs. Le peuple s'étoit aſſemblé en foule à la porte par où elle devoit entrer, & ſur les remparts, comme pour un ſpectacle extraordinaire; on la harangua, on lui fit les preſens que les Villes font aux Grands à leur paſſage. Après quoi elle entra avec tous ceux qui l'accompagnoient, & alla deſcendre à l'Abbaye Royale de Sainte Croix, pour ſatisfaire aux pieux deſirs de Madame la Princeſſe de Naſſau, qui en étoit Abbeſſe, & qui vouloit connoître cette celebre Fondatrice, qui s'étoit déja fait un

ſi grand Nom. Elle la reçût, non avec ces ceremonies étudiées où le cœur n'a point de part, mais avec toutes les marques d'une tendre amitié pour ſa perſonne, & d'une profonde veneration pour ſa vertu. La ſainte Mere repondit à cet accüeil par toutes les démonſtrations de reconnoiſſance & de reſpect que meritoit une perſonne de cette Naiſſance & de ce rang. Elle lui demanda ſa protection pour ſa nouvelle Communauté ; & après un entretien aſſez court, elle alla rendre ſes vœux au Tombeau de ſainte Radegonde, cette illuſtre Reine, qui après avoir fondé cette celebre Abbaye, y finit ſes jours, & y laiſſa avec le précieux dépôt de ſon corps, le ſouvenir de ces grand exemples de vertu, qui l'ont renduë depuis pluſieurs ſiécles l'objet de la veneration des peuples.

La Fondatrice fut conduite enſuite dans la maiſon où ſes ſervantes

Filles l'attendoient, & où elle fut reçûë comme un Ange du Ciel. C'étoit un ancien & vaſte logement où il falut faire travailler quelque-tems pour lui donner une forme reguliere; ce qui fit differer durant quelque mois la reception de celles qui devoient s'y conſacrer à Dieu. Elle employa ce délai à les former à toutes les pratiques de la vie Religieuſe, & à leur faire prendre le veritable eſprit de ſon Inſtitut. Le logement étant prêt, & la Chapelle bâtie, on fit en un même jour, qui fut celui de la Nativité de la Vierge, la double ceremonie de benir la Maiſon du Seigneur, & de donner l'habit de Religion à ſes nouvelles Epouſes. Ce qui ſe fit avec beaucoup d'appareil & de pompe, & un concours prodigieux de perſonnes de tous états.

La Mere demeura encore quelque tems à Poitiers pour affermir & per-

fectionner l'ouvrage de cette Fondation ; & elle y auroit fait un plus long ſéjour , tant elle goûtoit de conſolation dans une Maiſon où elle voyoit Dieu ſi bien ſervi , ſi des Lettres qu'elle recevoit coup ſur coup , & les ordres precis du Cardinal de Sourdis ne l'euſſent rappellée à Bordeaux. Elle y retourna en diligence, & apprit en y arrivant que des Députez de la ville du Puy en étoient partis depuis quelques jours. Ils y étoient venus pour ſolliciter un établiſſement de Filles de Notre-Dame , lequel convenoit d'autant mieux à leur Ville , qu'elle eſt plus particulierement devoüée à la Mere de Dieu , & où la celebre Egliſe qui lui eſt dediée , attire de tous les endroits de l'Europe un prodigieux concours de Pelerins. Il s'y étoit établi une Congregation d'Urſulines qui s'exerçoient avec beaucoup d'édification à tous les emplois de charité ; mais

le deſir d'une plus haute perfection, & les conſeils des Peres de la Compagnie de Jeſus qui les dirigeoient, les engagerent à ſuivre l'exemple de leurs Sœurs de Beziers, & à devenir comme elles Religieuſes de Notre-Dame.

Après avoir obtenu pour cela l'agrément de leur Evêque, Jacques de Serres, & un Bref de Rome que le Pape Paul V. accorda avec plaiſir, comme il en avoit déja accordé trois autres; il ne leur reſtoit plus que d'obtenir des Religieuſes de Bordeaux, qui vinſent prendre poſſeſſion de leur Maiſon, & les incorporer dans leur Ordre. C'eſt ce qu'elles demanderent par cette députation dont on vient de parler. La Mere de Leſtonac ravie de cette nouvelle acquiſition, & de voir ſa Compagnie s'établir dans une Ville auſſi conſiderable que cette Capitale du Vellay, leur envoya trois de ſes Filles,

qui partirent quelque-tems après les Deputez, & qui après leur arrivée au Puy, où elles furent reçûës avec toute sorte d'honneurs, firent prendre le voile à toute cette Communauté d'Ursulines qui étoient au nombre de quinze, & qui par-là devint la quatriéme Maison de Notre-Dame.

Tous ces établissemens s'étoient faits avec un succès si heureux & si prompt, qu'à juger selon les apparences & les regles de la prudence humaine, tout devoit dans la suite réüssir à la Mere de Lestonac, sans la moindre contradiction. Mais Dieu qui pour l'avantage de ses Elûs, & l'épreuve de leur vertu, entremêle les prosperitez de disgraces, permit qu'une entrepriſe encore plus importante que celles dont on vient de parler, lui coûta bien des peines & de dégoûts, & après avoir d'abord échoüé, ne se termina enfin qu'a-

près avoir long-tems exercé ſa patience. On propoſa d'appeller à Toulouſe les Filles de Notre-Dame, & de leur fonder une Maiſon. Celle qui fut l'auteur de ce deſſein, fut Loüiſe de Teula, veuve de Monſieur de Pontac, Conſeiller au Parlement de Bordeaux. Elle étoit depuis long-tems liée d'amitié avec la Fondatrice, & ſe voyant contrainte de la quitter après la mort de ſon mari, pour s'en retourner à Toulouſe, lieu de ſa naiſſance, elle voulut au défaut de la Mere, avoir de ſes Filles; & en ſatisfaiſant ainſi à ſes inclinations, procurer à ſa Patrie tous les avantages qui lui reviendroient d'une Maiſon de ſon Ordre, qu'elle pretendoit fonder. Elle fit part de ſon deſſein à la pieuſe Mere, avec qui elle en concerta l'execution. Elle obtint une Bulle du Pape, & des Lettres Patentes du Roi Loüis XIII. Elle fit enſuite une donation de ſes biens en

faveur de cette Fondation, & l'Acte en fut passé selon toutes les formalités de la Justice. Les Cardinaux de Sourdis & de la Valette, l'un Archevêque de Bordeaux, l'autre de Toulouse, donnerent leur consentement. La Mere de Lestonac eut permission de faire le voyage elle-même, & d'emmener les Religieuses qu'elle jugeroit propres à gouverner la Communauté qui alloit se former. Elles partirent en effet, arriverent à Toulouse, & y furent reçûës avec des marques de distinction qui sembloient leur promettre toute sorte de faveur. On les logea d'abord comme on put; mais le quartier où l'on les avoit placées étant trop éloigné du milieu de la Ville, & peu fréquenté, le Grand-Vicaire de l'Archevêque leur trouva un logement plus propre aux fonctions de leur Institut, & voulut bien les y conduire lui-même.

Jusques

Juſques-là tout répondoit parfaitement aux deſirs de la Mere, qui voyoit avec une extrême conſolation ſa Compagnie établie dans cette grande Ville, pour laquelle elle reſſentoit une tendre prédilection, depuis le ſéjour qu'elle y avoit fait dans le Monaſtere des Feüillantines, qu'elle regardoit comme le berceau de ſa vie ſpirituelle. Mais ſa joye fut courte; & une foule d'adverſités ſuivirent de près cette proſperité paſſagere. On ne vit peut-être jamais un exemple d'inconſtance comparable à celui que donna la Dame de Pontac, cette pretenduë bienfactrice des Filles de Notre-Dame, à qui elle fit mille maux, au lieu des biens & des avantages qu'elle leur avoit promis, & qu'elle avoit commencé à leur faire. Elle affecta d'abord de paroître mécontente d'elles; elle les accuſoit d'ingratitude; elle ne ceſſoit d'invectiver contre leur conduite, & étour-

diſſoit tout le monde de ſes plaintes. La Mere Fondatrice elle-même ne fut point épargnée ; elle eut ſa bonne part au calice amer de toutes ces tribulations. Cette femme en vint à ſon égard juſqu'aux inſultes les plus offençantes, & à des traitemens ſi injurieux, qu'on n'oſeroit les raporter. On n'oublia rien pour l'appaiſer; mais ce fut envain. Les juſtifications trouvoient en elle un eſprit prevenu où la verité ne pouvoit ſe faire jour ; les ſoumiſſions ne faiſoient que l'aigrir davantage. L'humble Mere croyant l'adoucir, ſe proſterna pluſieurs fois à ſes pieds, lui demandant pardon pour elle & pour ſes Filles, ſans raporter de ces démarches ſi humiliantes d'autre fruit que de nouveaux rebuts & des torrens d'injures.

Cependant, pour dire les choſes dans la verité, il y avoit dans la conduite de la Dame de Pontac autant de feinte & de diſſimulation ; que

d'emportement & de malice. Il eſt à croire qu'elle eut d'abord des intentions droites, & qu'elle ſe porta à la bonne œuvre qu'elle méditoit d'une volonté aſſez ſincere : mais ayant reconnu dans la ſuite qu'elle avoit fait des avances qu'elle ne pouvoit ſoûtenir, parcequ'elle étoit ſi chargée de dettes, que tous ſes biens n'auroient pû ſuffire pour les acquitter, il falut chercher un moyen pour ſe tirer de ce mauvais pas ; & ſon méchant cœur ne lui en ſuggera point d'autre que de charger de fauſſes accuſations des Religieuſes très-innocentes, afin d'attirer ſur elles tout le blâme qu'elle ſeule méritoit, & de pretexter une pretenduë ingratitude de leur part, pour couvrir ſon imprudence & ſa mauvaiſe foi. Quoi qu'il en ſoit, la concluſion de tous ces indignes procedés, fut qu'elle leur déclara nettement, que loin de rien faire en leur faveur, elle preten-

doit au contraire qu'on lui rendît ce qu'elle avoit déja avancé, & qu'elle alloit faire caſſer par le Parlement, la donation qu'elle leur avoit faite.

Ainſi fut commencée & abandonnée preſqu'en même-tems la Fondation de la Maiſon de Toulouſe. Le deſſein n'en fut repris que dix ans après, & ne réüſſit même qu'avec des difficultés encore plus grandes que celles qui en avoient d'abord empêché le ſuccès. Le ſéjour de la Mere de Leſtonac à Toulouſe devenant donc déſormais inutile, elle penſa au retour, & ſe contenta d'y laiſſer les Religieuſes qu'elle y avoit conduites, pour voir s'il y auroit dans la ſuite quelque jour à pouvoir renoüer l'affaire de la Fondation, qu'elle deſiroit avec ardeur, & dont elle ne deſeſpera jamais, malgré tout ce qui étoit arrivé. Elle fut même obligée de hâter ſon départ, par la triſte nouvelle qu'elle reçut de la mort du Marquis

de Monferrant, ſon fils unique. Ce fut un ſurcroit bien douloureux à tant de diſgraces qu'elle venoit d'eſſuyer. Ce fils lui étoit infiniment cher, & meritoit de l'être ; il laiſſoit des enfans en bas âge, & une jeune épouſe ſans experience dans les affaires, qui ne pouvoit ſe paſſer de l'appui & du conſeil d'une belle-mere auſſi habile que la ſienne.

A la verité elle n'étoit plus du monde ; & ſa vertu autant que ſa profeſſion l'avoit élevée à cet état d'inſenſibilité qui dégage le cœur de tout attachement humain. Mais elle ſçavoit auſſi que la nature a des droits contre leſquels on ne peut preſcrire, & que les devoirs de la vie Religieuſe ne peuvent anéantir les loix immuables de la charité. Le Cardinal de Sourdis entra dans ſes vûës, & ſollicité par la jeune veuve, envoya ordre à la Mere de revenir inceſſamment. Elle partit, & s'étant embar-

quée sur la Garonne, elle fit tant de diligence, qu'elle fut en peu de jours à Bordeaux. Ses Directeurs n'hésiterent point à lui conseiller de donner une partie de ses soins à cette famille désolée dont elle étoit l'unique ressource. Elle donna à sa belle-fille toutes les consolations qu'elle put, quoiqu'elle en eût besoin elle-même. Etant ensuite entrée dans le détail de ses affaires, elle y mit tout l'ordre & tout l'arrangement que sa longue experience & son industrie purent lui suggerer. Ce qu'elle prit le plus à cœur, ce fut ce qui regardoit l'éducation des enfans que le défunt avoit laissez. Elle prit les mesures convenables pour mettre en de bonnes mains le Marquis, son petit-fils, & le faire élever selon sa condition & d'une maniere chrêtienne. Elle demanda ses deux sœurs à leur mere, pour les faire instruire sous ses yeux dans la Maison de Notre-Dame de Bor-

deaux. On les y forma si bien à la vertu, qu'elles oublierent absolument le monde, & devenuës l'une & l'autre Epouses de JESUS-CHRIST, succederent en leur tems au rang comme aux vertus de leur sainte Ayeule.

Après avoir donné aux soins de sa famille ce qu'elle crut que la nature & le devoir exigeoient d'elle, elle continua à travailler à la propagation de son Ordre, qui recevoit tous les jours de nouveaux accroissemens. Un second voyage qu'elle fit à Perigueux mit le sceau à l'établissement de la Maison qu'on y vouloit fonder, & qui par des mesures mal prises avoit manqué il y avoit deux ans, ainsi qu'on l'a déja dit. La Fondation de la Maison d'Agen suivit de près celle-ci. L'Evêque de cette Ville l'avoit demandée avec de grandes instances, & pour la faciliter avoit fait venir une Bulle de Rome : de sorte

qu'il ne lui reſtoit plus que d'avoir des ſujets, & la Mere de l'Eſtonac lui en envoya; la Maiſon de Bordeaux fourniſſant continuellement de ces nouvelles & ſaintes Colonies, parceque la Providence avoit ſoin de la remplir à meſure qu'elle donnoit de ſon abondance aux Villes qui en demandoient.

Ce fut vers ce tems-là que Dieu mit la vertueuſe Mere dans la plus rude épreuve où elle eût encore été. Tandis qu'elle travailloit avec tant d'ardeur à avancer la gloire de Dieu, il ſembla que Dieu voulût éclipſer la ſienne, & ternir cette réputation que tant de travaux, tant de vertus lui avoient ſi légitimement acquiſe. Il n'avoit en cela que des vûës de miſericorde ſur elle: car la ſainteté peut avoir de l'éclat aux yeux des hommes ſans le ſecours des croix; mais elle eſt peu de choſe devant le Seigneur, ſi le merite de la patience

ne l'épure & ne la couronne. Peut-être parmi tant de ſuccès qu'elle avoit eus, quelque ſentiment humain avoit, comme à ſon inſçû, trouvé entrée dans cette grande ame ; il faloit que le feu de la tribulation purifiât tout ce que la nature avoit pû mêler de terreſtre dans un cœur que Dieu vouloit tout pour lui. Elle avoit juſqu'alors beaucoup fait pour ſa Compagnie par ſes ſoins & par ſes travaux ; mais elle fit encore plus pour elle par les grands exemples de conſtance & d'humilité qu'elle lui laiſſa dans les triſtes évenemens qu'on va raconter.

La premiere de ſes diſgraces lui vint du Cardinal de Sourdis, & celle-ci en occaſionna bien d'autres. Il avoit autrefois voulu traverſer ſes deſſeins : mais malgré cela il n'avoit jamais eu pour elle que des ſentimens d'eſtime, & il ſe faiſoit un plaiſir d'en donner des marques par les éloges

qu'il faiſoit à toute occaſion, de ſon rare genie pour les affaires, de ſa prudence & de ſa vertu. Les faux rapports & les intrigues d'un eſprit broüillon & malin, détruiſirent en un moment des préjugés ſi légitimes & ſi bien fondés. C'étoit un Eccleſiaſtique, qui s'étoit érigé en grand Directeur, & qui à la faveur d'un air impoſant de reforme, s'étoit inſinué dans l'eſprit du Prélat, & avoit gagné ſa confiance. Il lui fit entendre que la Mere de Leſtonac faiſoit agir à Rome pour obtenir un Bref qui la déchargeât de ſa Juriſdiction & de ſa dépendance. La hardieſſe avec laquelle il avança la choſe, fut l'unique preuve qu'il en donna & qu'on exigea de lui. Cependant c'étoit là une accuſation des plus graves, ſur tout auprès d'un homme auſſi jaloux de ſon autorité que l'étoit le Cardinal, qui ne pouvoit qu'être infiniment choqué que la Fondatri-

ce entreprît de ſe ſouſtraire à un pouvoir auquel elle avoit été ſoumiſe par le ſaint Siége, & qu'elle avoit elle-même reconnu. Il trouvoit de plus dans ce procedé autant d'ingratitude de ſa part que de temerité ; puiſqu'elle ne pouvoit ignorer les obligations immenſes qu'elle & ſon Ordre lui avoient.

Ce qui avoit donné lieu à cette calomnie, c'etoit un projet très-ſage que la Mere avoit conçû ; mais auquel la malice du calomniateur donnoit les couleurs les plus noires pour la rendre coupable. Comme il y avoit bien de l'embarras à pourſuivre ſans ceſſe de nouvelles Bulles pour chacune des Maiſons de ſa Compagnie qui s'établiſſoient, on lui conſeilla d'en demander une au Pape qui lui accordât une permiſſion generale d'étendre ſon Ordre dans toutes les Villes où l'on demanderoit de ſes Religieuſes pour l'inſtruction des

jeunes filles, ſans qu'il fût beſoin pour cela d'autre choſe que d'avoir l'agrément des Evêques Diocéſains. Elle vouloit de plus que toutes les Maiſons de l'Ordre dépendiſſent, à certains égards, de celle de Bordeaux, comme étant la ſource & le modéle des autres, afin d'établir entr'elles une uniformité & une ſubordination, ſans quoi nulle Societé ne peut ſubſiſter. Il n'y avoit dans ce projet aucune entrepriſe ſur la juriſdiction des Prélats, laquelle auroit toûjours été conſervée dans toute ſon étenduë, parceque cette dépendance d'une premiere Maiſon n'auroit rien ôté aux Evêques du pouvoir immediat que le Droit commun leur donne ſur tous les Monaſteres de filles.

Mais le veritable but de toute cette intrigue, comme l'évenement le fit voir, c'eſt qu'on vouloit tirer la Mere de Leſtonac de la Superiorité qu'elle exerçoit avec beaucoup de gloire

gloire depuis ſeize ans, pour mettre une autre en ſa place ; & comme cela ne ſe pouvoit faire ſans lui trouver quelque faux crime, on lui imputa celui-ci. La perſonne qu'on doit regarder comme auteur de cette eſpece de conſpiration, fut cette même Religieuſe qui lui ſucceda. On voudroit pouvoir ſupprimer un exemple ſi odieux, & qui ſemble être une tâche à la gloire d'un Ordre dont les commencemens furent ſi éclatans : mais depuis que Dieu a permis qu'un perfide ait trouvé place parmi ceux qui furent les pierres fondamentales de ſon Egliſe, rien ne doit ſurprendre en ce genre, & on ne s'étonnera pas que parmi les neuf Compagnes de la Mere, qui fonderent l'Ordre avec elle, il ſe ſoit trouvé une ame aſſez lâche pour trahir & perſecuter celle à qui elle devoit tout. C'étoit une fille qui avoit le cœur auſſi bas que la naiſſance, d'un eſprit borné,

mais malin, dont le principal talent étoit de cacher ſes mauvaiſes qualités ſous de trompeuſes apparences de vertu; remuante, artificieuſe, hardie, capable de ſe mettre en credit, & de faire au beſoin un parti. La Fondatrice, qui ſeule la connoiſſoit parfaitement, avoit toûjours eu ſoin de l'écarter des emplois; & ſur tout de ne la pas envoyer comme les autres premieres Meres à l'établiſſement des nouvelles Maiſons. Celle-ci ne put digerer une diſtinction qui lui ſembloit une injuſtice criante qui la deshonoroit. Le dépit, la colere, le chagrin la devoroient: mais ſon hypocriſie même fut un frein à ſa douleur; ne pouvant ſe plaindre ouvertement ſans ſe debiter pour une fille ſans vertu. Elle diſſimula, & ſe retint, juſqu'à ce qu'ayant trouvé un confident digne d'elle dans la perſonne du Directeur dont on a parlé, elle concerta avec lui les moyens

d'aſſouvir ſa vengeance contre la Mere, en la chargeant d'une accuſation qui devoit infailliblement la perdre de reputation dans l'eſprit de l'Archevêque ſon Superieur, & lui attirer ſon indignation.

Elle réüſſit en partie. Le Prélat fut preſque perſuadé qu'il y avoit du vrai dans le rapport de l'Eccleſiaſtique. La haute idée qu'il avoit euë juſqu'alors de la vertu de la Mere de Leſtonac, ne put tenir contre les ſoupçons que fit naître dans ſon eſprit la crainte de voir ſon autorité mépriſée, & ſon pouvoir diminué. Néanmoins pour ne paroître ni précipité ni crédule, il prit occaſion d'un entretien qu'il voulut avoir avec elle ſur un autre ſujet, de lui demander un éclairciſſement ſur un ſecret qu'on lui avoit confié. *On m'a aſſuré*, lui dit-il, *que vous voulez vous ſouſtraire à ma juriſdiction, & que vous agiſſez pour cela auprès du Saint*

Siége. Que dois-je croire ſur cela? Avoüez la verité. La Mere ne pouvant ſe perſuader qu'un homme auſſi éclairé que le Cardinal pût donner créance à une fable ſi mal imaginée, ne crut ni devoir faire de grands efforts, ni employer de longs diſcours pour la refuter. *Monſeigneur*, lui dit-elle, *j'oſe me flater que vous me croyez incapable d'avoir formé un pareil deſſein. Loin d'avoir jamais eu la penſée de me ſouſtraire à votre dépendance, je renouvelle tous les jours le vœu que j'ai fait de vous obéir toute ma vie, comme à mon Superieur légitime, & à mon premier bienfacteur.* Le déſaveu devoit paroître ſincere; mais le Prélat eut de la peine à le croire tel. Il fit ſemblant d'être diſſuadé: mais il ne le fut pas; & ſon reſſentiment fut plûtôt aſſoupi qu'éteint. Il perſiſta dans les ſoupçons que les délateurs qui l'obſedoient continuellement, tâchoient de

fortifier ; jusqu'à ce qu'enfin ils se changerent dans son esprit en une conviction manifeste, & lui donnerent lieu de faire l'éclat qu'on va voir.

Entre les réparations que la Mere fit faire dans la Maison de Bordeaux, elle pratiqua dans une basse-cour qui répondoit à la ruë une porte pour faire entrer les grosses provisions ; ce qui étoit absolument nécessaire, & qui s'observe dans tous les Monasteres. Elle n'avoit pas crû devoir demander pour cela une permission expresse, puisqu'elle avoit déja reçû un ample pouvoir de reparer la Maison où elle avoit transporté sa Communauté, & de lui procurer toutes les commodités necessaires. Cependant voilà le crime qui fit donner créance à celui dont on l'avoit déja accusée. C'étoit à elle une temerité punissable, un acte d'independance qui prouvoit avec une entiere

évidence qu'elle ne vouloit plus effectivement reconnoître de Superieur. C'eſt ce que les ennemis de la Mere firent entendre au Cardinal; & il eſt étrange qu'un grand Homme comme lui, un Prélat plein de vertu & de pïeté, fît un cas énorme d'une pareille minutie, & ſe prêtât ainſi à la mauvaiſe volonté de ceux qui vouloient le rendre l'inſtrument de leur paſſion. Il n'écouta ni ſes lumieres, ni ſa droiture, ni ſa moderation naturelle, & ne craignit point d'avilir ſa dignité, ſous pretexte d'en venger les droits. Il réſolut de punir ſevérement une pareille faute.

Il va tout irrité à la Maiſon de Notre-Dame, ſe fait conduire à cette fatale porte, fait appeller la Mere & aſſembler toute la Communauté, pour prononcer plus ſolemnellement la Sentence contre la coupable. *Pourquoi*, dit-il, *a-t'on, ſans mon ordre, ouvert cette porte? Je*

veux qu'elle ſoit murée inceſſamment. Enſuite s'adreſſant à la Superieure, il lui fit une ſevere reprimande, où les termes les plus forts & les traits les plus mortifians ne furent point épargnez. Il fit plus : on dreſſa par ſon ordre un acte où il étoit declaré que cette porte ayant été ouverte ſans ſon conſentement, il veut qu'elle ſoit & demeure fermée, avec défenſes à la Mere & aux Superieures qui lui ſuccederont, de la faire jamais rouvrir. De plus, il ordonnoit que la préſente Déclaration ſeroit inſerée dans le Livre des Regles, & qu'elle ſeroit lûë publiquement au Refectoire chaque mois. Une ſeverité portée à cet excès faiſoit peu d'honneur au Prélat; mais elle n'en étoit pas moins offençante pour la Mere. Cependant loin d'en paroître abattuë, elle ne montra jamais plus d'humilité & de veritable grandeur d'ame. Elle ne profera pas une ſeule parole ou pour

ſe juſtifier ou pour ſe plaindre. Contente du témoignage de ſa conſcience, elle ſouſcrivit à ſa condamnation. L'Ordonnance de l'Archevêque fut executée en tous ſes points. Elle en chargea elle-même le Livre des Regles, & prit ſoin en qualité de Superieure de faire publier chaque mois par la lecture de cet acte infamant, la cenſure de ſa conduite. Toutes les fois qu'on faiſoit cette lecture elle l'écoutoit avec la même paix que ſi elle n'y eût point eu de part, & avec autant de plaiſir que d'autres en auroient eu à entendre leurs éloges.

Ses diſgraces ne ſe terminerent pas là. Elles lui venoient en ce tems-là ſans interruption l'une à la ſuite de l'autre. On peut mettre en ce nombre ſa deſtitution de la charge de Superieure : non qu'elle regardât cet évenement comme un malheur, mais parcequ'il fut pour elle une ſource

de nouvelles croix plus rudes que les precedentes : Elle avoit coûtume de ſe dépoſer après chaque triennalité, & de faire proceder à une nouvelle élection : mais juſqu'alors c'étoit toûjours elle qu'on avoit choiſie ; & ce n'étoit preſque que par ceremonie qu'on s'aſſembloit pour déliberer & recuëillir les voix. Il n'en fut pas de même dans le tems dont nous parlons, & la Providence permit qu'on fît un choix tout autre que celui qu'on avoit lieu d'attendre.

Deux choſes furent la cauſe de cet évenement. L'une fut que les plus anciennes Religieuſes qui juſqu'alors avoient fait le grand nombre de celles qui avoient droit de donner leur ſuffrage, & qui s'étoient fait une Loi de ne le donner qu'à la Fondatrice, ſe trouvoient diſperſées en differentes Villes pour des Fondations ; de ſorte que la Communauté n'étoit preſque compoſée que de jeunes fil-

les ſans experience, & qui n'étoient peut-être pas fâchées de goûter d'un nouveau gouvernement; car la nouveauté plait toûjours, lors même que le changement s'accommode le moins à nos veritables interêts. L'autre raiſon de la conduite qu'on tint dans cette élection, c'eſt que l'indigne traitement que le Cardinal venoit de faire à la pieuſe Mere avoit un peu alteré l'amour, le reſpect, l'eſtime qu'on avoit pour elle, & avoit laiſſé de fâcheuſes impreſſions dans pluſieurs eſprits. Car il faut beaucoup de lumieres & d'équité pour honorer conſtamment la vertu humiliée. Quoiqu'il en ſoit, lorſqu'il falut nommer cette derniere fois une Superieure, le grand nombre des ſuffrages alla à une autre qu'à la Mere de Leſtonac; & ce qu'il y eut de plus étrange, c'eſt qu'il tomba ſur cette même Religieuſe qui avoit ourdi la malheureuſe trame de ſa diſ-

grace auprès du Cardinal. On ne ſçavoit certainement pas qu'elle fût coupable d'une perfidie ſi noire; on n'eut égard en la choiſiſſant qu'à l'avantage qu'elle avoit d'être la ſeule des neuf premieres Meres qui fut alors dans la Maiſon : & d'ailleurs, ainſi qu'on l'a dit, elle poſſedoit en perfection l'art de ſe déguiſer & de faire montre de qualitez & de vertus qu'elle n'avoit pas. Elle eut plus beſoin de cet art en cette occaſion qu'en aucun autre de ſa vie, pour diſſimuler l'exceſſive joye qu'elle reſſentit de ſe voir élevée à cette place; car elle avoit autant d'ambition que de malice; & le deſir de ſucceder à la Mere étoit entré pour beaucoup dans la facheuſe affaire qu'elle lui avoit ſuſcitée.

La Mere de Leſtonac fut dabord la ſeule qui comprit qu'une autre eſprit que celui de Dieu avoit préſidé à cette élection, & que le Seigneur l'avoit permiſe ſans l'inſpirer. Elle en

eut une douleur ſenſible, non pour ſe voir excluë du gouvernement, ce qu'elle auroit ſouhaité bien plus qu'elle ne l'avoit craint ; mais à raiſon des ſuites qu'elle prévoyoit qu'auroit un choix ſi peu judicieux. Cependant elle diſſimula prudemment, convaincuë que tout indigne qu'étoit le ſujet, la nouvelle Eluë lui tenoit la place de Dieu. Elle fut la premiere à lui aller rendre ſes reſpects, à lui baiſer la main, ſelon la coutume, & à donner à toute la Communauté l'exemple d'une ſoumiſſion qui ne ſe dementit jamais.

On s'apperçût bien-tôt qu'on avoit fait une faute énorme en choiſiſſant ſi mal parmi tant de perſonnes capables de bien gouverner. La nouvelle Superieure ceſſa de ſe contraindre dèſqu'elle ſe vit en place, & mit en évidence toutes les mauvaiſes qualités de ſon eſprit & de ſon cœur. Fiere de ſon rang elle ſembla n'avoir acquis

de

de l'authorité que pour en abuſer. Elle ne tarda pas à faire éclater les vifs reſſentimens qu'elle conſervoit depuis ſi long-tems contre ſa devanciere, au ſujet des prétendus mépris qu'elle croyoit en avoir eſſuyés. C'étoit peu pour elle de lui avoir attiré l'inimitié de l'Archevêque ; une vengeance perſonnelle flatte bien plus un cœur malin, que celle qu'on exerce par le miniſtere d'autrui. Elle s'appliqua à l'humilier, à la mortifier en toute occaſion & de toutes les manieres. Il n'eſt pas croyable juſqu'à quel excès elle porta l'injuſtice & la violence à l'égard d'une perſonne que ſon âge avancé, ſa naiſſance, ſa qualité de Fondatrice rendoient reſpectable, quand même on n'auroit eu aucun égard à cette éminente vertu qui lui attiroit la vénération de tous ceux dont elle étoit connuë.

La preuve de ce qu'on avance ici, conſiſte dans un détail où il entre bien

des petiteſſes, mais qui eſt néceſſaire pour montrer toute la patience de cette femme forte, qui ſoutint avec une fermeté invincible durant près de trois ans, une épreuve où toute autre auroit peut-être ſuccombé. Cette indigne Superieure n'avoit pour elle que des manieres hautes & imperieuſes, ſouvent autant éloignées de la politeſſe ordinaire que de la charité & de la modeſtie religieuſe. Elle la traitoit preſque en excommuniée, défendant qu'on eût aucune communication avec elle, & qu'on lui parlât; & le prétexte de cette défenſe, c'eſt qu'elle détournoit les autres de leur devoir. Pour lui mieux marquer ſon mépris, elle ne l'appelloit ordinairement que de ſon nom de baptême, ſans lui donner le titre ni de Mere ni de Sœur; comme ſi elle eût été une perſonne à ſes gages pour le ſervice de la Maiſon. Un jour une Religieuſe, qui ſe promenoit dans une al-

lée du jardin, rencontra la Mere de Leſtonac, & après lui avoir demandé des nouvelles de ſa ſanté, lui fit je ne ſçais quelle autre queſtion. Tandis que la Mere répondoit, la Superieure ſurvint, & rompant l'entretien : *Baiſez la terre*, lui dit-elle d'un ton aigre & imperieux, *& retirez-vous dans votre chambre : Je vous défens de parler à perſonne de la Communauté.* La Mere obéït ſur le champ, & ſans replique : mais la Superieure peu contente de cette rigueur, voulut encore punir la Religieuſe qui avoit donné occaſion à l'entretien, de ce que contre ſa défenſe expreſſe elle avoit parlé à la Mere de Leſtonac, & la condamna à une rude diſcipline. Cela fut auſſi-tôt divulgué dans la Maiſon : on frémit d'un traitement ſi outrageux ; la compaſſion tira à pluſieurs des larmes des yeux : mais il n'y en eut aucune qui ne fut ravie d'admiration de la patience & de l'humilité de

la Mere: c'eſt ainſi que cette Superieure paſſionnée ſatisfaiſoit ſa haine, au péril même de s'attirer celle de toute ſa Communauté. Son animoſité l'aveugloit; & loin d'être adoucie par la ſoumiſſion de la Mere, elle renouvella la défenſe de lui parler, & la fit executer avec la derniere ſéverité. La Mere de Leſtonac fut par là réduite à n'avoir abſolument aucun commerce avec qui que ce ſoit de la Maiſon, à vivre comme étrangere parmi ſes propres filles, à garder un perpetuel ſilence, & à ne parler que du geſte & des yeux quand on la rencontroit. Elle ſçut mettre à profit cette rétraite qu'on lui avoit impoſée comme une peine, & qu'elle fit ſervir à ſon avancement ſpirituel. Outre l'humilité & l'obéiſſance qu'elle lui faiſoit pratiquer, elle lui procuroit un grand loiſir pour vacquer à la Priere, de continuelles occaſions de mourir à elle-même, & l'avantage d'être plus utile à ſes ſœurs par l'exemple

de ſa patience, qu'elle ne l'auroit pû être par les diſcours les plus ſaints & les plus édifians. La Superieure obſerva mieux que perſonne l'ordre qu'elle avoit donné de n'avoir aucune ſorte d'entretien avec elle. Non-ſeulement elle ne lui communiquoit aucune affaire, ni ne lui demandoit jamais conſeil, mais ne lui diſoit même jamais une parole, ſi ce n'eſt qu'il falût la bruſquer. Si malgré ce décri general où elle avoit tâché de la mettre il échapoit à quelqu'une la moindre marque de reſpect ou de déference pour celle qu'elles avoient vûë ſi long-tems ſur leurs têtes, c'étoit un crime que ſa jalouſe haine ne pardonnoit jamais; juſques-là qu'elle en vint enfin à défendre à ſes filles de la ſaluer en paſſant, & de l'approcher.

Tant de mauvais traitemens ne lui ſuffirent pas encore pour la contenter. Elle tâcha de pouſſer à bout celle qui n'oppoſoit à ſes perſecutions

qu'une douceur & une tranquilité inalterable. Elle fit lire un jour au commencement du repas un long écrit qui contenoit les prétenduës fautes de la Mere de Leſtonac, accompagné de réflexions malignes, & de mille traits ſatyriques. On fut extrêmement ſcandaliſé d'un procedé ſi irregulier & ſi outrageux. La Mere fut la ſeule qui n'en fut point émuë; dès qu'elle s'entendit nommer elle ſe leva de ſa place, alla ſe mettre à genoux au milieu du Refectoire, les mains jointes, les yeux baiſſez, en poſture de coupable, écouta tranquilement ce tas d'invectives, & attendit la pénitence qu'on lui donneroit. La Superieure voulut ſe donner le plaiſir de l'impoſer elle-même; ce qui étoit contre tout uſage; après quoi elle lui dit d'un ton aigre: *Jeanne de Landiras, baiſez la terre, & levez-vous*; ce que l'humble Mere fit auſſi-tôt, ſans qu'il parût ſur ſon viſa-

ge la moindre émotion. Il n'en fut pas de même des Religieuſes qui avoient été témoins d'un ſi odieux & ſi cruel traitement. Elles ſe retinrent durant le repas : mais l'indignation qu'elles avoient conçûë, & la douleur dont elles étoient pénetrées, ne leur permettant pas de garder des meſures, elles éclaterent au ſortir du Refectoire; & en préſence de cette Superieure qui s'étoit ſi étrangement oubliée, elles aborderent la Mere, & les larmes aux yeux, lui témoignerent leur affliction, lui dirent qu'elles étoient vivement touchées des outrages qu'elle venoit de recevoir, que chacune en reſſentoit dans le cœur le cruel contrecoup, & regardoit cet indigne traitement comme une flétriſſure pour tout l'Ordre qu'on deshonoroit en la perſonne de ſa digne Fondatrice. La vertueuſe Mere les interrompit, & leur remontra doucement, que par un excès de charité pour elle, elles

s'écartoient du devoir de l'obéïſſance; qu'il faut reſpecter les corrections les moins meritées, s'y ſoumettre ſans murmure, & n'imputer que des intentions droites aux perſonnes dont on les reçoit. *A Dieu ne plaiſe, mes cheres Sœurs*, ajoûta-t'elle, *que j'entre dans vos ſentimens; ne m'ôtez pas le mérite de participer à la Croix de mon Sauveur. Si je ſuis innocente des fautes dont on m'accuſe, j'en ai commis aſſez d'autres pour croire qu'on me traite encore trop doucement.* Elle ne put refuſer ce mot d'avis & de conſolation à ſes Religieuſes qu'elle voyoit extrêmement animées, & peut-être prêtes à faire un éclat dangereux. Après quoi elle ſe retira pour garder le ſilence qu'on lui avoit impoſé.

La Superieure ſans s'étonner du mécontentement de ſes filles, ni rien rabattre de ſa hardieſſe à ne rien ménager, continua ſes perſecutions.

Après avoir ôté à la Mere de Leſtonac la liberté de parler, elle lui fit une défenſe expreſſe d'écrire à qui que ce ſoit & de recevoir des Lettres. Toutes celles qu'on lui écrivoit étoient ſupprimées ; ce qui cauſa un grand étonnement dans toutes les Maiſons de l'Ordre, où l'on s'adreſſoit continuellement à elle pour les affaires qui ſurvenoient, ſans qu'on reçût aucune réponſe, quoiqu'on n'ignorât pas qu'elle étoit en bonne ſanté & en état d'écrire ; c'étoit une énigme qu'on ne pouvoit penetrer, & il auroit été en effet bien difficile de déviner la cauſe d'un ſilence ſi ſurprenant.

Il n'eſt pas mal-aiſé de comprendre qu'une Maiſon gouvernée par une Superieure de ce caractere ne pouvoit être dans une parfaite regularité, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'elle fût bien conduite par une perſonne qui ſçavoit ſi mal ſe conduire elle-même.

On y avoit effectivement remarqué un grand changement depuis que la Fondatrice y étoit ſans pouvoir. Les obſervances régulieres n'y étoient plus en vigueur, la pieté languiſſoit, la diverſité des Directeurs commençoit à y produire la déſunion ; les fautes s'y multiplioient ſans ceſſe, parcequ'on négligeoit les corrections, ou plûtôt parceque quand on les auroit employées, elles auroient été ſans effet, celle qui devoit maintenir l'ordre ayant perdu toute ſon autorité en perdant l'amour & l'eſtime de ſes inferieures. Le deſordre y devint ſi grand que le Cardinal de Sourdis en fut informé. Il ſçut que le rélâchement s'étoit gliſſé dans une Communauté auparavant ſi floriſſante & ſi renommée par la ferveur qui y regnoit ; mais il ne ſçavoit cela qu'en general ; moins encore étoit-il inſtruit en particulier des mauvais traitemens que la Mere de Leſtonac ſouf-

froit de ſa Superieure. Et on ne peut aſſez s'étonner ici que perſonne n'eût le zéle ou la charité de rendre ce ſervice à la Mere, en avertiſſant le Prélat de ce qui ſe paſſoit à cet égard. Mais il y a apparence que les manieres dures qu'il avoit euës depuis peu lui-même pour elle, & la tranquilité avec laquelle il avoit vû une autre miſe en ſa place quand on la deſtitua du gouvernement, firent croire aux perſonnes qui auroient eu aſſez de bonne volonté pour donner cet avis, qu'on trouveroit le Cardinal peu diſpoſé à lui rendre juſtice, & à employer ſon autorité pour faire finir la perſecution qu'elle enduroit. Quoiqu'il en ſoit l'évenement fit voir que ſi on eut cette penſée, elle n'étoit nullement fondée. Car le Cardinal ne fut pas plûtôt informé qu'il y avoit du deſordre dans la Maiſon de Notre-Dame, que pour ſçavoir au juſte ce qui en étoit, & en quoi con-

ſiſtoit le mal, il s'adreſſa à la Mere de Leſtonac, & lui ordonna de dreſſer ſur cela un Memoire qui l'inſtruisît de tout. Ce qui marque qu'il la conſideroit encore, qu'il ſuppoſoit qu'elle n'avoit nulle part à ce deſordre, & que ce qu'il avoit fait autrefois contre elle, n'avoit alteré que pour un tems l'eſtime qu'il faiſoit de ſa vertu. La Mere obéït. Elle fit un écrit qui contenoit un détail tout ſimple des fautes les plus remarquables qu'il falloit corriger; mais elle n'y mit pas un ſeul mot de ce qui la concernoit elle-même, & des juſtes ſujets de plainte qu'elle avoit contre une Superieure qui l'exerçoit d'une ſi étrange maniere. Elle donna ſon Memoire au Confeſſeur de la Maiſon pour être remis à l'Archevêque : mais l'imprudent Confeſſeur le communiqua à la Superieure, ſoit qu'il fût d'intelligence avec elle, ou plûtôt que celle-ci l'eût tiré de ſes mains par adreſſe, en lui faiſant

faiſant entendre qu'elle remedieroit elle-même à tout ce qu'il y avoit à reformer; que ce ſeroit l'ouvrage de peu de jours; & que quand cela ſeroit fait on y ſeroit à tems pour rendre le Memoire au Cardinal, qui ſeroit ravi qu'on l'eût prévenu, & qu'on eût remis l'ordre dans la Maiſon, ſans lui en donner la peine.

La Superieure munie de cette piece, ſe fit une matiere de triomphe de ſa ſupercherie. Elle lut le Memoire; & au lieu de ſe mettre en devoir de corriger ce qu'on y remarquoit de condamnable dans la conduite de ſes filles, elle réſolut d'en faire la matiere d'une nouvelle accuſation contre la Mere de Leſtonac, en le publiant, afin de la mettre par là en butte à toutes celles qui pouvoient avoir quelque part à ce qu'on y relevoit de reprehenſible. Il ſeroit difficile de pouſſer l'imprudence & la malice à un plus grand

excès; elle osoit courir le risque d'offenser le Cardinal, en montrant un écrit qui devoit être secret pour tout autre que pour lui : elle alloit mettre la division dans la Maison, & y exciter mille murmures & mille plaintes : mais elle n'eut aucun égard à tout cela ; contente de pouvoir indisposer contre la Mere, une Communauté qui lui avoit été jusqu'alors bien plus affectionnée qu'elle n'auroit voulu.

Elle ordone donc qu'on s'assemble, elle fait faire la lecture du fatal écrit, elle y ajoute elle-même la glose, & toutes les reflexions que sa malignité lui suggere pour envenimer les esprits. Après quoi s'adressant à la Mere, elle lui fait les plus sanglans reproches, qu'elle termine par une rude penitence qu'elle lui impose. Rien n'est comparable à une pareille audace, si ce n'est la patience héroïque de celle contre qui cette criante injustice s'exerçoit. Elle se mit à genoux,

écouta en ſilence tout ce qu'on lui dit, & pouvant couvrir de confuſion ſon accuſatrice, elle la garda toute pour elle, & laiſſa penſer ſur ſon compte tout ce qu'on voulut. Elle n'avoit jamais reçû de coup ſi ſenſible. Juſques-là elle n'avoit eu à eſſuyer que la haine d'une ſeule perſonne; encore la bienveillance des autres la conſoloit-elle en partie de ce malheur: mais alors elle ſe vit l'objet du reſſentiment d'une Communauté preſque entiere qu'on venoit de ſuſciter contr'elle; elle vit celles-même qui lui étoient auparavant ſi attachées, qui lui marquoient tant d'eſtime, qui faiſoient ſi hautement ſon apologie, épouſer la paſſion de ſa perſecutrice, approuver ſes reproches, & la juger digne de ce qu'on lui faiſoit ſouffrir. Dieu la ſoutint dans cette épreuve, & ſa patience auroit été admirée, ſi elle eût été obſervée par des yeux plus équitables

& des esprits moins prevenus que ceux de ses Sœurs.

La Superieure s'applaudit d'un si beau succès. On ignore si elle envoya le Memoire au Cardinal ; tout ce qu'on sçait, c'est que se croyant plus authorisée que jamais à tout oser contre celle qu'elle avoit fait la victime de ses cruautés, elle encherit à son égard sur ce qu'elle avoit déja fait, & poussa ses ressentimens jusqu'à l'extravagance. Elle se mit en tête de se delivrer de son ennemie, & de l'éloigner pour jamais de ses yeux, en la faisant chasser de la Maison & de l'Ordre, & en employant pour cet effet l'autorité du Saint Siége. Elle n'eût pas même la force de cacher ce beau dessein, dont le succès devoit flatter si agreablement sa vanité & sa haine : elle osa en faire part à celle même qu'elle se proposoit de proscrire ; & l'ayant un jour rencontrée, après bien des paroles outrageuses

qu'elle lui dit à ſon ordinaire, elle y ajoûta celles-ci : *Enfin, nous obtiendrons un Bref du Pape pour vous ôter le voile que vous portez ſi indignement, après quoi vous irez garder les troupeaux à Landiras.* C'étoit-là mettre le comble à tout ce qu'une paſſion qui n'a plus de frein peut ſuggerer de plus inſenſé : auſſi fut-ce le dernier excès où elle ſe porta, & la fin des perſecutions qu'elle fit endurer à cette innocente victime. La couronne de patience que Dieu reſervoit à ſa fidéle Servante venoit de recevoir par là le dernier trait qui devoit la former.

Mais, dequoi l'on ne ſçauroit aſſés benir le ciel, c'eſt qu'à ce miracle de fermeté & de conſtance qu'il avoit operé en elle, il voulut en faire ſucceder un de miſericorde en faveur même de ſa perſecutrice. Il eſt à croire que ce fut le fruit des prieres de la genereuſe Mere, qui plus affligée de ſes égaremens qu'offenſée des injures qu'elle

en recevoit, ne ceſſoit de demander inſtamment à Dieu de lui toûcher le cœur, pour lui faire reparer, par une ſincere converſion, tant de ſcandales qu'elle avoit donnez, & le prejudice preſqu'irreparable qu'elle avoit par-là cauſé à l'Ordre. Ce qu'elle ſouhaitoit arriva, & ſa priere eut la même efficace que celle que S. Etienne fit pour les Juifs qui le lapidoient. Cette Superieure ſe reconnut; un rayon de la grace deſſilla ſes yeux, & reflechiſſant ſur ſa conduite paſſée & ſur les excès énormes où elle s'étoit portée, elle en fut ſi frapée qu'elle crut ne devoir rien menager pour les reparer par toutes les marques d'un humble & ſincere repentir. Elle ſe jetta publiquement aux pieds de la Mere Fondatrice, & fondant en larmes, lui demanda pardon de toutes les indignitez qu'elle lui avoit fait endurer, s'offrant pour expier ſes injuſtices & ſa cruauté, aux plus rigoureuſes ſatisfactions

qu'il lui plairoit exiger. Les Religieuſes qui étoient entrées dans ſes ſentimens, & qui dans la derniere occaſion avoient épouſé ſa querelle, ſuivirent cet exemple, & firent toutes les démarches néceſſaires pour obtenir de la Mere un pardon que ſon bon cœur leur avoit déja accordé. Il n'en fut pas de même de cet Eccleſiaſtique dont on a parlé, qui avoit le plus contribué à exciter toutes ces tempêtes par les faux rapports qu'il avoit faits au Cardinal; il fut enfin reconnu pour ce qu'il étoit. On ſçut qu'il avoit été chaſſé ailleurs de pluſieurs Communautez Religieuſes, pour y avoir ſemé la diviſion par ſes fourberies & ſes intrigues. Obligé à diſparoître de Bordeaux, il alla ailleurs exercer ſes malheureux talens, juſqu'à ce qu'enfin devenu infame par un crime ſcandaleux, il ſe mit hors d'état de nuire deſormais par ſon hypocriſie.

LIVRE CINQUIE'ME.

TROIS ans s'étoient écoulés depuis que la Mere de Leſtonac étoit ſortie de charge. Ils avoient été pour elle un tems d'humiliation & de ſouffrance, où ſans agir au-dehors ni rien faire pour ſon Ordre, elle travailla uniquement pour elle-même, & acquit un tréſor immenſe de merites d'autant plus precieux, qu'ils étoient ſans éclat, & n'étoient connus que de Dieu. Une nouvelle élection donna pour Superieure, à la Maiſon de Bordeaux, la Mere de Badiffe, & avec elle lui rendit la paix, la régularité, le bon ordre, & fit diſparoître tout ce que ces jours orageux, qui avoient precedé, y avoient aporté de confuſion & de trouble.

Cependant on ne peut s'étonner aſſez que ce fût ſur une autre que ſur

la Mere Fondatrice que ton bât ce nouveau choix d'une Superieure pour la Maiſon de Bordeaux. Quand une longue experience n'auroit pas appris que nulle autre n'étoit plus propre qu'elle à conduire une Communauté qu'elle avoit elle-même formée, pouvoit-on moins faire pour reparer l'énorme imprudence qu'on avoit commiſe, en lui preferant l'indigne ſujet dont on a parlé, que de lui rendre l'autorité dont on l'avoit depoüillée, & l'honneur qu'une pareille injuſtice lui avoit ravi? Tout parloit pour elle en cette élection : les loix de l'équité, la reconnoiſſance, le bien & l'avantage de la Maiſon. Mais Dieu permit qu'on s'aveuglât une ſeconde fois, & que même durant le reſte de la vie de la Mere on ne penſa plus à la remettre en place. Il ne ſe preſente à l'eſprit d'autre cauſe d'une conduite ſi peu raiſonnable, que le caprice & le faux point d'honneur. Ce ſont là des

défauts dont les vertus communes ne ſont point exemptes. On a honte de retracter une fauſſe démarche par une autre toute contraire ; & on aime mieux quelque fois mettre le comble à l'injuſtice qu'avoüer qu'on a failli.

Ce qui pourroit faire paroître ce procedé moins condamnable, c'eſt qu'en ſe donnant un nouveau Chef en cette occaſion, on fut plus heureux à le bien choiſir. La Superieure qu'on élut avoit tout le merite & tous les talens neceſſaires pour remplacer celle qu'on auroit dû choiſir. Auſſi pour ſe former un plan de conduite ſage & hors de tout reproche, elle crut d'abord ne pouvoir mieux faire que de prendre le contrepied de ſa devanciere. Elle commença par dédommager la Mere de Leſtonac de l'indigne abaiſſement où l'on l'avoit renuë, par les déferences qu'elle eut pour elle, & les reſpects qu'elle lui rendit. Elle lui communiquoit toutes-

les affaires, & n'entreprenoit rien ſans ſon conſeil. Non-ſeulement elle lui rendit tous les pouvoirs qu'on lui avoit ſi injuſtement ôtez; mais ſe contentant pour elle-même de la conduite interieure de la Maiſon, elle la pria de continuer comme autrefois à donner ſes ſoins au progrès & au gouvernement general de l'Ordre. Ainſi l'on vit la Mere reſſuſciter en quelque ſorte après trois années d'une mort civile. La cauſe de ce long ſilence qu'elle avoit gardé durant tout ce tems-là à l'égard des perſonnes qui lui écrivoient, & qui avoint cauſé tant de ſurpriſe, fut enfin connuë. On continua à la conſulter par Lettres comme auparavant; & elle de ſon côté répondoit à tout. De ſorte que cette autorité dont elle étoit entierement dechûë durant cette eſpece d'éclipſe, ſembla n'avoir été aneantie que pour reprendre de nouvelles forces, & agir avec plus d'efficace

qu'elle n'avoit encore fait.

On parla alors d'un établiſſement à Saintes. L'Evêque de cette Ville le ſouhaitoit paſſionnément, & en avoit parlé à la Fondatrice, lorſqu'elle paſſa à Saintes pour aller à Poitiers. L'execution en fut differée, juſqu'à ce que la nouvelle Superieure de Bordeaux étant en place, & voulant procurer cet avantage à la Ville où elle avoit pris naiſſance, y envoya trois de ſes Religieuſes qui commencerent la Fondation. Celle-ci avoit été precedée de trois autres qui furent faites durant l'interdit de la Mere de Leſtonac; celle de la Flêche en Anjou, de Riom en Auvergne, & de Tournon en Vivarez. Mais on en projetta une autre en même-tems tout autrement importante, qui fut celle de Pau, Capitale du Bearn, & à laquelle la Mere de Leſtonac eut tant de part, qu'on ne peut ſe diſpenſer d'en faire une mention un peu plus particuliere.

Cette

Cette malheureuſe Province avoit été durant un fort long-tems en proye à l'héreſie de Calvin, qui y dominoit avec empire, ſoutenuë de la faveur de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, qui n'oublia rien pour y exterminer entierement la Religion de ſes Peres, qu'elle avoit abandonnée, & dont elle s'étoit declarée l'ennemie irreconciliable; ſe vengeant ainſi ſur elle-même de l'injure que les Papes avoient faite à ſa Maiſon, en lui ôtant la Couronne de Navarre, pour la donner à Ferdinand, Roi d'Aragon. Henri IV. ſon fils, ayant été reconcilié à l'Egliſe aprés ſon abjuration du Calviniſme, s'étoit engagé à reparer les maux que ſa Mere avoit cauſez: mais empêché par d'autres affaires, ou prevenu par la mort avant qu'il eût executé un projet ſi digne de ſon zéle, il laiſſa à Loüis XIII. ſon fils & ſon ſucceſſeur, la gloire de terminer ce grand ouvrage.

Le nouveau Monarque ne put en venir à bout par la force des Edits, & il falut employer celle des Armes. Il marcha en perſonne, & fit le voyage de Bearn à la tête d'une petite Armée, où ayant humilié & châtié les rebelles, il y retablit glorieuſement la Religion Catholique dans tous les lieux d'où elle avoit été bannie, & particulierement à Pau, où il donna aux Jeſuites le College des Calviniſtes, pour faire triompher la verité où l'erreur avoit établi ſon empire. Il s'étoit paſſé ſix années depuis cet heureux évenement, & rien n'auroit retardé le progrès de la Foi, ſi l'on eût pourvû également à l'inſtruction de la jeuneſſe des deux ſexes. Mais les filles manquoient d'un ſecours ſi neceſſaire; & c'eſt pour le leur procurer qu'on medita l'établiſſement d'une Maiſon de Notre Dame.

Celle qui forma un ſi loüable deſſein fut la Comteſſe de Lauſun, veu-

ve d'un des plus grands Seigneurs du Païs. Dieu lui inſpira cette penſée dans une grande maladie qui la menaçoit d'une mort prochaine ; & elle crut ne pouvoir rien faire qui fut plus capable d'obtenir de Dieu la grace de ſa gueriſon, que de rendre un ſervice ſi important à la Religion & à ſa Patrie. Elle fit même vœu de ſe conſacrer à Dieu, & d'embraſſer l'Etat Religieux dans la Maiſon qui ſeroit établie par ſon moyen. Le vœu ayant été agréé de Dieu, & ſa ſanté ſe trouvant parfaitement retablie, elle ne tarda pas d'écrire à la Mere Fondatrice pour lui faire part de ſa gueriſon & de ſon deſſein, offrant en même-tems une ſomme d'argent conſiderable pour commencer l'établiſſement. Rien ne pouvoit arriver de plus agreable à la Mere que l'ouverture d'un ſemblable projet. C'étoit un vaſte champ à defricher qui s'offroit à ſon zéle ; le Pere de Bordes, ſon ſaint

Directeur, qui connoiſſoit mieux que perſonne les beſoins de cette Province, laquelle avoit été le théatre de ſes derniers travaux, ne ſouhaitoit rien tant que d'y établir les Filles de Notre-Dame, & il avoit inſpiré à la Mere le même deſir. Elle repondit à la Comteſſe en la remerciant de ſes offres, & lui donnant toutes les loüanges que meritoit un ſi ſaint & ſi noble projet, dont elle s'engageoit à pourſuivre l'execution de tout ſon pouvoir. Elle l'avertiſſoit ſeulement qu'il faloit obtenir le conſentement du Cardinal de Sourdis, pour envoyer des Religieuſes de Bordeaux, & la permiſſion de l'Evêque de Leſcar pour les établir à Pau, Ville de ſon Diocéſe. La Comteſſe apprit avec une joye extrême ces agreables nouvelles; elle ne perdit point de tems, & ayant ſollicité par elle-même & par ſes amis, les deux Prélats, elle en obtint tout ce qu'elle voulut. Le Car-

dinal permit à la Mere de Leſtonac d'aller en perſonne faire la Fondation, & lui donna pouvoir de choiſir les filles de la Maiſon de Bordeaux qu'elle voudroit emmener avec elle. L'Evêque de Leſcar de ſon côté témoigna être ravi qu'on voulut donner à la principale Ville de ſon Diocéſe un ſecours dont il ſe promettoit de ſi grands fruits pour le progrès de la Religion Catholique.

Tout étant ainſi reglé, la Mere partit de Bordeaux au mois de Septembre 1626. accompagnée de quatre Religieuſes & de ſes deux petites filles, qui aſpiroient à la Religion, & qui voulurent la ſuivre. Elle arriva en peu de jours à Savignac, Terre de la Comteſſe de Lauſun, à trois lieuës de Pau. L'Evêque de Leſcar averti du tems qu'elle arriveroit, s'y étoit déja rendu; & lui, avec la Comteſſe, n'oublierent rien pour faire à la Fondatrice une reception digne de ſon

merite & de sa grande reputation. Après qu'on l'eut obligée de se délasser quelques jours de ses fatigues dans ce Château, on la conduisit au lieu où devoit s'établir la nouvelle Communauté. C'étoit une maison hors de la Ville, mais peu écartée. La Mere n'attendit pas qu'un plus grand nombre de Religieuses vint la seconder : elle ne se fut pas plûtôt logée, qu'elle commença les fonctions de son zéle. Elle ouvrit une Classe, & se mit elle-même à regenter. On vit une Fondatrice d'Ordre, une ancienne Superieure, une femme de soixante-dix ans, instruire les enfans, leur apprendre les premiers élemens de la foi, lutter contre l'ignorance & la legereté d'une jeunesse mal disciplinée, & devorer avec joye tout ce qu'un emploi qui étoit si fort au-dessous d'elle, avoit de penible & de degoûtant.

Un si grand exemple anima l'ardeur des Maîtresses & des disciples;

on venoit en foule dans ces Ecoles de pieté : mais comme il étoit à craindre que ces nouvelles ferveurs ne se ralentissent en peu de tems, parceque la Maison étant hors de la Ville, c'étoit une chose trop penible pour des jeunes filles que de l'aller chercher si loin ; la Mere jugea qu'il faloit absolument se transporter ailleurs, & se placer dans la Ville-même. Pour cet effet elle presenta une Requête au Parlement pour obtenir une habitation plus commode, & qui la mit plus à portée d'être utile au public. On acquiesça volontiers à ce qu'elle desiroit. Outre le logement qu'elle demandoit, on lui accorda encore dequoi avoir une Eglise. C'étoit une ancienne Chapelle dont il ne restoit presque que les ruines. Elle avoit été dediée à la Vierge, & c'étoit en haine de la Mere de Dieu que le Duc de Montgommeri, ce furieux Chef des Troupes de la Reine de Navarre, l'a-

voit détruite. Mais ces ruines même devinrent par-là cheres & précieuſes à la pieuſe Mere. Elle ſe crut heureuſe d'avoir occaſion de reparer les outrages faits à la Reine des Vierges, en relevant ſes Autels abattus. Sa pieté induſtrieuſe lui fit trouver des reſſources qui lui donnerent le moyen de retablir cet édifice, de l'embelir même, & d'inviter par-là celles qui lui ſuccederent, à en faire dans la ſuite, par de nouveaux ornemens qu'on y ajoûta, un Sanctuaire digne de celle qu'on y honoroit.

Le grand nombre de filles qui ſe preſenterent pour former la nouvelle Communauté de Pau, diſpenſerent bien-tôt l'humble Superieure de continuer la fonction d'enſeigner; mais l'ardeur qu'elle avoit de ſe rendre utile ne lui permit pas pour cela d'être oiſive; elle exerça ſon zéle d'une autre maniere, & avec bien plus de fruit. La reputation de ſa vertu & de

ſon rare merite lui attiroit beaucoup de viſites ; & le deſir de la connoître faiſoit venir les Dames Calviniſtes comme les autres. La Mere de Leſtonac tournoit à leur profit leur curioſité. Elle faiſoit tomber le diſcours ſur les matieres de Religion, & uſant à ſon avantage de la ſuperiorité de ſon eſprit, & de l'art qu'elle poſſedoit mieux que perſonne de s'inſinuer dans les cœurs, elle faiſoit ſouvent plus de conquêtes à la Religion Catholique par ſes entretiens particuliers, que les Prédicateurs par leurs Sermons de controverſe. Une des plus ſignalées victoires qu'elle remporta ſur l'héreſie, fut la converſion de deux ſœurs, que leur mere, l'une des plus determinées Calviniſtes qui fût dans le païs, avoit engagées dans l'erreur, quoique leur pere, qui étoit un des principaux Conſeillers du Parlement, fût Catholique. La Mere de Leſtonac tourna ſi bien leur eſprit du côté

de la verité, qu'elles rentrerent dans le sein de l'Eglise, & que l'une d'entr'elles portant plus loin sa ferveur, embrassa la vie Religieuse, & se fit Fille de Notre-Dame. L'exemple de ce grand changement toucha toute la famille, jusqu'à cette mere obstinée, sur qui les prieres & les sollicitations de son mari n'avoient jusqu'alors rien pû gagner. Elle abjura enfin l'heresie ; & cette premiere grace à laquelle elle fut fidele, lui en ayant attiré une plus puissante, elle embrassa le parti de la dévotion avec tant d'ardeur & de courage, qu'elle offrit à Dieu deux autres de ses filles qui lui restoient, pour le servir dans la Religion avec leur sœur aînée, qui s'y étoit déja consacrée.

Tant de fruits que la Mere de Lestonac faisoit dans les ames, tant de proyes qu'elle arrachoit à l'Enfer, lui firent aimer le séjour de Pau preferablement à tout autre. Elle y resta six

ans entiers, & n'auroit peut-être pas penſé à en ſortir, ſi ſa preſence ne fut devenuë neceſſaire à la Maiſon de Bordeaux. Il s'y étoit paſſé depuis qu'elle en étoit ſortie, bien des choſes qui y avoient cauſé quelque derangement, & un peu terni ce grand éclat dont avoit juſques-là brillé cette premiere Maiſon, le modéle des autres. Il s'y pratiquoit encore de grandes vertus: mais l'union & la charité y avoient paru notablement alterées. Dans les diverſes élections qui s'étoint faites on n'avoit pû s'accorder ni reünir le grand nombre de voix ſur un même ſujet; il ſe formoit des partis, & aucun ne vouloit ceder à l'autre. On ne manquoit pas de perſones très-capables de gouverner: mais ſoit prévention, ſoit jalouſie, on ne vouloit point d'elles, & on en alloit chercher dans les autres Maiſons. Celles ſur qui tomboit le choix, ne voulant point ſe préter à de pareils caprices, & re-

fuſant l'emploi qui leur étoit offert, il faloit à nouveaux fraix, réïterer les élections, & ſe diviſer comme auparavant. Ce deſordre avoit pluſieurs cauſes. Premierement le malheureux gouvernement de cette Superieure qui ſucceda à la Mere de Leſtonac, dont on a raconté les excès, & qui avoit fait à la regularité de mortelles playes, qu'on n'avoit pû encore entierement fermer. Enſuite l'éloignement de tant de vertueuſes filles qui compoſoient au commencement cette Communauté ſi illuſtre, & dont il avoit falu ſe priver pour en fonder d'autres, au péril de ne garder pour ſoi que des ſujets qui leur étoient bien inferieurs à tous égards. Enfin la longue abſence de la Mere Fondatrice, dont la preſence ſeule auroit peu prévenir tous ces maux, lorſque l'on commença à les ſentir plus vivement, & qu'on vit la neceſſité d'y chercher du remede.

Ce

Ce qui reſtoit de filles zelées pour le bon ordre, crurent qu'il n'y avoit point d'autre moyen de le rétablir que de rappeller leur commune Mere. On lui écrivit lettres ſur lettres, & toutes très-preſſantes. Quelque repugnance qu'elle eut à abandonner l'œuvre de Dieu, il falut ſe rendre à tant de ſollicitations, & renoncer à ſa chere Communauté de Pau. Mais ne pouvant demeurer elle-même dans une Maiſon pour laquelle elle ſe ſentoit une ſi tendre prédilection, elle voulut y laiſſer pour tenir ſa place ce qu'elle avoit de plus cher; ſes deux petites filles Jeanne & Françoiſe de Montferrant, qui étoient venuës à Pau avec leur ſainte Ayeule, & qui ayant depuis long-tems renoncé à tous les établiſſemens du monde, pour ſuivre les noces de l'Agneau, n'avoient point de plus grand deſir que d'entrer parmi les filles de Notre-Dame de Pau.

Après avoir éprouvé leur vocation autant qu'il étoit neceſſaire, elle leur fit prendre le Voile, & l'Evêque de Leſcar voulut bien lui-même ſe tranſporter à Pau pour faire cette ceremonie, & offrir au Seigneur ces deux nobles victimes. Après ce ſacrifice qu'elle venoit de faire à Dieu, elle ſe diſpoſa à prendre le chemin de Bordeaux, elle ne devoit plus y trouver le Cardinal de Sourdis, que la mort venoit d'enlever à ſon Dioceſe, dans la cinquante-troiſiéme année de ſon âge.

Les frequentes mentions qu'on a faites de lui dans le cours de cette Hiſtoire, & la part qu'il a eu à l'Inſtitution du ſaint Ordre de Notre-Dame, ne permettent pas de laiſſer ignorer la perte que ce même Ordre fit par ſon decez. Elle lui fut commune avec tout le Clergé de France, qui ſe vit privé d'un de ſes plus dignes Prélats. Car il ne faut pas juger de

lui uniquement par certains traits qu'on a rapportez, & que l'intereſt de la verité n'a pas permis de diſſimuler. On peut avec des qualitez éminentes avoir quelques foibles, & on doit facilement excuſer certaines fauſſes demarches dans des affaires qui ne ſont pas de la derniere conſequence, lorſque dans ce qu'il y a de capital on ne fait rien qui ne ſoit digne d'un grand homme. Le Cardinal l'étoit par bien des endroits. Un eſprit également propre aux affaires & aux ſciences, beaucoup de grandeur d'ame, des mœurs très-pures, une pieté tendre, un zele vif & plein d'ardeur; ce furent les qualitez qui lui acquirent l'eſtime des peuples, & la faveur de ſon Roy. Il rétablit dans ſon Diocéſe la Diſcipline Eccleſiaſtique par la tenuë d'un Concile qui a rendu ſon nom celebre. Les Hôpitaux & les Maiſons Religieuſes qu'il fit bâtir, ſeront

des monumens éternels de ſa magnificence. Trois Papes l'honorerent de leur eſtime, & lui en donnerent des marques dans les occaſions. Il baptiſa le Duc d'Orleans, ſecond fils d'Henry IV. Il fit la ceremonie du mariage d'Elizabeth de France avec Philippe, depuis Roy d'Eſpagne IV. de ce nom. Il harangua Loüis XIII. dans l'Aſſemblée du Clergé de France en 1626. avec une éloquence qui fut admirée, & qui perſuada tout ce qu'il voulut. Tel fut celui à qui la compagnie de Notre-Dame doit en partie ſa naiſſance & ſon progès. Si la Mere de Leſtonac n'eût pas toûjours lieu de ſe loüer de ſon équité, c'eſt moins à lui qu'il faut s'en prendre qu'à des délateurs malins, qui trouverent l'art de ſurprendre ſa pieté. S'il ne connut pas toute la vertu de cette illuſtre Fondatrice, il ſervit du moins à la perfectioner en l'exerçant, & il lui fut peut-

être par-là plus utile, que s'il l'eût honnorée autant qu'elle meritoit. Henry de Sourdis ſon frere, qui d'Evêque de Maillezais étoit devenu ſon Coadjuteur dans l'Archevêché de Bordeaux, lui fut donné pour Succeſſeur. Il avoit beaucoup de zele & de religion, un courage capable des plus hautes entrepriſes, & une intrepidité à l'épreuve de tout, comme divers évenemens de ſa vie le firent voir. L'Ordre de Notre-Dame trouva en lui un Protecteur qui le conſola en partie de la perte du Cardinal ſon frere.

C'eſt dans ces heureuſes diſpoſitions que la Mere de Leſtonac trouva ce Prélat à ſon retour à Bordeaux. Elle ſçut en profiter, & s'aider au beſoin de ſa faveur & de ſon authorité. Elle fut reçûë dans la Communauté avec une joye incroyable de toutes celles qui la compoſoient; & quoique diviſées en d'autres reu-

contres pour d'autres interêts, elles s'accorderent à lui donner les marques les moins équivoques de leur dévoüément & de leur déference. Sa longue abſence leur avoit apris à mieux connoître toute l'étenduë de ſon merite, & l'experience fit voir que la privation d'un bien en rehauſſe toûjours le prix, & redouble la joye de le poſſeder quand on le recouvre. La Mere de Tuquoy, Superieure, ſe diſtingua de toutes les autres; elle lui avoit fait preparer un appartement commode, qu'elle l'obligea de prendre, & lui donna une Sœur Compagne pour la ſervir, ayant en cela égard à ſon grand âge, & à diverſes infirmitez qui en étoient les ſuites. Elle ne faiſoit rien ſans la conſulter, & ſuivoit en tout ſes avis : il n'eſt pas croyable combien cette bonne intelligence contribua à rétablir l'ordre & la regularité dans la Maiſon. Tout y changea de

face, la ſeule preſence de la Fondatrice pour laquelle on étoit penetré de reſpect, contenoit tout dans le devoir; & ſes entretiens, ſoit particuliers ſoit publics, ſoûtenus des grands exemples de vertu qu'elle donnoit, ralumoient la ferveur éteinte dans les lâches, & donnoient un nouveau feu à celles qui marchoient déja à grands pas dans le chemin de la perfection.

Cependant la Mere ne bornoit pas ſon attention à la ſeule maiſon de Bordeaux, elle étendit ſes ſollicitudes ſur celles qui étoient déja fondées, & ſur celles qu'on penſoit encore à fonder. On forma alors le deſſein de tenter une ſeconde fois l'établiſſement projetté à Toulouſe, lequel avoit été ſi malheureux la premiere fois. La Mere de Leſtonac l'avoit extremement à cœur pour les raiſons qu'on a déja dit, & c'eſt ce qui fit qu'on écouta plus favorable-

ment qu'on n'auroit fait ſans cela les nouvelles propoſitions, & les nouvelles inſtances que fit la Baronne de Pontac ; cette même Dame qui s'étoit autrefois ſi indignement joüée de la bonne foy de la Fondatrice. Six ans s'étoient écoulez depuis ce temps-là, & on preſuma qu'un ſi long intervale auroit pu changer ſon eſprit, ou lui avoir donné pour l'execution du deſſein qu'elle propoſoit des facilitez & des moyens qu'elle n'avoit pas eus. Quoiqu'il en ſoit elle fut écoutée ; d'autant plus qu'elle fit agir l'Archevêque de Toulouſe, Charles de Monchal, qui appuya par une de ſes Lettres la demanda qu'elle faiſoit. On envoya donc des Religieuſes, à qui l'on donna pour chef la Mere de Guerin, fille d'une rare prudence, d'un courage à toute épreuve, & d'une patience que rien ne laſſoit. L'évenement fit voir que c'étoit là juſtement les qualitez dont el-

le avoit beſoin pour l'entrepriſe à quoi elle étoit deſtinée. Les Religieuſes furent reçûës avec de grands honneurs. On leur aſſigna une habitation commode ; la Baronne s'y logea avec elles, comme ſi elle eût voulu leur donner en ſa perſone un ôtage de ſa fidelité. Mais ces heureux commencemens eurent de triſtes ſuites. Ces vertueuſes filles s'apperçûrent bien-tôt qu'elles étoient pour la ſeconde fois les dupes de cette artificieuſe femme. Elle s'étoit épuiſée en promeſſes pour les attirer, & elle ne leur en tenoit aucune. Elle ne leur avoit aſſigné pour ſubſiſter qu'un fond litigieux, qui ne produiſoit que des Procès qu'on leur intentoit les uns ſur les autres, & qui les livroient à une foule de creanciers qui ne leur laiſſoient aucun repos. Elles furent réduites par-là à une pauvreté extrême, à laquelle il auroit falu ſuccomber ſi la charité de quelques

perſonnes pieuſes ne fût venuë à leur ſecours. La maiſon de Cambolas où la vertu a été de tout temps hereditaire, ſe diſtingua en cette occaſion. Elles furent quatre ans entiers dans cette triſte ſituation, ſans que la conſtance de la Mere de Guerin & de ſes Compagnes en fut ébranlée. Cependant Dieu ne faiſoit que les preparer par-là à de plus rudes épreuves. Le Parlement s'étant laiſſé prevenir contre elles, on ne ſçait comment, entreprit de ruïner leur établiſſement. Mr. de Ciron, Préſident à Mortier, le plus animé, & le plus à craindre par ſa Place & par ſon credit, fit donner divers Arrêts, par leſquels il leur étoit enjoint de quitter la Ville. On les éluda comme on put pendant quelque tems, ou par des délais & des remiſes, ou par la ſollicitation des amis qu'on employoit: mais on ne pouvoit lutter longtems contre une ſi grande puiſſance,

& il faloit enfin ſuccomber, ſi le Ciel par un de ces cas imprévûs qui tiennent du miracle, n'eût relevé le courage abattu de ces ſervantes de Dieu, & n'eût fait ſucceder tout d'un coup la ſerenité à l'orage.

Le Preſident dont on vient de parler, avoit une fille qui étoit un des grands ornemens de la Ville, moins encore par ſa naiſſance que par ſon eſprit & ſa beauté. Elle faiſoit les delices de toutes les compagnies ; & ſi le monde avoit du goût pour elle, elle n'en avoit pas moins pour le monde. Mais Dieu ſe plait ſouvent à faire éclater les merveilles de ſa grace ſur les ſujets les moins diſpoſez à l'écouter. Elle ſe ſentit tout d'un coup inſpirée d'embraſſer la vie du Cloître, & l'inſpiration fut ſi forte qu'elle eut à peine la liberté de deliberer. Le ſeul article ſur lequel elle fut dabord indeterminée, ce fut le choix de la Religion

qu'elle embraſſeroit. La Maiſon de Notre-Dame, encore naiſſante, reduite à l'indigence, perſecutée & à la veille d'être proſcrite, étoit celle qui devoit le moins s'attendre à faire une ſi belle conquête : & cependant ce fut ſur elle que la nouvelle Proſelyte, inſpirée d'en-haut, jetta les yeux pour s'y conſacrer au Seigneur. Cherchant Dieu de bonne foi, elle crut ne pouvoir le mieux trouver, que parmi des filles dont la vertu & la patience alloient juſqu'au prodige. Elle prend ſa réſolution, va auſſitôt trouver ſon pere, & ſachant mieux que perſonne avec quel éclat il s'étoit declaré contre cette petite Communauté, elle eut bien le courage de lui expoſer ſon deſſein. Elle ſe jette à ſes pieds, lui ouvre ſon cœur ſans le moindre deguiſement, le conjure avec larmes de conſentir qu'elle execute le deſſein que Dieu a mis dans ſon cœur, & de permet-

tre

tre qu'elle aille ſe conſacrer à lui dans la Maiſon de Notre-Dame. Le pouvoir de Dieu ſur le cœur humain, ne parut jamais mieux que dans cette occaſion. Le Pere ſe ſent changé tout à coup, & ne peut aſſez s'étonner d'une révolution ſi ſubite. Il ſe rend ſans réſiſtance, releve ſa fille, l'embraſſe, lui accorde ce qu'elle veut; & ce qui eſt encore plus ſurprenant, il change en eſtime & en bienveillance ſon animoſité & ſes preventions, juſqu'à devenir le protecteur declaré de celles qu'il avoit tant de fois ſemblé vouloir détruire. Il va rendre une viſite à la Superieure de Notre-Dame, lui preſente ſa fille, & la prie de la recevoir. Il lui promet enſuite ſa protection, & s'engage à faire revoquer tous les Arrêts rendus contre elle & ſes filles. Non-ſeulement il tint parole, mais il fit plus qu'il n'avoit promis, faiſant en ſorte, par l'autorité qu'il avoit dans

ſa Compagnie, qu'elle ſe declarât pour l'établiſſement qu'elle avoit voulu rüiner. En conſequence dequoi il obtint le 28. Août 1634. un nouvel Arrêt contraire aux autres, qui authoriſe les Filles de Notre-Dame à s'établir dans Toulouſe, & à y exercer toutes les fonctions de leur Inſtitut. Il mit le comble à tant de faveurs par le don précieux de ſa chere fille, qu'il offrit genereuſement à Dieu pour le ſervir, comme elle fit le reſte de ſa vie dans cette même Maiſon dont elle avoit occaſionné l'établiſſement, en ſe rendant fidele à la vocation de Dieu qui l'y appelloit.

La pieuſe Fondatrice apprit toutoutes ces nouvelles avec une incroyable conſolation, laquelle auroit été encore bien plus grande ſi elle eût pû prévoir les ſuites qu'auroient un jour de ſi foibles commencemens, & que cette même Maiſon qui ne

s'étoit élevée que ſur des fondemens ſi rüineux, & parmi tant de contradictions, ſeroit un jour, comme nous voyons aujourd'huy qu'elle l'eſt, une des plus floriſſantes de l'Ordre. Tandis que ces choſes ſe paſſoient à Toulouſe, la Mere travailloit à Bordeaux à une affaire dont elle avoit differé juſqu'alors la concluſion, pour des raiſons pleines de ſageſſe. Pour entendre ce qu'on va dire, il faut ſçavoir que depuis que les Conſtitutions de la Compagnie de Notre-Dame furent faites & approuvées, même par le Cardinal de Sourdis, on s'étoit contenté d'en faire des copies manuſcrites, pour les envoyer dans les differentes Maiſons, & les y faire obſerver. On avoit prétendu par-là faire une eſpece d'eſſai de l'Inſtitut, & connoître par la pratique, s'il falloit le laiſſer tel qu'il étoit ou y changer quelque choſe; d'autant plus qu'on n'igno-

roit pas que c'eſt le tems & le long uſage qui acheve de donner aux Loix toute leur force. Cependant cette conduite ſi ſage avoit produit quelques inconveniens. Il s'étoit gliſſé bien des fautes dans ces Manuſcrits, qui en alteroient ou en obſcurciſſoient le ſens. On s'étoit même donné la liberté d'y faire des changemens dans certains point peu eſſentiels, ce qui ne laiſſoit pas de détruire l'uniformité de conduite qui devoit être entre les diverſes Maiſons. Ces conſiderations firent juger qu'il ne falloit pas differer de donner aux Conſtitutions leur derniere forme, & de les revêtir du ſceau de l'authorité, en les faiſant imprimer, & les muniſſant de l'approbation de l'Archevêque de Bordeaux, Superieur de la premiere Maiſon de l'Ordre.

La Mere de Leſtonac avoit déja écrit à toutes les Superieures pour avoir leur avis ſur cela, & ayant

apris, par leurs réponſes, qu'on ſe remettoit de tout à ſa prudence, & qu'on approuvoit d'avance tout ce qu'elle feroit là-deſſus, elle s'adreſſa à l'Archevêque Henry de Sourdis, pour le ſupplier de vouloir bien approuver ces Regles aprés l'examen qui en ſeroit fait par ſon Ordre, & d'en permettre l'impreſſion. L'Archevêque conſentit à tout; il commit Pierre Caron, ſon Vicaire-General, pour examiner le Livre des Regles, conjointement avec la Mere de Leſtonac & les plus anciennes Religieuſes; & après que la Mere eut atteſté par un écrit de ſa main, que c'étoit l'original qui lui avoit été remis de la part du Pere de Bordes, on le jugea digne d'être approuvé, moyenant quelques legers changemens qu'on y fit dans des articles peu importans. Sur le rapport des perſonnes prépoſées pour cet examen, l'Archevêque donna ſon approbtion par

un Acte authentique, dans les termes les plus honorables pour l'Ordre en general, & pour la Fondatrice en particulier. Cet Acte eſt daté du 16. Juin 1638. Après quoi les Conſtitutions furent imprimées, & les exemplaires envoyez dans toutes les Maiſons de Notre-Dame, où ils furent reçûs avec reſpect & avec joye, dans la réſolution de les bien obſerver.

La Mere de Leſtonac n'avoit plus rien à déſirer pour la conſommation du grand ouvrage pour lequel le Seigneur l'avoit choiſie. L'Ordre s'étoit extrémement étendu, & elle avoit le bonheur de voir déja juſqu'à trente Maiſons établies, à peu-près autant que ſainte Thereſe en avoit vû de fondées de ſon vivent en Eſpagne. Par tout le Seigneur y étoit ſervi avec cette ferveur qui ſignale toûjours les nouveaux établiſſemens. La jeuneſſe y étoit inſtruite avec

ſoin & avec zéle. Le Recueil des Regles mis en meilleur ordre, & publié avec plus de ſolemnité que la premiere fois, étoit par tout reçû avec applaudiſſement & obſervé avec exactitude. Les Filles de Notre-Dame, devenuës en tous lieux la bonne odeur de Jeſus-Chriſt, étoient cheries & reverées dans les Villes où elles étoient établies, & deſirées avec ardeur dans celles où elles n'étoient pas. La Mere n'avoit que des graces à rendre au Ciel, & à joüir en paix du ſaint loiſir que lui procuroit l'entier accompliſſement de l'œuvre de Dieu. C'eſt à quoi elle deſtina ce qui lui reſtoit de vie. Après avoir tant travaillé pour le prochain, elle ne crut pas devoir s'oublier elle-même; & quoiqu'elle n'eût jamais negligé le ſoin de ſa ſanctification, c'eſt alors qu'elle redoubla ſon ardeur, afin de mettre à profit, pour ſa perfection, les précieux momens d'une vie qui tou-

choit déja à ſon terme.

Elle n'étoit déſormais plus propre qu'à un travail ſi ſaint. Elle avoit paſſé de quelques années cet âge [a] *au delà duquel il n'y a*, ſelon le Prophete, *que peines & que douleurs.* Mais plus elle voyoit le tems court, plus il lui étoit cher; plus elle ſe ſentoit infirme, plus elle ſe rejoüiſſoit de pouvoir ſuppléer, par l'exercice de la patience dans les infirmitez, à ce que ſon zéle étoit dans l'impuiſſance de faire. Elle retrancha de ſes occupations tout ce qui ne regardoit pas directement le ſervice de Dieu, & ne ſouffroit plus qu'on lui parlât d'affaires; celle de ſon ſalut lui tenoit ſeule au cœur. Elle diſtribua de telle ſorte tout le tems de la journée qu'il n'y avoit aucun moment de vuide. Nul autre delaſſement pour elle, dans les heures de recreation, que de parler de Dieu, du bonheur qu'il y a à

[a] *Pſal.* 89.

le ſervir, & plus encore de celui qu'elle étoit à la veille de poſſeder en allant joüir de ſa gloire. En attendant qu'il ſe devoilât entierement à elle dans le ſejour de la beatitude, elle le contemploit des yeux de la foi dans une continuelle oraiſon, où s'uniſſoit à lui dans l'Euchariſtie par des Communions plus frequentes. A meſure que les forces du corps diminuoient en elle, on s'appercevoit que celles de l'eſprit recevoient un nouvel accroiſſement de l'ardeur de ſa charité; ſemblable à un flambeau qui ſur le point de s'éteindre, pouſſe de plus vives flames, & luit avec plus d'éclat. C'eſt ainſi qu'elle attendoit dans une paix ſans trouble le jour du Seigneur. Il vint enfin, mais il vint ſans bruit & ſans s'annoncer. Il ne fut précedé par aucune maladie, n'y par aucun de ces ſymptomes qui ſervent d'avertiſſement ou de menace pour diminuer les

surprises de la mort. Celle qui termina ses jours arriva en cette maniere.

Le tems du renouvellement des vœux étoit venu, qui devoit se faire le 2. de Février, jour de la Purification de la sainte Vierge. L'usage de l'Ordre est de se preparer à cette sainte action par trois jours de Retraite. La Mere, pour s'y conformer, se recuëillit avec plus de soin que jamais, & reveilla toute sa ferveur pour s'acquiter dignement de ce pieux devoir. Elle étoit au second jour de sa Retraite; & sur le soir la Sœur qui la servoit étant aller demander aux Officieres dequoi la faire souper, il arriva par malheur qu'on avoit oublié ou même negligé de lui rien preparer. Dieu le permit ainsi pour purifier de plus en plus cette sainte ame par cette legere occasion de pratiquer la pauvreté. Quand la Sœur vint lui dire la faute qu'on avoit faite, & la peine qu'elle en

reſſentoit ; *Ce n'eſt rien*, lui dit la Mere, *quoi que ce ſoit qu'on me donne tout me ſera bon.* Elle mangea quelque fruits ſecs, après quoi elle ſe retira auſſi contente que ſi on l'eût regalée. Avant que de ſe coucher elle dit à l'infirmiere : *Beni ſoit Dieu qui m'a donné la force de faire aujourd'hui tous mes exercices ſpirituels.* Quelque tems après elle ajoûta : *ne m'apportez rien cette nuit afin que je repoſe, & que vous repoſiez auſſi* ; car depuis qu'on avoit remarqué qu'elle s'affoibliſſoit tous les jours, les Medecins avoient ordonné de lui faire prendre dans la nuit quelque nourriture.

La Sœur qui eut plus d'égard aux beſoins de la venerable Mere qu'à l'ordre qu'elle lui avoit donné, ne manqua pas de venir à l'heure ordinaire pour lui faire prendre quelque choſe ; mais lorſqu'elle s'aprocha de ſon lit, elle la vit ſans mou-

vement, sans parole, ayant cependant les yeux ouverts. Cela la surprit, & ayant fait effort en l'appellant à haute voix, & en la remuant pour la tirer de cet état, elle fut encore bien plus étonnée de la trouver sans presque aucun signe de vie. Elle appelle aussi-tôt les Religieuses voisines ; la Superieure avertie vient elle-même peu de tems aprés, accompagnée du Medecin, qui dit aussi-tôt que la malade étoit attaquée de deux maux à la fois, d'une apoplexie & d'une letargie. Il lui fit appliquer tous les remedes que son art & son habileté purent lui suggerer : mais ils furent sans effet ; on remarqua seulement qu'il y avoit quelques courts intervalles où elle paroissoit avoir l'usage de sa raison ; on en profita pour lui faire produire les Actes de vertu qu'on doit faire à la mort, & pour lui administrer le Sacrement de l'Extrême-Onction, qui étoit le seul dont

dont elle fut capable. Elle s'étoit munie le jour d'auparavant de celui de la Pénitence & de l'Euchariſtie. Le ſommeil letargique la tint un jour & deux nuits, & durant tout ce temps-là elle eut toûjours auprès d'elle des Peres Jeſuites, qui ſe relevoient les uns les autres pour lui donner tous les ſecours ſpirituels qui dependoient de leur miniſtere. Comme ſon agonie paroiſſoit devoir durer encore, on voulut profiter du tems pour faire tirer ſon portrait, qu'elle n'avoit jamais voulu ſouffrir qu'on fit tandis qu'elle fut en ſanté. Ne paroiſſant pas qu'elle fût alors en état de l'empêcher, on fit venir un Peintre qui ſe mit en devoir de tracer ſur la toile les premiers lineamens de ſon viſage, afin de pouvoir achever enſuite ſon ouvrage à loiſir; mais la Mere l'ayant apperçû, on la vit ſe troubler, & s'agiter d'une maniere qui marquoit ſa peine, & remuer ſans ceſſe

un de ſes bras pour temoigner qu'elle vouloit qu'on fît ſortir cet homme, & il fallut en effet le faire diſparoître ſur le moment pour la contenter; après quoi elle ſe calma.

Tout cela ſe paſſoit durant la nuit qui préceda la Fête de la Purification. Le jour étant venu, le Pere Jeſuite qui ſe diſpoſoit à dire la Meſſe, durant laquelle devoit ſe faire la Renovation des Vœux, & qui avoit toûjours été le plus aſſidu auprès de la malade, fut prié par la Superieure de l'aller trouver, & de lui demander en grace qu'elle voulût bien obtenir de Dieu par ſes prieres, de differer le moment de ſa mort juſqu'à ce que la Communauté fût en état d'y aſſiſter; car on craignoit avec raiſon qu'elle ne paſſât pendant qu'on ſeroit à la Meſſe. Le Pere fit ſa comiſſion, & parla ainſi à la Mere. *Nous voici arrivés à un ſaint jour, ma Reverende Mere, & ſur le point de remplir une*

des principales obſervances de votre Ordre. On vous prie par le zéle que vous avez toûjours eu, de les faire garder toutes fidelement, de nous donner du tems pour celle-ci, & de ne pas quitter cette demeure terreſtre, en l'abſence de vos Filles, qui deſirent d'être preſentes à votre départ de ce monde, & qui s'attendent que vous leur obtiendrez de Dieu cette conſolation. On ne ſçait ſi elle entendit la priere qu'on lui faiſoit ; mais Dieu y eut égard, & l'exauça. On alla à la ceremonie qui ſe fit paiſiblement & ſans hâte ; à la fin de laquelle, tandis que les Religieuſes faiſoient leur action de graces, celle qui étoit reſtée auprès de la Mere vint les avertir d'accourir au plûtôt, parce qu'elle alloit expirer. Le Pere qui avoit dit la Meſſe, arriva le premier, & montrant de la main à la mourante, la Communauté entiere qui entroit dans ſa chambre ; *voici vos Filles*,

lui dit-il, *qui viennent assister à votre dernier passage, pour vous marquer leur attachement & leur reconnoissance. Elles vous prient, ma Mere, d'adjoûter à tant d'autres graces qu'elles ont reçûës de vous, celle de leur donner votre derniere benediction.* Elle parut entendre ce qu'on lui disoit, & n'ayant rien de libre que les yeux, elle les tourna affectueusement vers ses cheres filles, qu'elle regardoit les unes après les autres à mesure qu'elles entroient, suspendant ainsi son dernier soûpir, jusqu'à ce qu'elles furent toutes assemblées; après quoi elle rendit doucement son esprit à son Créateur, le 2. Février de l'an 1640. âgée de quatre vingt-quatre ans. Elle avoit toûjours souhaitté de mourir ce jour-là, & Dieu lui en avoit donné des preffentimens qui lui tenoient lieu d'assurance que son desir seroit accompli; en sorte que son ame étant dégagée du poids

de ſon corps en ce bienheureux jour, elle pût dire avec le ſaint Vieillard Simeon : *Vous laiſſez aujourd'hui, Seigneur, mourir votre Servante en paix ſelon votre parole.*

Ainſi paſſa de cette vie à une meilleure la venerable Mere Jeanne de Leſtonac, Fondatrice, & premiere Religieuſe de la Compagnie de Notre-Dame, illuſtre par ſa naiſſance, par les plus rares qualitez du corps & de l'ame, & plus encore par ſes vertus. Elle étoit d'une haute taille, d'un air grave & majeſtueux, conſervant encore dans une vieilleſſe très-avancée des reſtes d'une beauté que le tems n'avoit pû entierement effacer. Elle étoit genereuſe, affable, pleine d'agrement dans la converſation, ſe familiariſant ſans baſſeſſe, mais ſeulement pour ſe faire, à l'exemple de l'Apôtre, toute à tous, & gagner à Dieu les perſonnes de tous états. Elle avoit

le cœur noble, élevé, capable de former de grandes entrepriſes, avec un eſprit éclairé, induſtrieux pour les conduire avec ſageſſe, & un courage patient & ferme, propre à les ſoûtenir contre les plus grandes difficultez. Les vertus les plus éminentes rehauſſoient en elle le prix de ces dons naturels, en les ſanctifiant, & les faiſant uniquement ſervir à la gloire de Dieu, & aux progrez de la vertu dans les ames.

LIVRE SIXIEME.

IL ſeroit difficile d'exprimer les divers ſentimens que produiſit dans les cœurs des filles de ſa Communauté la mort de leur bonne Mere. Les premiers & les plus vifs furent ceux de la douleur à la vûë d'une perte à laquelle elles n'avoient été preparées par aucun de ces accidens qui annoncent de loin notre derniere heure. Mais d'un autre côté la haute idée qu'on avoit de ſa ſainteté, la ſolide eſperance qu'elle joüiſſoit de la gloire, leur faiſoient croire qu'elles ne pouvoient verſer pour ſa mort une ſeule larme que leur foi ne dût condamner. Divers évenemens qui tiennent du miracle contribuerent encore à les conſoler. Les marques de ſa beatitude parurent ſur ſon corps. Dès qu'on l'eut revêtuë des ſes habits de Religion, on l'aſſit

dans une chaise, & on la trouva aussi fléxible que si elle eût été en vie. Non-seulement on lui vit l'air d'une personne vivante ; mais encore un éclat & une beauté qui ne laissoit remarquer sur son visage ni les rides de la vieillesse, ni la pâleur de la mort. Ses yeux demeurerent toûjours ouverts, quelque effort qu'on eut fait pour les fermer ; & quoiqu'ils fussent fixes, ses regards n'avoient rien que de doux. Elle demeura cinq jours entiers sans sepulture, parce qu'il fallut malgré qu'on en eût satisfaire aux pieux desirs d'un nombre infini de personnes, qui a toutes les heures du jour se succedoient les uns aux autres pour l'aller voir, ou l'invoquer. On crut ne rien hazarder en laissant long-tems un corps mort sans l'inhumer ; car loin de se corrompre comme les autres, il exhaloit une odeur très-agréable, qui se faisoit sentir au loin, & parfumoit tout le

lieu où il étoit expoſé.

La Superieure crut devoir profiter de l'occaſion pour tenter une ſeconde fois, mais avec plus de ſuccez, de faire tirer ſon portrait. Elle fit revenir le peintre qu'on avoit renvoyé, lequel ſe mit à travailler de ſon mieux ; mais plus il s'efforçoit de reüſſir, moins il étoit content de ſon ouvrage. On le voyoit ſans ceſſe effacer les traits qu'avoit formé ſon peinceau, & en tracer d'autres qui ne lui paroiſſoient pas meilleurs. On lui demanda la cauſe de ſon embarras : & il dit que la beauté qu'on lui donnoit à peindre acqueroit à tous momens un nouvel éclat à ſes yeux, & que ſes couleurs étoient trop foibles pour l'exprimer. *Je me ſens aſſez d'abilleté*, ajoûta-t'il, *pour peindre des beautez terreſtres : mais tout mon art ne ſçauroit atteindre à repreſenter celle où Dieu a repandu quelque choſe de divin.* Il acheva comme il put ; &

l'on fit enſuite à loiſir pluſieurs copies de ce portrait pour être envoyées en divers endroits. Ceux qui les conſiderent aujourd'huy les croyent flatées & peu reſſemblantes, parce qu'on ne peut s'imaginer qu'une peſonne de quatre-vint quatre ans eût cet éclat & ces graces : mais c'étoit Dieu qui en étoit l'auteur, & qui avoit renouvellé le prodige fait autrefois en faveur de Judith. Ainſi la difficulté qu'on fait ſur cette reſſemblance, prouve la verité du recit qu'on vient de faire.

Dieu manifeſta ailleurs qu'à Bordeaux, la gloire où il avoit élevé ſa Servante. On en fut informé à Perigueux la nuit même qui avoit précedé ſon bien heureux trépas. La Mere du Rieu, s'étant éveillée durant la nuit, vit ſa chambre éclairée comme en plein jour, en ſorte qu'elle diſtinguoit parfaitement tous les objets qui s'offroient à ſa vüe.

Elle crut que le ſommeil l'avoit ſurpriſe, & que l'heure du lever étoit paſſée depuis long-tems. Elle ſe jette hors du lit, s'habille, & bien-tôt après cette clarté diſparoiſſant tout d'un coup, elle ſe trouve dans les tenebres comme auparavant, & entend ſonner onze heures. Cet évenement lui cauſa une ſurpriſe qui l'empêcha de repoſer le reſte de la nuit, qu'elle paſſa à refléchir ſur ce qu'elle avoit vû, & à rechercher ce que ce pouvoit être. Dans le même tems une fille fort pieuſe, nommée Sœur Manouche, eut une pareille avanture. Elle veilloit en prieres dans le Chœur, lorſque tout d'un coup elle vit une grande lumiere dans l'Egliſe, telle qu'auroit peu être celle du Soleil en plein midy, laquelle après avoir duré un peu de temps ſe diſſipa ſubitement. Ne comprenant rien à ce prodige, non plus que la Mere du Rieu à celui qu'elle

avoit vû, elles furent le lendemain raconter à la Mere Susanne de Briançon, Superieure, ce qui leur étoit arrivé. Elle comprit à ce recit ce que ce pouvoit être, & leur dit clairement, & sans hesiter que la Fondatrice étoit morte ; soit que Dieu lui inspirât alors cette pensée, soit qu'elle eût eu une revelation particuliere de sa mort, ce qu'on peut présumer de la grande vertu de cette Superieure, & des liaisons étroites qui étoient entre elle & la bienheureuse Mere. Quoiqu'il en soit, sa conjecture ne fut que trop verifiée par les Lettres qui vinrent quelques jours après.

On faisoit cependant à Bordeaux les funerailles de la défuncte, lesquelles avoient plus l'air d'un Triomphe que d'une pompe funebre, tant on étoit persuadé qu'elle avoit déja reçû dans le Ciel la recompense de sa sainteté. On lui rendit tous les honneurs

qui

qui étoient dûs & à ſon éminente vertu & à ſa qualité de Fondatrice d'une nouvelle Religion. On choiſit pour cela le dernier des cinq jours qu'elle demeura ſans ſepulture. L'Egliſe & le Chœur furent tendus de blanc, ornez des Armoiries de l'Ordre, & éclairez d'un grand nombre de torches funebres. La Meſſe fut chantée par la Muſique. Un Jeſuite, fameux Prédicateur, prononça ſon Eloge en preſence de tout ce qu'il y avoit de perſonnes de diſtinction dans Bordeaux; & à la fin de ſon Diſcours il exhorta la Communauté à demander à Rome ſa Béatification. Les Grands-Vicaires de l'Archevêque firent la ceremonie de ſa Sepulture au commencement de la nuit. Il falloit cacher au public l'heure où elle devoit ſe faire, pour prevenir le déſordre que la pieté indiſcrete du peuple auroit pû cauſer. On plaça le corps dans un Tombeau de marbre,

élevé de terre sur deux piliers, dans un caveau qui étoit sous le Chœur des Religieuses. Tout ce qui avoit été à l'usage de la défuncte fut, ou enlevé ou distribué, comme de précieuses Reliques, par le moyen desquelles s'opererent en divers Lieux plusieurs guerisons miraculeuses, qui augmenterent beaucoup la reputation de sa sainteté. C'est ce qui fit resoudre, quelques années après, les Religieuses de Bordeaux à donner au corps de leur Bienheureuse Mere une place plus honorable, & de le rendre plus présent à leurs yeux, en le plaçant au milieu du Chœur, comme pour s'exciter par cette vûë à chanter avec plus de ferveur les loüanges de Dieu: c'est là que repose encore aujourd'hui ce sacré Dépôt, & qu'il reçoit les honneurs secrets que la pieté des fidéles lui défere; en attendant que l'Eglise, les authorisant de son suffrage, permette de les ren-

dre publics. On a lieu de l'eſperer, ſi on a égard à la ſainteté d'une vie ſi remplie de grandes actions, & plus encore aux grandes vertus qui en ont été le principe. Ce ſont ces vertus qu'on n'a pû connoître à fond dans le cours de cette hiſtoire, dont il ne faloit pas interrompre le fil, & qu'on pourra maintenant conſiderer plus en détail, pour ſe former une juſte idée, & avoir une connoiſſance complette de ce qu'elle a été, & de ce qu'a fait celle qui en eſt le ſujet.

Si l'humilité n'eſt pas la plus excellente des vertus, elle en eſt du moins le fondement; & par cette raiſon, c'eſt celle que nous remarquerons la premiere entre celles qui ont le plus éclatté dans la venerable Mere de Leſtonac. La ſienne fut miſe à deux ſortes d'épreuves qui en montrent la ſolidité, les honneurs & les mépris. Sa naiſſance lui donna un rang conſiderable dans le monde;

la qualité de Fondatrice & de Superieure la distinguerent dans la Religion. Rien de tout cela ne la flatta, & [a] *elle ne se glorifia jamais que dans la Croix de Jesus-Christ.* Son cœur ne s'éleva ni des avantages qu'elle avoit reçûs de la nature, ni des talens dont elle étoit ornée. Malgré la superiorité de son esprit, elle se défioit toûjours de ses propres lumieres, & ne faisoit rien sans conseil. Elle souffroit sans peine qu'on la contredit, & se seroit offensée qu'on l'eût menagée aux dépens de la justice ou de la verité. Les moindres loüanges lui causoient une peine qu'elle ne pouvoit dissimuler; & si elle montroit quelquelque rigueur contre ses inferieures, ce n'est que quand elles osoient dire devant elle quelque chose à son avantage; elle oublioit alors sa douceur naturelle, & leur faisoit des corrections qui les accoûtumerent

a *Gal.* 3.

enfin à cacher dans le cœur les ſentimens d'eſtime ou de veneration qu'elles avoient pour ſa vertu. Les faveurs même de Dieu lui étoient à charge, ſi elles étoient connuës. Elle le prioit inſtamment de ſupprimer ces raviſſemens, ces extaſes & toutes ces graces extraordinaires qui auroient pû la faire paſſer pour autre qu'elle ne croyoit être. Les emplois les plus bas étoient ceux qu'elle cheriſſoit le plus, & les ſeuls qu'elle ambitionnoit; enſeigner aux enfans les élemens de la Doctrine Chrêtienne, ſervir les malades, faire les offices les plus vils de la Maiſon, quand elle en trouvoit l'occaſion, c'étoient là ſes délices. On la voyoit ſouvent baiſer les pieds de ſes ſœurs au Refectoire, lire publiquement le détail des fautes qu'elle croyoit commettre, s'impoſer pour cela des penitences, & n'en trouver jamais d'aſſez humiliantes à ſon gré.

Sur ſes dernieres années, lorſqu'elle étoit accablée de vieilleſſe, & obligée de garder la chambre, elle fit les dernieres inſtances à la Supérieure, pour qu'il lui fût permis de deſcendre de tems en tems au Refectoire, pour s'y exercer comme les autres à ces pratiques d'humilité ; ſaintement établies dans les Communautez Religieuſes, pour ſervir au bon exemple, & detruire les ſentimens de la nature dans les perſonnes qui aſpirent à la perfection. Cela lui fut refuſé, à raiſon de ſon grand âge & de ſes maladies. Mais toute ſoûmiſe qu'elle étoit aux ordres de l'obéïſſance, elle ne put entierement déferer à ceux qui lui interdiſoient une des plus douces conſolations qu'elle pût avoir dans le triſte état où ſes infirmitez l'avoient reduite. Elle inſiſta plus fortement, & voyant qu'on ne l'écoutoit pas, elle s'adreſſa au Confeſſeur, qu'elle pria d'interceder

pour elle, & de faire valoir ſes raiſons. *Je connois mes beſoins*, lui diſoit-elle, *j'ai été quinze ans Superieure, & j'ai peu pratiqué l'humilité durant tout ce tems-là: qu'on me laiſſe reparer les pertes que j'ai faites par là. Je ſuis, dit-on, trop avancée en âge; c'eſt pour cela que je dois me hâter de faire quelque choſe pour Dieu, & de reparer par quelques humiliations les mauvais exemples que j'ai donnez à mes ſœurs.* Le Confeſſeur plaida ſa cauſe, & obtint qu'on la contenteroit, & qu'elle deſcendroit tous les Vendredis au Refectoire, pourveu que les penitences qu'elle y feroit ſuppléaſſent aux rigueurs qu'elle exerçoit ſur ſon corps, & qu'elle n'étoit plus en état de ſoûtenir. Mais elle ne rabattit rien de ſes prétentions, & fit cette réponſe digne de ſon courage & de ſa vertu. *Je ne crois pas que l'âge qui ne m'empêche pas de porter l'habit de Religieuſe*,

doive m'empêcher de remplir les devoirs de mon état. Puiſque j'ai l'honneur d'être la premiere dans l'Ordre, je dois l'être dans tous les exercices de la Réligion. Le fils de Dieu a fini ſa vie comme il l'avoit commencée, en s'humiliant juſqu'à la Croix; & moi qui l'ai mal commencée, je dois tâcher de la bien finir.

Mais il y a une grande difference entre s'humilier ſoi-même, & conſentir à être humilié. L'un eſt l'ouvrage de la volonté propre, l'autre repugne à nos penchans les plus naturels. Tel ne s'humilieroit pas, s'il ne ſçavoit que loin de rien perdre en cela de l'eſtime qu'on a pour lui, ce ſont ſes abaiſſemens même qui le relevent, & qu'il trouve la gloire même en la fuyant. On peut avec une vertu médiocre aimer une ſorte d'humilité; mais il faut une vertu non commune pour aimer l'humiliation. Celle-ci eſt l'unique épreuve de l'au-

tre, mais une épreuve qui coûte infiniment à la nature, & qui bleſſe l'amour propre dans ce qu'il a de plus vif. C'eſt par-là qu'on peut juger combien l'humilité de la Mere de Leſtonac fut ſolide. On n'a qu'à ſe rappeller ce que nous avons raconté de cette foule d'humiliations qui vinrent coup ſur coup fondre ſur elle, & ſemblerent devoir accabler ſa vertu. Des accuſations calomnieuſes dont on la charge. L'indignation d'un grand Cardinal, qui cherche à la couvrir de confuſion, en lui faiſant, à la face de toute ſa Communauté, les reproches les plus amers & les plus violens. Le peu de ménagement qu'on eut pour elle en l'ôtant du gouvernement qu'elle exerçoit avec tant de ſageſſe. Les indignes & inſuportables traitemens qu'elle eut à ſouffrir de celle qu'on lui avoit ſubſtituée, & qu'on ſembloit n'avoir miſe en ſa place que pour être

ſa perſecutrice & ſon tyran. C'eſt ce déluge de diſgraces qu'elle ſoûtint avec une fermeté & une patience héroïque durant trois ans entiers. Aucune plainte ne ſortit de ſa bouche ; elle ne ſongea jamais à ſe juſtifier ; contente du témoignage de ſa conſcience ; & comptant pour rien ſa reputation ; on ne vit ni changement dans ſon humeur, ni alteration ſur ſon viſage. Une égalité d'ame imperturbable le mit au-deſſus de tout trouble & de tout ſentiment humain.

La grace de Jeſus-Chriſt la ſoutint parmi tant de revers ; mais l'empire qu'elle avoit acquis ſur elle-même, par la mortification de ſes paſſions & de ſes ſens, y contribua auſſi. Lorſqu'elle ſe donna à Dieu pour le ſervir dans la Religion, le ſacrifice qu'elle lui fit fut un ſacrifice entier & ſans retour. Elle ne ſe borna pas à renoncer au monde & à ſes pompes, à ſe depoüiller de ſes biens ;

elle lui immola une plus noble victime, qui fut elle-même, ſon eſprit avec toutes ſes lumieres, ſon cœur & ſes paſſions, avec tous leurs mouvemens. Elle ſe reduiſit à cet état de mort où rien ne vit en nous que J. C. & ſa divine grace. Ce ne fut pas l'ouvrage d'un moment ni d'un jour, mais une longue ſuite de rudes combats, qui par de frequentes victoires & de rapides progrès, la firent enfin parvenir à cet heureux état d'inſenſibilité où rien n'émeut, rien ne trouble, où l'on n'a de volonté que celle de Dieu, où le cœur ne ſent de mouvemens que ceux que Dieu lui imprime. Elle avoit un naturel vif & ardent; mais elle le dompta ſi bien, qu'il ne lui échapoit jamais la moindre ſaillie d'humeur. On ne la vit jamais en colere; jamais precipitée dans ſes actions; toutes ſes démarches étoient meſurées; elle ne diſoit que ce qu'elle vouloit

bien dire. Son zéle, quoiqu'ardent, n'étoit ni aigre ni impetueux ; la raiſon & la vertu le contenoient toûjours dans ſes juſtes bornes.

Ce profond calme dont elle joüiſſoit n'étoit pas même alteré par les évenemens les plus triſtes & les plus affligeans. Elle perdit ſon fils unique à la fleur de ſon âge ; & quand elle apprit cette accablante nouvelle, il n'en couta à ſon cœur que cet acte de ſoumiſſion à la volonté du Seigneur : *Dieu me l'avoit donné, Dieu me l'a ôté, que ſon ſaint Nom ſoit beni.* Elle vit avec une pareille tranquilité mourir preſque toutes les perſonnes de ſa famille ; malgré les circonſtances douloureuſes dont quelques-unes de ces morts furent accompagnées. Le Baron d'Arpaillan, ſon gendre, lui fut enlevé peu d'années après ſon mariage : il avoit gagné ſon eſtime & ſon affection par mille belles qualitez ; & on lui vint dire

dire qu'il avoit été tué dans une querelle qu'il avoit euë avec un Gentilhomme de ſes voiſins. Cette nouvelle, & l'arrivée de ſa fille, qui, après ce funeſte accident, venoit chercher un aſile & quelque conſolation dans le ſein de ſa mere, furent un coup auquel il falut toute ſa vertu pour reſiſter. Une perte encore plus grande & plus affligeante fut celle de Jeanne Deyquem de Montaigne, ſa mere. Elle avoit ſurvêcu long tems à ſon mari, & avoit toûjours perſiſté dans la profeſſion du Calviniſme, avec une obſtination que rien n'avoit pû vaincre. Ni les remontrances de ſon époux, ni les exhortations & les larmes de ſa vertueuſe fille, ni les prieres, les jeûnes, les penitences de pluſieurs ſaintes ames, qui ne ceſſoient de ſolliciter auprès de Dieu ſa converſion, rien de tout cela ne put l'empécher de mourir dans l'endurciſſement de ſon cœur. L'une & l'au-

tre de ces deux morts avoient de quoi accabler une ame remplie de Religion, comme la ſienne, puiſque les ſuites ne pouvoient qu'en être funeſtes pour le ſalut. Mais ſon cœur s'élevant au-deſſus des ſentimens de la nature, & n'écoutant que ſa foi, elle adora par un humble ſilence, & un acquieſcement aveugle, la profondeur des Jugemens de Dieu, & la ſéverité de ſes Arrêts.

Il n'eſt pas difficile de comprendre comment, après avoir acquis un tel empire ſur les paſſions du cœur, on peut ſe promettre d'aſſujettir auſſi le corps & les ſens par la mortification exterieure. C'eſt à quoi la Mere de Leſtonac commença à travailler dès le tems que, devenuë maîtreſſe d'elle-même par la mort de celui à qui elle étoit unie par les liens du mariage, elle ne voulut plus avoir pour époux & pour modéle qu'un Dieu crucifié. Elle s'appliqua, com-

me ſaint Paul, & dans le même ſens que lui, [a] *à accomplir dans ſa chair ce qui manquoit aux ſouffrances de cet homme de douleurs*, & déclara une guerre à ſon corps qui ne devoit finir qu'avec ſa vie. Elle la commença dans ſon Noviciat des Feüillantines, ſans la diſcontinuer quand elle fut forcée d'en ſortir. Car ſi elle interrompit les auſterités exceſſives qu'elle y pratiqua, elle eut à ſouffrir en échange d'autres maux encore plus grands, qui en furent les ſuites. Ces excès de pénitence altererent de telle ſorte ſon temperamment, qui étoit naturellement des plus robuſtes, qu'elle fut ſujette le reſte de ſes jours à une foule d'infirmités, qui, ſans lui ôter abſolument la liberté d'agir, lui faiſoient endurer les douleurs les plus cruelles. C'étoient tantôt des coliques violentes, qui lui cauſoient des déchiremens d'entrail-

a *Coloſſ.* 1.

les, insuportables à un courage moindre que le sien; tantôt des pâmoisons qui la réduisoient à une espece d'agonie, où elle étoit sans parole & sans mouvement; tantôt des palpitations de cœur, qui lui ôtoient la respiration & dérangeoient toutes les humeurs de son corps. Et plus souvent encore que tout cela, des crachemens de sang, dont on ne put jamais découvrir la cause pour y apporter du remede, & qui l'affoiblissoient jusqu'à l'épuisement. Il faloit cependant avec tous ces maux, agir, suivre le train d'une Communauté, se rendre ponctuelle à tous les exercices, écouter toutes sortes de personnes étrangeres & domestiques, traiter des affaires épineuses, faire de longs & frequens voyages, ne se donner aucun repos.

Tout le soulagement qu'elle cherchoit à tant d'incommodités, c'étoit d'ajoûter des peines volontaires

à celles que Dieu lui envoyoit. Elle couchoit sur la dure pendant tout le Carême, ne se nourrissoit durant tout ce saint tems que de légumes à demi cuits, sans aucun assaisonnement, jeûnoit très-souvent le reste de l'année, & faisoit presque tous les jours de sanglantes disciplines. On lui trouva après sa mort des ceintures très-picquantes & des corcelets de fer hérissez de pointes en dedans, qu'elle portoit sur sa chair. On découvrit même que pendant l'hyver elle usoit d'une sorte de chaussure qui lui laissoit la plante des pieds découverte, afin de mieux sentir le froid. Elle auroit porté bien plus loin ces rigueurs, si ses Confesseurs ne l'eussent obligée à y mettre des bornes, en lui representant qu'elle meriteroit davantage en ménageant une santé qui lui étoit necessaire pour travailler au bien des ames, & continuer l'œuvre de Dieu, qu'en détruisant son corps par des

excès que Dieu ne demandoit point d'elle. Qu'ils étoient même positivement contraires à l'esprit de son Institut, qui lui prescrivoit un autre genre de sainteté, que celle qui consiste dans les macerations de la chair, & qui vouloit qu'on mattât le corps par l'esprit, & qu'on tachât de trouver dans une vie commune un genre de perfection non commun.

Le fruit d'une mortification si parfaite fut un don d'Oraison très-sublime dont Dieu la gratifia; car il aime à se communiquer de la maniere la plus intime à ces ames genereuses, qui ayant crucifié leur chair avec ses convoitises, ne vivent que de la vie de l'esprit. Elle eut dès son enfance un goût pour ce saint exercice, qui lui venoit du Ciel; & Dieu en le lui donnant voulut être son seul maître pour lui faire des leçons de cet art tout divin. Les engagemens qu'elle fut obligée de prendre dans

le monde, altererent peut-être un peu cet heureux penchant, mais ne le détruiſirent pas. Ce feu ſacré que le Saint-Eſprit avoit allumé dans ſon ame, s'y conſerva malgré les agitations de la vie tumultueuſe du ſiécle; parcequ'elle avoit ſoin de le nourrir en rentrant ſouvent en elle-même, & ſe faiſant, à l'exemple d'une autre Sainte, comme une ſolitude au milieu de ſon cœur. Mais quand les liens qui l'attachoient au monde furent rompus, c'eſt alors que ce don celeſte ſe perfectionna de telle ſorte en elle par les rapides progrès qu'il y fit, qu'elle connut à fond tous les genres d'Oraiſon & tous les ſecrets de la vie myſtique, plus encore par l'experience que par tout ce qu'elle en liſoit dans les Livres, ou qu'elle en apprenoit de ſes Directeurs.

Son occupation dans ce ſaint exercice fut d'abord la méditation ordinaire, ou l'application de l'eſprit &

des autres puiſſances de l'ame, aux veritez de la foi, ou aux ſacrés Myſteres de la vie & de la mort de Jeſus-Chriſt. Car elle n'étoit pas de ces ames téméraires qui, quoique remplies d'imperfections, prétendent s'élever d'un plein vol à ces états ſublimes d'Oraiſon, où l'on n'entre que quand il plait à l'Epoux celeſte d'y introduire ces ames choiſies qu'il favoriſe de ſes plus tendres prédilections. Elle ſe contentoit de voler terre-à-terre, juſqu'à ce que l'attrait interieur lui faiſoit entendre que ſon Dieu l'invitoit à monter plus haut. C'eſt alors que s'élevant par une vûë ſimple de Dieu juſqu'à la contemplation de ſon Eſtre divin, elle ſe perdoit dans cet Ocean immenſe de ſes perfections infinies, & goûtoit à longs traits ces conſolations, & ces joyes ineffables qui ſont un avant-goût & une participation de la Béatitude éternelle des Saints. On di-

roit ici les faveurs ſingulieres qu'elle recevoit de Dieu, les lumieres dont elle étoit éclairée, ces vûës ſurnaturelles qui lui découvroient ou la profondeur de nos myſteres, ou les évenemens futurs, ſi elle n'eût jugé à propos de nous dérober la connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit alors en elle, en brûlant quelque tems avant ſa mort tous les écrits où elle marquoit ce dont elle devoit inſtruire ſes Directeurs; & ſi ſes Directeurs eux-mêmes, étant tous morts avant elle, n'euſſent emporté & enſeveli avec eux tous ſes ſecrets.

On peut juger de ce que Dieu operoit alors en elle par ce qui en paroiſſoit au-dehors. On la voyoit les heures entieres immobile, à genoux, les bras étendus, comme le Prophete repreſente les Seraphins qui ſont devant le Trône de Dieu. Cette poſture qu'elle prenoit pour ſe conformer à Jeſus-Chriſt en croix,

eſt très-violente, & devient inſupportable quand on la continuë longtems, comme elle faiſoit : mais ſon eſprit tout abſorbé en Dieu rendoit ſon corps inſenſible aux impreſſions de la douleur, dont la pointe étoit émouſſée par la joye interieure qui inondoit ſon cœur. Elle perdoit l'uſage de ſes ſens dans ce ſommeil myſtique. On paſſoit & repaſſoit auprès d'elle, on parloit à haute voix, on faiſoit du bruit : mais comme ſi elle n'eût eu ni des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre, elle demeuroit toûjours au même état & dans la même poſture. Il eſt vrai que quand elle ſentoit l'approche de ces viſites extraordinaires de Dieu, elle ſe retiroit dans ſa chambre, ou dans un Oratoire écarté, qu'elle s'étoit menagé à côté du Chœur, & proche de l'Autel, afin de dérober aux yeux mortels ces faveurs de l'Epoux celeſte, & donner un libre cours aux

divins mouvemens dont elle étoit agitée : mais quand il lui faloit après cela reparoître, ſon viſage, ſes yeux, tout ſon exterieur trahiſſoient ſon humilité ; on lui voyoit une couleur vive & enflâmée qu'elle n'avoit pas en d'autres tems; ſes yeux étoient étincellans, & on avoit de la peine à en ſoûtenir les regards. Elle paroiſſoit tantôt diſtraite, ſans parole, ne répondant rien à ce qu'on lui diſoit ; tantôt au contraire, ſa langue parlant de l'abondance du cœur, on lui entendoit dire des choſes ſi relevées & ſi ſublimes, qu'elles tenoient du langage des Prophetes inſpirés de Dieu.

Mais comme [a] *l'Eſprit Saint ſouffle où il veut*, & quand il veut, tous les tems n'étoient pas également heureux pour elle. Les tenebres ſuccedoient quelque fois à la lumiere, l'orage à la ſerenité. Elle éprouvoit

a *Joan.* 3.

ces aridités, ces troubles, ces obscurcissemens où Dieu abandonne de tems-en-tems les amés qui lui sont les plus cheres, pour les tenir dans l'humilité, & leur faire sentir que ces faveurs sont au-dessus de nos merites, & qu'il les départ ou les retire à son gré, sans que nous puissions lui en demander la cause. Mais sa vertu toûjours ferme parmi ces vicissitudes, loin de sentir le moindre déchec, faisoit son profit de ces délaissemens, parcequ'ils lui faisoient chercher Dieu avec plus d'empressement; ou si Dieu continuoit à la fuïr, elle se faisoit un bonheur de sacrifier sa volonté à la sienne, & trouvoit une sorte de consolation à n'en ressentir aucune.

Cet exercice de l'Oraison qui coûte tant aux autres, lui étoit devenu si facile & si familier, que tous les lieux, tous les tems lui étoient propres pour y vacquer. Qu'elle fut

dans

dans l'embarras, ou dans le repos ; qu'elle ſe trouvât dans un paiſible recuëillement, ou qu'elle ſortit d'une converſation, l'eſprit rempli d'affaires, dès que la cloche donnoit le ſignal pour la priere, ſon eſprit, ſon cœur, toutes les puiſſances de ſon ame ſe trouvoient dans un parfait dégagement pour s'unir à Dieu, ſans qu'il lui en coûtât le moindre effort. Auſſi auroit-elle crû ſe rendre infiniment coupable, ſi elle eût perdu par ſa faute un ſeul des momens qu'elle pouvoit employer à s'entretenir avec Dieu. Quand les heures de la journée avoient été remplies par des occupations étrangeres, mais indiſpenſables, la nuit lui rendoit ce que le jour lui avoit ôté ; elle oublioit les beſoins du corps pour ſatisfaire à ceux de l'ame. Cela lui arrivoit, ſur tout dans ſes voyages, où elle ne pouvoit auſſi aiſément diſpoſer de ſon loiſir que dans d'autres tems. Elle comptoit alors

pour rien la perte de ſon ſommeil, ſi neceſſaire pour la délaſſer de ſes fatigues, ſi elle pouvoit ſatisfaire les ſaints empreſſemens qu'elle avoit pour faire Oraiſon. Toute la précaution qu'elle prenoit pour dérober à la connoiſſance de ſes Compagnes ce qu'elle alloit faire, c'étoit d'attendre le tems où elle les croyoit endormies : alors elle ſe livroit à ſa ferveur, croyant n'être vûë que de Dieu, & paſſoit ainſi les nuits preſque entieres. Une ſainte curioſité porta plus d'une fois, en ces occaſions, quelques-unes de ſes filles à faire ſemblant de dormir pour l'obſerver dans cet état, ſans interrompre ſa dévotion. Elles la voyoient à genoux, ſon Crucifix à la main, ſon corps immobile comme une ſtatuë, les yeux élevez vers le Ciel, & le viſage trempé de ſes larmes. Cette vûë les touchoit ſi fort, & leur cauſoit tant d'admiration, qu'elles en perdoient le ſommeil pour le reſte de la nuit.

Une curioſité pareille à celle-là, fut dans une autre rencontre une occaſion à découvrir un évenement merveilleux, qu'on ne peut ſe diſpenſer de raconter, parcequ'il eſt une preuve authentique de la Sainteté de la Mere de Leſtonac, & que le fait dont il s'agit eſt appuyé ſur un témoignage des plus irreprochables. Elle étoit en Oraiſon, lorſque Suſanne de Briançon, qui étoit alors Portiere, fut chargée d'une commiſſion pour elle, qui ne ſouffroit point de délai. La Superieure avoit cependant défendu qu'on l'interrompît quand elle étoit dans cette ſainte occupation, ſi ce n'eſt pour des choſes de grande conſequence ; de ſorte que la Portiere ne ſçachant ſi ſa commiſſion étoit aſſez importante pour oſer lui parler durant ſon Oraiſon, demeura quelque tems auprès de ſa chambre, déliberant ſur ce qu'elle feroit. Dans cet intervalle, ſoit ha-

zard, ſoit curioſité, elle regarda par une petite ouverture de la porte ce qui ſe paſſoit dans la chambre, & elle vit la Mere à genoux devant ſon Oratoire, & une Colombe très-blanche qui repoſoit ſur une Statuë de la Vierge, & qui battoit de ſes aîles ſur la tête de la Superieure. Plus ce ſpectacle lui paroiſſoit ſurprenant, plus elle étoit portée à y ſoupçonner de l'illuſion ; ce qui fut cauſe qu'elle revint pluſieurs fois à regarder avec toute l'application poſſible, pour s'aſſûrer qu'elle ne ſe trompoit pas ; & elle vit toûjours la même choſe. Elle attendit cependant la fin de l'Oraiſon pour ne pas interrompre ces celeſtes faveurs que le Saint-Eſprit faiſoit à ſa bienheureuſe Servante. Alors elle entra, mais en tremblant, & ſaiſie d'une ſainte frayeur, laquelle redoubla aux approches de la Mere, qui s'avança vers elle le viſage lumineux & tout rayonant. Ce qu'il y eut en-

core de merveilleux en cela, c'eſt qu'une partie de cet éclat réjaillit ſur le viſage de Suſanne, qui parut de ſon côté reſplandiſſant aux yeux de la Mere. Enſorte que ſe regardant l'une l'autre, elles furent d'un étonnement égal, & ne ſçavoient que penſer d'un ſemblable prodige. Après avoir demeuré quelque tems interdites, la Mere s'adreſſant à Suſanne, lui demande ce qu'elle veut, & d'où vient ce changement qu'elle apperçoit ſur ſon viſage. *Mais vous, ma Mere*, répond la Sœur de Briançon, *dites-moi plûtôt ce que ſignifie cette Colombe qui battoit de ſes aîles ſur votre tête, & cet éclat lumineux dont brille encore votre viſage?* La Superieure ſurpriſe & confuſe, fit ce qu'elle put pour éluder la queſtion, & cacher ce qu'on venoit de découvrir malgré elle. *Vous vous êtes abuſée, ma Sœur*, lui dit-elle, *& vous avez cru voir ce qui peut-être n'étoit pas;*

mais soit imagination ou réalité, je vous défens, par toute l'autorité que j'ai sur vous, de parler jamais de ceci, du moins pendant ma vie. La défense fut exactement observée. La vertueuse fille se contenta de mettre par écrit ce qu'elle avoit vû, pour en conserver la mémoire, & trente ans après étant au lit de la mort, elle confirma de vive voix, en présence de toutes ses Sœurs, la verité de cette merveille. Elle l'avoit tenuë cachée durant sa vie, & par la fidelité qu'elle devoit à sa Superieure, & par un effet de sa propre modestie, parcequ'elle avoit eu part à cette faveur du Ciel, étant elle-même une très-sainte Religieuse, qui en avoit reçû bien d'autres en sa vie, comme l'Histoire de son Ordre en fait foi.

Ce qui contribuoit à faciliter à la Mere de Lestonac l'usage de l'Oraison, & d'une Oraison si sublime, c'étoit son application continuelle à

ſe tenir en la préſence de Dieu. Elle s'en étoit fait une ſi grande habitude, qu'elle ne le perdoit jamais de vûë. Elle le trouvoit par tout ; & au milieu de ſon cœur quand elle étoit ſeule, & dans la foule parmi le tumulte des affaires & des converſations. Si Dieu s'éloignoit pour quelques momens de ſa penſée, tout le lui rappelloit. La vûë de ſes créatures qui ſont ſes images, le beſoin qu'elle avoit de ſes lumieres pour être éclairée, ſa reconnoiſſance pour les bienfaits continuels qu'elle en recevoit, la neceſſité où elle ſe trouvoit ou de reclamer ſon ſecours dans ſes perils, ou de chercher en lui de la conſolation dans ſes peines.

Cette vûë continuelle de Dieu, produiſoit dans ſon cœur la confiance en lui ; parcequ'on ne peut avoir Dieu toûjours preſent, ſans acquerir une parfaite connoiſſance de cette puiſſance infinie, & de cette bonté

ſans bornes, qui ſont les légitimes fondemens de cette confiance qu'il veut que tous ſes enfans ayent pour leur Pere qui eſt dans les Cieux. C'eſt à cette confiance qu'il faut attribuer ce courage, cette fermeté, cette patience qui la ſoûtenoit, & dans les entrepriſes qu'elle formoit, quoiqu'elles paruſſent quelquefois au deſſus de ſes forces, & dans les contradictions & les difficultés qu'elle ſurmontoit, ou qu'elle enduroit, ſans que rien pût la rebutter ou l'abattre, parcequ'elle ſçavoit que ce n'étoit ni ſur un roſeau fragile, ni ſur un bras de chair, mais ſur le Tout-Puiſſant qu'elle s'apuyoit & fondoit ſon eſpoir. Elle s'abandonnoit avec tant de ſécurité aux ſoins de la Providence, que les perſonnes qui n'enviſageoient ſa conduite qu'avec les yeux de la chair, y trouvoient de l'imprudence & de la temerité. Une maladie populaire déſoloit la ville de Bordeaux peu de

tems après la fondation de ſa premiere Maiſon. Pluſieurs de ſes Religieuſes en furent attaquées, & l'on craignoit pour les autres. On avoit cependant contre ce mal un remede ſpecifique, qui étoit je ne ſçai quelle compoſition qu'on tenoit renfermée dans des boëtes. Quelques perſonnes du dehors envoyerent prier la Mere de leur en faire part ; & elle, ſans avoir égard aux beſoins de ſa Maiſon, leur fit donner une partie de ce qu'elle en avoit. On murmura de cette liberalité, qui paroiſſoit faite à contretems : mais elle fit bien plus ; car un moment après d'autres perſonnes étant venuës demander le même ſecours, elle ordonna qu'on leur donnât tout ce qui reſtoit. Ce ne fut pas ſans une extreme répugnance que celle qui reçut l'ordre conſentit à y obéïr. Mais la Superieure s'en appercevant, lui fit ſur cela une douce reprimande, lui reprochant ſon peu de

foi, & lui faisant entendre qu'il faut plus compter sur la bonté de Dieu que sur notre prévoyance, & que la charité pour le prochain est le plus sûr garant de celle que nous desirons que le Pere celeste exerce envers nous. Tandis qu'elle lui faisoit cette pieuse remontrance, l'on vint fraper à la porte de la part de Madame de Lestonac, sa belle-sœur, qui lui envoyoit douze de ces boëtes, qui contenoient ce remede; si bien que pour trois que la Mere avoit fait donner, elle en reçut quatre fois autant; ce qui réjoüit & confondit tout ensemble celles qui avoient osé condamner ce qu'elle avoit fait.

Son esperance n'étoit jamais plus ferme que quand aucun secours humain ne lui servoit d'appui; parce-qu'une longue experience lui avoit appris que c'étoit sur tout alors que le Ciel l'assistoit. Elle en fit une épreuve bien sensible l'an 1630. lors-

qu'une horrible famine faiſoit mourir un nombre infini d'habitans de la campagne, aux environs de Bordeaux. Ceux qui reſtoient vinrent ſe jetter dans la Ville, qui ſe trouva tout d'un coup ſi remplie de pauvres, qu'il paroiſſoit impoſſible de les aſſiſter tous. La Mere eut aſſez de courage pour ordonner qu'on ſoulageât tous ceux qui ſe preſenteroient, & qu'on n'en refusât aucun. On ne voyoit pas comment cela ſe pourroit faire, vû le peu de moyen qu'on avoit pour ſubvenir à tant de beſoins. Cela ſe fit pourtant : on donna liberalement, & on eut toûjours dequoi donner. Et bien loin que cette charité, qui paroiſſoit exceſſive, eût incommodé la Maiſon, il fut vérifié qu'elle étoit en meilleur état après que la famine eut paſſé, qu'elle n'étoit auparavant. De quoi ſes Religieuſes paroiſſant ſurpriſes, elle leur dit qu'elle ſeroit au contraire étonnée

ſi cela étoit autrement, & ſi Dieu ſe fût laiſſé vaincre en liberalité, & eût manqué d'accomplir à leur égard la promeſſe generale qu'il a faite de donner à ceux qui lui donnent.

Ce que Dieu avoit fait pour elle en d'autres tems, exigeoit de ſa part une pareille reconnoiſſance. Les dépenſes qu'elle fut obligée de faire pour l'établiſſement de la Maiſon du Saint-Eſprit, pour lequel elle ſacrifia ce qu'elle s'étoit reſervé de ſes biens, furent ſi exceſſives, qu'elle s'épuiſa, & ſe vit reduite à une pauvreté extrême. Tout lui manquoit, & pour la nourriture, & pour les plus preſſans beſoins de la vie. Ses parens auroient pû la ſecourir : mais ils ignoroient ſon état, & elle évitoit de le leur faire connoître, pour ne pas décrier ſa Maiſon par un endroit qui auroit pû rebuter pluſieurs filles qui penſoient alors à venir s'y conſacrer à Dieu. Dans cette triſte ſitua-

tion

tion la Providence fut ſa ſeule reſſource. Elle ne ceſſoit de reclamer les bontés paternelles de celui qui *nourit les oiſeaux du Ciel* [a], *& les petits des corbeaux qui l'invoquent*; & elle auroit plûtôt compté ſur un miracle, qu'elle n'auroit douté du ſecours qu'elle en éſperoit. Il vint en effet: André de Neſmond, Premier Préſident du Parlement, lui envoya une ſomme d'argent conſiderable, qui la tira de la miſere: liberalité d'autant moins attenduë, qu'elle n'avoit aucune relation avec ce Magiſtrat, & qu'elle n'auroit jamais cru que ſa neceſſité lui fût connuë.

Ce ne fut pas la ſeule occaſion où Dieu récompenſa ſa foi par des ſecours ineſperés. Elle racontoit elle-même, qu'ayant fait travailler à quelque reparation de ſa Maiſon, & n'ayant pas de quoi ſatisfaire les ouvriers qui ne pouvoient attendre leur paye-

[a] *Pſal.* 146.

ment, elle se trouvoit dans un grand embarras, lorsqu'une Dame qui ne sçavoit rien de sa peine, lui envoya de l'argent plus que suffisamment pour pourvoir à ce besoin. Elle se trouva une autre fois dans une necessité bien plus grande. La Maison manquant absolument de pain, & n'ayant aucun moyen de s'en procurer, elle eut recours à Dieu, & aussi-tôt Dieu y pourvût, inspirant à une Dame charitable de lui envoyer trente livres, qui lui sauverent la confusion de n'avoir rien pour nourrir sa Communauté. Un prodige encore plus grand, qui se renouvella plusieurs fois, c'est que se voyant sans argent dans de trés-pressans besoins, on trouva dans le tour de la Sacristie des bourses pleines de pieces d'or, sans qu'on pût découvrir, quelque diligence qu'on fît, qui les y avoit mises.

De si frequentes experiences de la liberalité de Dieu en son endroit, for-

tifioient de telle ſorte ſa foi, qu'elle formoit ſouvent des entrepriſes, qui dans d'autres auroient été plus que hazardeuſes, & qui par rapport à elle étoient pleines de ſageſſe & lui réüſſiſſoient toûjours. Elle entroit quelque fois en marché pour des acquiſitions de maiſons, & convenoit du prix, ſans avoir ni argent ni reſſource pour en trouver, & la Providence lui envoyoit toûjours dequoi les payer. Sur une pareille confiance elle reçut plus d'une fois dans la Religion, des filles qui n'y apportoient rien, ou très-peu de choſe. Elle regardoit plus à la vertu qu'à la dot. Un naturel docile & de bonnes inclinations, étoient les richeſſes qu'elle eſtimoit, perſuadée que Dieu ne manque jamais d'aſſiſter une Maiſon où l'on donne la préference à la ſainteté ſur tous les avantages de la fortune. Elle accoûtumoit ſes Religieuſes à ſe regler en cela ſur ſa conduite.

„ Il n'en eſt pas, leur diſoit-elle, de
„ la profeſſion Religieuſe comme de
„ l'état du Mariage, où l'interêt re-
„ gle tout. L'opulence y tient lieu de
„ vertu, & une riche dot couvre
„ tous les défauts. Dans la Religion
„ les grands biens qu'on apporte en y
„ entrant, s'ils ſont ſeuls, deviennent
„ toûjours plus nuiſibles qu'utiles.
„ On ſe croit en droit, parcequ'on
„ eſt Bienfactrice de la Maiſon, de
„ s'y procurer des diſtinctions & des
„ priviléges, de s'affranchir de ce que
„ les obſervances regulieres ont de
„ pénible, & d'exiger des Superieu-
„ res comme un devoir de reconnoiſ-
„ ſance, l'impunité des fautes que
„ l'on commet. Souffrons plûtôt,
„ mes cheres filles, ajoûtoit-elle,
„ les plus durs effets de la pauvreté,
„ que d'achetter à ce prix les com-
„ moditez de la vie.

Le principe de toutes ces vertus que nous remarquons dans la Mere

de Leſtonac, & ce qui leur donnoit leur juſte valeur, c'étoit l'amour de Dieu, dont elle étoit vivement penetrée. Il étoit d'autant plus fort en elle, que c'étoit le ſeul auquel elle avoit donné entrée dans ſon cœur. Nul attachement terreſtre n'en diminuoit l'ardeur, ni n'en alteroit la pureté. Dieu ſeul le rempliſſoit, en réüniſſoit les affections, en regloit les mouvemens. Cet amour étoit ſi vif, que ſe trouvant trop reſſerré dans un cœur qui avoit des bornes ſi étroites, il s'élançoit & ſe produiſoit au-dehors par des aſpirations continuelles vers le ſouverain bien, par des ſoûpirs ardens & des paroles enflâmées, qui communiquoient aux autres les ſaintes ardeurs dont elle brûloit. Elle avoit gravé dans ſa memoire tout ce qu'elle avoit lû de plus touchant dans les Epîtres de Saint Paul, ou les Soliloques de Saint Auguſtin, pour s'enflâmer elle-même, par les traits

qu'elle en rappelloit, & animer les autres à la pratique du saint amour. Ses filles souhaitoient passionément l'entendre parler sur cette matiere ; & elle le faisoit avec tant d'ardeur & d'onction, qu'elles étoient toutes penetrées des paroles de vie qui sortoient de sa bouche, & se les redisoient l'une à l'autre long-tems après sa mort.

Mais comme l'amour de Dieu, ainsi que la grace de Jesus-Christ a plusieurs formes, & qu'il se diversifie dans les Saints selon la difference de leurs caracteres, on peut dire que l'amour de notre vertueuse Fondatrice pour son Dieu, étoit celui que les Mystiques appellent l'amour souffrant. Elle eût voulu, si cela eût dépendu d'elle, en séparer toutes les douceurs qui l'accompagnent. L'amour de Jesus-Christ, qui s'est immolé pour les hommes, étoit le modéle auquel elle tâchoit de conformer le

ſien. Elle ne le croyoit jamais ou aſſez ſincere, ou aſſez déſintereſſé, ſi elle ne ſe ſentoit diſpoſée à ſe ſacrifier elle-même pour celui qui a été la rançon du genre humain. Ce n'eſt pas les délices ineffables dont les Martyrs joüiſſent dans le Ciel qu'elle envioit, mais les ſupplices & la mort qu'ils ont enduré ſur la terre. Ce n'étoit pas aſſez pour elle de ſe tenir au pied de la Croix de ſon Sauveur avec Magdelaine, pour y contempler ſes ſouffrances; elle auroit voulu partager ſes douleurs, & pouvoir dire comme ſaint Paul: [a] *Je ſuis attachée à la Croix avec mon divin Maître.* Un jour ſe ſentant plus qu'à l'ordinaire enflâmée de ce deſir, on l'entendit pouſſer des cris aigus, & repeter pluſieurs fois ces paroles: [a] *Que je meure, que je meure; que n'ai-je mille corps, & mille vies pour les ſacrifier à mon Dieu! Que ne puis-je parcourir l'Uni-*

[a] Gal. 2.

vers, & persuader à tous les hommes qu'il faut mourir dans l'amour & pour l'amour de Jesus. On accourut aussitôt à sa chambre, & on la trouva dans une profonde extase, qui avoit succedé à ce transport d'amour, sans parole, sans sentiment, comme si elle eût été morte, & que le glaive des tyrans eût fait cette separation de son ame d'avec son corps, après laquelle elle soûpiroit si fort, pour se rendre conforme à son Epoux crucifié & mourant. Toutes les Lettres qu'elle écrivoit, tous les discours qu'elle tenoit à ses filles, étoient remplis de pareils sentimens. *Rejoüissons-nous de nos souffrances; portons notre Croix avec Jesus; attachons-nous à la sienne, & y mourons avec lui: qui n'aime Jesus souffrant, & ne lui prouve son amour par de souffrances reciproques, soit anathéme.*

C'est ce qui lui inspiroit une si tendre dévotion pour l'adorable Sacre-

ment de l'Euchariſtie : non-ſeulement à raiſon de l'amour immenſe que Dieu nous y témoigne, mais parcequ'elle y conſideroit ſon Sauveur comme une Victime d'expiation qui renouvelle tous les jours ſur nos Autels le même ſacrifice qu'il offrit ſur le Calvaire. C'eſt ce qui excitoit en elle les ſentimens de la plus vive compaſſion; ſur tout quand elle penſoit que ſa Paſſion ſe renouvelloit tous les jours en un autre ſens, & d'une maniere bien plus funeſte, par les outrages qu'il recevoit des Heretiques de ſon tems, leſquels pour authoriſer leur impieté par une autre, nioient ſa préſence réelle dans le Sacrement. Elle ne ſe reſſouvenoit qu'avec une douleur inconcevable qu'il avoit été un tems de ſa vie où elle avoit panché vers ce ſentiment impie. On la trouva un jour proſternée au pied de l'Autel, toute baignée de ſes larmes, & pouſſant de profonds ſoûpirs. Une Reli-

gieuſe qui la vit en cet état, lui en ayant demandé la cauſe : *Helas ! ma chere Sœur*, lui dit-elle, *je me ſouviens d'avoir autrefois formé quelque doute ſur la préſence de mon Sauveur en ce divin Myſtere, & d'avoir eu par là quelque part à la malice des Calviniſtes : ma douleur n'eſt-elle pas bien juſte ?* Cependant tout ſon crime étoit d'avoir peut-être dans ſon enfance, lorſque ſa mere vouloit l'engager dans l'Hereſie qu'elle profeſſoit, héſité quelque tems par la foibleſſe de l'âge, entre la verité & l'erreur. Mais l'amour dans les ames ſaintes eſt jaloux & délicat ; il ne ſe pardonne rien, & compte les plus petites fautes entre les grands crimes.

Son amour pour Dieu alloit plus loin ; ce n'étoit rien moins qu'un amour oiſif, un amour d'un Contemplatif ou d'un Solitaire, qui ne ſe produit par rien d'effectif. Plus elle aimoit Dieu, plus elle travailloit à le

faire aimer ; & à procurer ſa gloire par toute ſorte de moyens. Elle avoit, comme ſaint Ignace, pris pour ſa Deviſe : *A la plus grande gloire de Dieu.* Elle fut la premiere qui dans ces derniers tems leva l'étendart du zéle parmi les perſonnes de ſon ſexe ; qui fit voir qu'elles étoient propres à autre choſe qu'aux exercices d'une pieté tranquile ; & qui leur apprit à ſe rendre utiles au prochain, en ajoûtant l'inſtruction aux exemples. Elle entra avec courage dans cette nouvelle carriere que Dieu lui ouvrit : elle s'apliqua perſonnellement ce que le Sauveur dit à ſaint Pierre : [a] *M'aimez vous ? Paiſſez mes Agneaux* ; c'eſt-à-dire, la partie de mon Troupeau la plus foible, celle qui a le plus beſoin de ſecours, & qui eſt la plus délaiſſée. Elle n'eut pas plûtôt connu les vûës de Dieu ſur elle, qu'il n'y eut ni obſtacles ni contradictions qui fuſ-

[a] *Joann.* 21.

ſent capables de la rebutter. La grandeur de l'entrepriſe, le défaut de moyens pour l'executer, ne l'étonnerent point. Il faloit trouver des ſujets propres pour la ſeconder, & en aſſez grand nombre pour en former un Ordre, leur établir des Maiſons en differentes Villes, & leur procurer des fonds pour les y faire ſubſiſter. Il faloit pour rendre leur travaux utiles, gagner la confiance des peuples, s'apuyer de la faveur des Grands, vaincre les oppoſitions que lui faiſoient tantôt les libertins, tantôt les faux zélez, tantôt les perſonnes même qui avoient le plus d'interêt à favoriſer ſes projets. C'eſt de quoi ſon zéle la rendit capable, & ce qu'elle executa. Elle n'épargna pour en venir à bout ni peines, ni dangers, ni fatigues. Elle faiſoit de longs & pénibles voyages; ne ſe donnoit aucun repos, pour peu que les affaires demandaſſent du mouvement & de l'action; toûjours

toûjours occupée à inſtruire ſes filles, à réſoudre leurs doutes, à reveiller leur ardeur, à ſoûtenir leur patience. Quand elle ne fut plus en état d'agir, elle prioit, elle ſollicitoit le Maître de la moiſſon de multiplier les ouvrieres qui devoient la recuëillir. Elle étendoit ſes ſollicitudes ſur tous les beſoins de l'Egliſe, ſur tous les Peuples de la terre, Chrêtiens, Héretiques, Idolâtres, conjurant le Pere des miſericordes de les éclairer, les convertir, & d'avancer l'heureux temps marqué dans ſes Décrets éternels, où [a] *ils ne feroient tous enſemble qu'une ſeule bergerie, & n'auroient qu'un ſeul Paſteur.*

Son zéle s'exerçoit auſſi avec un pareil fruit, quoiqu'avec moins d'éclat, ſur les perſonnes qui étoient par état ſoumiſes à ſa conduite. Ce ne ſeroit faire connoître qu'à demi la Mere de Leſtonac, que de laiſſer igno-

[a] *Joan.* 10.

rer les talens admirables qu'elle reçût du Ciel pour le gouvernement des Maisons dont elle fut Superieure, & en general de l'Ordre qu'elle avoit fondé. La nature lui avoit donné un esprit éclairé & penetrant, un cœur noble, tendre, compatissant ; un courage élevé, un jugement solide. Le grand usage du monde avoit encore perfectionné ces qualitez, en lui donnant des manieres aisées & gracieuses, avec une certaine politesse qu'on acquiert rarement ailleurs. Ce qui joint à une rare vertu, fait un assortiment qui gagne les cœurs & concilie l'autorité. On ne pouvoit faire de tous ces avantages un plus saint usage que celui qu'elle en fit pour gouverner avec succès. La premiere regle qu'elle s'imposa, fut de ne rien exiger des autres dont elle ne donnât elle-même l'exemple. La plus ponctuelle à obéïr à la cloche, la premiere à se rendre aux assemblées de

Communauté, la plus fervente à embraſſer toutes les pratiques de penitence & de mortification ; on n'avoit qu'à l'imiter pour ne manquer à rien. Pour rendre même ſon exemple plus efficace, elle évitoit d'en donner qui ne fuſſent pas à la portée des plus foibles. C'eſt pour cela qu'elle s'enfermoit durant ſes longues Oraiſons, qu'elle cachoit avec tant de ſoin les graces dont le Ciel la favoriſoit ; & qu'elle fit enſorte qu'on ne découvrit point les pénitences extraordinaires qu'elle faiſoit ; de maniere que ce ne fut qu'après ſa mort qu'on ſçut juſqu'à quel excès elle porta la pratique des macerations corporelles.

Une conduite ſi reguliere l'authoriſoit à exiger des autres la même regularité. L'on ne la vit jamais mollir ſur cet article, ni ſe porter à aucune condeſcendance prejudiciable au bon ordre ou aux ſaintes Loix de la Religion. Elle ſçavoit qu'un Ordre naiſ-

ſant n'a rien tant à craindre que le relâchement qui s'introduit peu à peu par l'inobſervance des Regles, & l'impunité qui l'accompagne, quand on laiſſe gagner le mal ſans y apporter du remede. Les plus legers manquemens en cette matiere lui paroiſſoient des fautes capitales, à cauſe des conſequences. Elle ne pouvoit même ſouffrir qu'on mit de la difference à cet égard entre ce qui eſt important & ce qu'on croit ne l'être pas, parceque l'infraction des legeres obſervances fraye le chemin au mépris des plus importans devoirs, & que les moindres fautes multipliées conduiſent aux plus grands excès. Elle donna ſur cela pluſieurs exemples d'une juſte & prudente ſeverité. Elle aprit un jour qu'une Religieuſe avoit tenu au Parloir des diſcours peu convenables à la modeſtie de ſon état. Elle appella celle qui l'avoit accompagnée, & qui, ſelon la Regle, devoit

avertir la Superieure, ſi dans l'entretien il s'étoit paſſé quelque choſe qui fût contre l'ordre. Celle-ci diſſimula, & n'accuſa point la coupable: la Superieure la condamna à jeûner le lendemain au pain & à l'eau, jugeant ſon ſilence d'une plus dangereuſe conſequence que le diſcours de l'autre; parceque l'une ayant peché contre la Loi de Dieu, & ne pouvant manquer de ſe ſentir coupable, on pouvoit s'en rapporter à ſa propre conſcience pour la punition de la faute; au lieu que l'autre n'ayant peché que contre une Regle, avoit beſoin qu'une ſalutaire rigueur lui fît comprendre qu'on ne l'enfreignoit pas impunément. Elle étoit inflexible ſur cet article, & elle aima mieux, dans l'occaſion qu'on va dire, encourir la diſgrace d'une perſonne à qui elle avoit les dernieres obligations, que trahir ſon devoir ſur un point ſi important.

On a vû que c'eſt à la Comteſſe de Lauzun qu'elle devoit l'établiſſement de la Maiſon de Pau. Il arriva que cette Dame voulant y entrer un jour avec ſa fille, & une nombreuſe troupe d'autres perſonnes, la Mere de Leſtonac s'y oppoſa. Cela étoit contraire aux Loix de la clôture, & l'Evêque de Leſcar l'avoit poſitivement défendu. On lui offrit de la recevoir elle & ſa fille, ſans autre ſuite : mais la Comteſſe croyant qu'en qualité de Fondatrice elle devoit être privilegiée, s'obſtina à ne point entrer du tout, ou à mener avec elle autant de perſonnes qu'il lui plairoit. A quoi la Superieure ne voulut jamais conſentir, adouciſſant cependant ſon refus de toutes les excuſes & de toutes les politeſſes dont elle put s'aviſer. Cela ne contenta pas la Dame. Elle ſe retira picquée au vif. Elle éclata en plaintes ameres ſur le traitement qu'on lui faiſoit ; elle ſe repandit en invecti-

ves,& proteſta qu'elle s'en vengeroit. La Mere ſe conſola avec Dieu des injuſtes plaintes qu'on faiſoit contr'elle; mais elle n'en rabattit rien de ſa fermeté. Dieu prit ſa cauſe en main, & parut la venger bien plus rigoureuſement qu'elle n'auroit voulu. La Comteſſe tomba malade peu de jours après; & ſoit que ce fût une punition du Ciel, ou un accident purement naturel, le mal fit de ſi grands progrès en peu de tems, qu'elle en mourut. Mais elle s'étoit reconnuë auparavant; & la paſſion ayant fait place aux remords, elle avoit ſenti ſon tort & auoit écrit à la Mere une Lettre pleine de repentir, & de témoignages d'une ſincere amitié. Elle fit plus; car étant redevable à la Maiſon de Notre-Dame d'une partie de la ſomme qu'elle avoit promiſe pour la Fondation, elle la fit payer trois jours avant ſa mort.

La bonté du cœur de la Mere de

Leſtonac ſouffroit infiniment dans ces coups de ſeverité que ſon devoir l'obligeoit de faire. Car elle aimoit ſes filles en Jeſus-Chriſt avec une tendreſſe, que celle que la nature & le ſang inſpirent n'égala jamais. Elle étoit attentive à tous leurs beſoins, partageoit toutes leurs peines, n'avoit que rigueur pour elle-même, & que douceur pour les autres. *Je reſſens ſi fort vos infirmitez*, écrivit-elle à une Novice de la Maiſon de Beziers, *que pour vous en voir delivrée, je conſentirois volontiers que Dieu les ajoûtât à toutes celles que j'endure.* Elle avoit pour maxime que les particulieres devoient toûjours aimer la mortification; mais que ce n'étoit pas toûjours aux Superieures à la leur faire pratiquer; qu'autant que la vertu doit porter les unes à ſe refuſer les commoditez de la vie, autant la charité doit exciter les autres à les leur procurer. Elle vit un jour une

jeune Religieuſe tranſie de froid, parcequ'elle étoit mal vêtuë; elle alla ſecrettement & ſans bruit la nuit ſuivante dans ſa chambre, laiſſa la robe qu'elle portoit auprès de ſon lit, & prit l'habit tout uſé de la Religieuſe, dont elle ſe revêtit, la diſpenſant ainſi des devoirs de la reconnoiſſance, en lui rendant ce bon office à ſon inſçû. Les Malades ſur tout étoient les plus tendres objets de ſa charité. Elle vouloit qu'on n'épargnât aucune dépenſe pour leur ſoulagement, & que la pauvreté des Maiſons ne fût jamais un prétexte pour leur rien refuſer. Elle les viſitoit ſouvent; & pour peu que la maladie fût dangereuſe, elle ſe levoit pour cela pluſieurs fois dans la nuit; d'autres fois elle quittoit la table au milieu du repas. Elle leur preparoit elle-même les remedes ou la nourriture qu'on leur donnoit; elle les ſervoit de ſes propres mains, ſe ſouvenant qu'elle en avoit autre fois

fait autant pour ſes enfans, quand elle étoit dans le monde ; & ne voulant pas qu'il fût dit que la charité Religieuſe eſt moins tendre que l'amour maternel.

Mais les beſoins ſpirituels de ſes inferieures excitoient bien davantage ſa ſollicitude. Elle ne laiſſoit rien à découvrir de tout ce qui pouvoit être un objet digne de ſon zéle & de ſon attention. Elle les exhortoit, les inſtruiſoit, les conſoloit dans leurs peines, moderoit la ferveur des unes, reveilloit la lâcheté des autres. Elle leur faiſoit exactement garder la Regle qui les oblige à rendre compte de leur interieur à leur Superieure. Mais ce que les lâches & imparfaites ne font à cet égard que par force, celles-ci le faiſoient par inclination, & n'avoient pour elle rien de caché. S'il s'en trouvoit qui uſaſſent à ſon égard de quelque reſerve, elle leur témoinoit tant d'affection, leur parloit

avec tant de douceur pour gagner leur confiance ; qu'on lui découvroit les plus ſecrets replis du cœur, & ſouvent les fautes les plus cachées. Quelquefois elle leur en épargnoit la peine ; car Dieu lui faiſoit connoître le fond des conſciences ; & il lui eſt arrivé plus d'une fois, qu'avant que ſes filles ouvriſſent la bouche pour ſe manifeſter, elle les prevenoit, & leur expoſoit ce qui ſe paſſoit dans leur ame, mieux qu'elles n'auroient ſçû faire elles-mêmes.

A ces lumieres ſurnaturelles elle joignoit celles de la prudence, pour choiſir les remedes propres à leurs maux, ou les moyens les plus efficaces pour les faire avancer dans la vertu. Elle ménageoit la foibleſſe de celles qui entrent dans la carriere de la perfection, leur faiſant goûter autant qu'il dépendoit d'elle, toutes les douceurs de la vertu, & en écartant toutes les amertumes. Celles au contrai-

re qui avoient fait de notables progrès dans le chemin du Ciel, elle les éprouvoit par des rigueurs concertées, en leur donnant occasion de se vaincre, de mourir à elles-mêmes, & se fortifier ainsi par de fréquens combats, pour parvenir aux plus signalées victoires. Elle témoignoit faire bien plus de cas des vertus solides que de ces dévotions tendres que le temperamment produit quelque fois, que l'illusion accompage, & où l'on se cherche plus soi-même que Dieu. Elle ne se rebuttoit point quand elle trouvoit des naturels vifs, ardens, indociles, pourveu qu'avec cela elle entrevît du courage & de la bonne volonté. Elle travailloit à les dompter, en les fatiguant, les humiliant, les contrariant sans cesse pour rompre leur volonté ; & rarement manquoit-elle de réüssir. Pour corriger une antipathie qu'elle découvrit entre deux Religieuses qui ne pouvoient

voient ſe ſouffrir, elle les mit dans un emploi où elles devoient dépendre alternativement l'une de l'autre, afin de les obliger à s'entr'aimer par la neceſſité où elles ſe trouveroient d'être toûjours enſemble, & de s'aider mutuellement. Elle obtint ce qu'elle avoit prétendu ; chacune gagnant quelque choſe de ſon côté ſur ſon humeur, on vit entr'elles une parfaite union.

La ſeverité qu'elle exerçoit n'offenſoit perſonne, parce qu'on ſçavoit qu'elle étoit incapable d'agir autrement que par les principes d'un zéle pur & animé de l'eſprit de charité. Après qu'une faute avoit été reparée, elle l'oublioit, n'en parloit plus, & ne ſouffroit pas qu'on en parlât. Si la faute étoit ſecrette, la correction l'étoit pareillement, & l'on en étoit auſſi peu inſtruit que ſi elle ne fut jamais arrivée ; lorſqu'elle avoit impoſé quelque rude peine,

elle laiſſoit quelque tems la coupable tremper dans l'amertume du chatiment, pour donner lieu au repentir & à des refléxions ſalutaires. Mais enſuite elle l'appelloit, & faiſant ſucceder à la ſeverité des manieres douces & tendres, la traittoit comme ſi elle n'eût jamais failli. C'eſt ce qui lui attiroit l'amour & le reſpect de ſes inferieures, & lui avoit acquis ſur elles une autorité ſi abſoluë, qu'elle n'avoit d'autres bornes que celles que ſa modération vouloit lui donner. Ce qui contribuoit encore à l'affermir, c'étoit la ſageſſe de ſes conſeils, & l'efficace de ſes paroles. La connoiſſance parfaite qu'elle avoit des ſecrets de la vie interieure, que beaucoup de lumieres & une longue experience dans les voyes de Dieu avoient perfectionné, la mettoit en état de réſoudre leurs doutes, d'éclaircir leurs difficultez, de diſſiper leurs ſcrupules, de les fortifier dans

leurs tentations. De cette ſorte elles auroient pû ſe paſſer de Directeurs, quand elles pouvoient recourir à elle; & on y recouroit quand on vouloit, parce qu'il n'y avoit affaire ſi preſſante qu'elle ne quittât, quand ſes filles venoient lui demander des conſeils, ou lui expoſer leurs peines. Elle avoit reçû de Dieu une grace toute particuliere de perſuader tout ce qu'elle vouloit, & un mot de ſa bouche triomphoit ſouvent de l'erreur & de l'opiniâtreté. Une Religieuſe qui avoit l'imagination extrêmement vive, fut ſi effrayée par quelques Méditations qu'elle fit ſur le Jugement & l'Enfer, qu'elle commençoit à en perdre l'eſprit. Elle couroit dans la Maiſon ſans ſçavoir où elle alloit, pouſſant des cris lamentables, & paroiſſoit tombée dans le déſeſpoir. La Mere l'ayant faite appeller, lui dit ſeulement ces mots : *courage ma fille*; auſſi-tôt ſes agitations s'appaiſerent,

ſon eſprit ſe calma, & la frayeur qu'elle avoit cauſée à ſes Sœurs ſe changea en actions de graces qu'elles rendirent à Dieu de ce prompt changement. Mais puiſque nous en ſommes ſur ce qu'il y a eu d'extraordinaire, ou qui approche du miracle dans la vie de la Mere de Leſtonac, nous terminerons cette hiſtoire par trois ou quatre traits pris au hazard parmi beaucoup d'autres, par leſquels Dieu voulut manifeſter la ſainteté de ſa Servante.

Touchée de compaſſion pour les douleurs inſupportables qu'enduroit une de ſes Religieuſes, elle ne fit que lui mettre la main ſur la tête, & auſſi-tôt ſans aucun autre remede, la Religieuſe fut quitte & de ſa douleur & de ſa maladie.

Le frere de Monſieur Couture, Chanoine de l'Egliſe de Bordeaux, étoit atteint d'une maladie mortelle, qui l'avoit réduit à l'extremité. Le

mal étant au deſſus de tous les remedes, le Chanoine eut recours à la Bienheureuſe Mere, & la pria de faire un vœu pour ſon frere, qu'on étoit réſolu d'accomplir quelque difficile qu'il fut. Elle fit le vœu à la ſainte Vierge; & le même jour le malade dont on attendoit à tout moment la mort, ſe trouva ſans fiévre, & fut entierement gueri en peu de jours; ce que les Medecins atteſterent n'avoir pû ſe faire ſans miracle. Il alla enſuite accomplir ſon vœu dans l'Egliſe des Religieuſes de Notre-Dame, & remercier la Bienfactrice qui lui avoit obtenu une ſi puiſſante protection auprès de Dieu.

La fille de Monſieur d'Arrerac, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & mariée à un Gentilhomme de cette même Ville, avoit vecû pluſieurs années avec lui ſans avoir d'enfans, ce qui lui cauſoit un chagrin dont elle ne pouvoit ſe le guerir, & qui

rempliſſoit ſa vie d'amertume. Un jour qu'elle étoit venuë rendre viſite à ſa ſœur Religieuſe de Notre-Dame, & que ſelon ſa coûtume elle lui faiſoit part de ſa peine, celle-ci l'exhorta à ſe conformer à la volonté de Dieu, lui repreſentant qu'elle ne ſçavoit ce qu'elle deſiroit, & que ſi elle étoit exaucée, elle ne ſeroit peut-être pas la premiere à qui il arriveroit de trouver ſon malheur où elle eſperoit ſa felicité. La Dame ne goûtoit gueres cette remontrance, quoique très-ſage. Elle quitte tout d'un coup ſa ſœur, fait appeller la Superieure, & lui ayant témoigné ainſi qu'à ſa ſœur, le ſujet de ſon affliction & le deſir extreme qu'elle ſe ſentoit d'avoir un heritier qui fût l'appui de ſa famille, & la conſolation de ſes jours, elle la conjura de vouloir bien s'intereſſer auprès de Dieu pour lui obtenir cette grace. La Mere y conſentit, & l'exhorta à faire de ſon cô-

té un vœu à la ſainte Vierge, pour obtenir par ſon interceſſion ce qu'elle demandoit. La Dame ſe retira très-contente, fit le vœu qu'on lui avoit conſeillé, & ne douta plus qu'elle ne devint mere. Sa confiance ne fut pas vaine : dans l'année même elle eut un fils, dont elle accoucha preſque ſans douleur. Elle le regarda toûjours depuis comme un preſent du Ciel, & un fruit des prieres de la Mere de Leſtonac, à qui elle témoigna le reſte de ſa vie, la plus vive reconnoiſſance.

Cet évenement qu'on regardoit comme miraculeux ayant été ſçû de Madame de Lancre, qui étoit pareillement dans le cas de la ſterilité, elle crût par le même moyen obtenir une faveur ſemblable. Elle demanda à la Mere, qui étoit ſa couſine, le ſecours de ſes prieres, & elle l'obtint. Mais elle fut exaucée d'une autre maniere, Dieu lui accordant une grace moins

conforme à ſes inclinations, mais plus utile pour ſon ſalut. Elle n'eut point d'enfans ; mais elle remarqua en elle & en ſon époux un notable accroiſſement de ferveur ; & en même tems une lumiere interieure qui lui fit préferer ces ſaintes diſpoſitions à une fécondité qui ne lui promettoit qu'un bonheur paſſager. L'un & l'autre furent en même tems inſpirez de prendre la Sainte Vierge pour leur heritiere, ce qu'ils firent. Car la venerable Mere étant alors occupée du deſſein de lui bâtir une Egliſe, & ne ſçachant où trouver pour cela un fond, ils lui firent preſent d'une ſomme de douze mille écus, qui furent employez à cette bonne œuvre ; & ils ne penſerent plus après cela qu'à remercier Dieu, qui au lieu d'un fils qu'ils ſouhaitoient, & qui peut être auroit un jour fait leur croix, leur donnoit en la perſonne de ſa divine Mere une Protectrice & une Advo-

cate toute puiſſante dans le Ciel.

Nous avons conté parmi les graces particulieres que la Mere de Leſtonac reçût du Ciel le don de penetrer le ſecret des cœurs ; nous pouvons y joindre celui de lire dans l'avenir pluſieurs de ces évenemens dont Dieu ſe reſerve à lui ſeul la connoiſſance. Elle prédit que Monſieur de Barrés, Grand-Vicaire de Beſiers, ſeroit un jour Evêque, & en attendant que la choſe arrivât, elle lui rendoit tous les honneurs dûs à ſa future dignité : il fut effectivement dans la ſuite Evêque d'Agde. Pendant qu'elle faiſoit bâtir la clôture de la Maiſon de Poitiers, & que la curioſité y attiroit pluſieurs perſonnes, elle vit une jeune fille à qui elle demanda ſi elle ne vouloit point être un jour Religieuſe : *Non Madame*, répondit elle ſans heſiter, *Vous le ſerez pourtant*, reprit la Mere, en lui portant la main ſur le front, comme pour

lui donner des arrhes de la vocation qu'elle auroit un jour. La prediction eut son effet, Catherine Guerin, c'est le nom de cette jeune enfant, se fit Religieuse dans cette même Maison, & y vecût avec beaucoup d'édification.

Elle devoit une partie de ces connoissances dont le Ciel la favorisoit, aux communications qu'elle avoit avec son Ange-Gardien, qui l'honoroit quelquefois de sa presence sensible, & avec qui elle s'entretenoit familierement. C'est ce qu'elle avoua à la Mere Marguerite de Poyferray, Superieure de la Maison d'Agen, comme à son amie intime, pour qui elle n'avoit rien de caché. Elle ajoûta qu'elle n'entreprenoit rien d'important sans le consulter; qu'elle en avoit reçû dans l'occasion de grands secours, & que dans son enfance, c'étoit lui principalement qui l'avoit sauvée du danger de tomber dans l'heresie.

Mais les preuves les plus authentiques de la ſainteté ſont les merveilles que Dieu opere par le moyen de ſes Saints après leur mort, parce qu'elles font connoître que le don de la perſeverence a couronné en eux tous les autres, & que les vertus qu'ils ont pratiquées pendant la vie ont reçû leur recompenſe dans le Ciel. Dieu n'a pas manqué de glorifier ainſi ſur la terre, ſelon ſa divine parole, celle qui durant ſa vie mortelle n'avoit travaillé qu'à le glorifier. Nous ne recuëillerons qu'une très-petite partie de ces évenemens miraculeux dont on nous a conſervé la mémoire, parce que ſi on entreprenoit de les rapporter tous, le recit en ſeroit ennuyeux, & à raiſon de leur grand nombre, & à cauſe de la reſſemblence qu'ils ont entr'eux.

Peu d'années après la mort de la Mere il faillit à arriver un grand deſordre dans la Maiſon de Notre-Dame

de Poitiers. Un excez de charité avoit porté les Religieuſes de cette Maiſon à y recevoir parmi leurs Penſionnaires un grand nombre de filles qui y cherchoient un refuge pendant les mouvemens que les guerres civiles cauſoient alors dans la Province ; comme l'on prit indifferemment tout ce qui ſe preſenta, il y en avoit parmi elles qui joignoient à l'eſprit du monde, des mœurs peu regulieres. Quelques jeunes gens de leurs parens dont on ne ſe défioit pas, leur rendoient de frequentes viſites qui formerent parmi cette jeuneſſe des liaiſons qui pouvoient avoir de dangereuſes ſuites. Pour s'entretenir avec plus de liberté, on concerta un jour un rendez-vous nocturne dans le jardin des Penſionnaires. Celles-ci s'y rendirent à l'heure marquée, & les jeunes gens du dehors ſe mettoient en devoir d'y entrer de leur côté, les uns avec des fauſſes clefs, les autres en eſcaladant

les

les murs. Un coup du Ciel déconcerta l'entrepriſe. On vit paroître ſur la muraille une Religieuſe d'une haute taille, d'un air majeſtueux & menaçant, qui fut reconnuë pour être la Bienheureuſe Mere. Cette vûë jetta la terreur parmi les uns & les autres; on ſe retira bien plus vite qu'on n'étoit venu, pour éviter le juſte châtiment dont Dieu alloit punir le violement de la clôture, & des attentats encore plus grands.

La Mere du Rieu, Religieuſe de la Maiſon de Perigueux, qui avoit été comme nous avons dit ailleurs, miraculeuſement avertie de la mort de la Mere de Leſtonac, fut quelque tems après, par une autre merveille, ſauvée par ſon interceſſion, d'un très-grand péril. Elle marchoit pendant la nuit, & ſans lumiere, le long d'une galerie, qui étoit ouverte à l'une de ſes extremités. Y étant arrivée, ſans s'en appercevoir, elle avança le pied pour

continuer de marcher, lequel ne trouvant rien de ferme, donna le mouvement à tout le corps, & la fit tomber de bien haut sur un monceau de pierres qui se trouva en cet endroit. Le bruit qu'elle fit par cette chûte, attira quelques Religieuses qui étoient à portée de l'entendre. Elles accoururent, & la voyant étenduë, elles ne douterent pas qu'elle ne fût ou morte, ou dangereusement blessée. Leur étonnement fut extrême, quand elle leur dit qu'elle n'avoit absolument aucun mal, ajoûtant qu'au moment qu'elle tomboit elle avoit invoqué la sainte Mere, dont elle tenoit à la main un Chapelet qui avoit été à son usage, & qu'elle recitoit actuellement quand l'accident lui étoit arrivé. L'interêt que toute la Communauté prenoit à la conservation d'une personne de ce merite, & la maniere dont elle avoit été sauvée, firent qu'on rendit publique

ment à Dieu des actions de grace, & à celle qui avoit ſi efficacement employé pour elle ſon interceſſion.

La maniere dont la Maiſon de Notre-Dame de Beziers acquit une de ſes Reliques, peut être comptée parmi les prodiges, & merite de trouver place ici. La Mere de Rives, Superieure de cette Maiſon, paſſant par Bordeaux, pour aller établir une Maiſon de ſon Ordre à Barcelonne, vers l'an 1644. eut une forte inſpiration de demander à voir le Corps de la Bienheureuſe Fondatrice, & marqua pour cela tant d'empreſſement, que quoique la demande parût un peu hardie, l'eſtime qu'on avoit pour ſa grande vertu, & ſa qualité de Superieure de la ſeconde Maiſon de la Compagnie de Notre-Dame, firent qu'on n'oſa la refuſer. On ouvrit le Caveau qui renfermoit ce précieux Dépôt; & le Corps fut trouvé entier, au grand étonnement de toutes

les perſonnes qui le virent. Ce prodige augmentant la veneration qu'on avoit pour la ſainte Defuncte, la Mere de Rives qui en étoit plus penetrée qu'aucune autre, parce qu'elle avoit eu avec elle des liaiſons très-étroites, enhardie par la premiere grace qu'elle avoit obtenuë, oſa bien en demander une ſeconde encore plus grande, qui fut qu'on lui accordât un doigt de la Mere. Dieu permit que contre toutes les apparences, on conſentit à le lui donner. Alors elle entreprit de le tirer pour le ſeparer de la main; & quoiqu'elle s'y prit avec beaucoup d'effort, & en même tems avec beaucoup de reſpect, il tenoit ſi bien à la main qu'elle n'en put venir à bout. Elle en fut affligée, mais n'oſant employer le fer pour le couper, elle eut recours à la priere; & ſe proſternant avec beaucoup de devotion & d'humilité, elle adreſſa à la Mere ces paroles: *Ma ſainte Mere*,

ſi vous êtes auſſi grande devant Dieu que je la crois, & que le monde le publie, je vous conjure de m'accorder une Relique de votre ſaint Corps. Elle n'eut pas plûtôt parlé ainſi, que le doigt ſe détacha de lui-même, & qu'elle le prit dans ſa main, ſans qu'il fut beſoin de le tirer. A la veuë de ce prodige, la Superieure de Bordeaux & les Religieuſes qui n'avoient pû dabord voir qu'à regret qu'on alloit diminuer le trèſor qu'elles poſſedoient, eurent des ſentimens tout contraires, & donnerent avec joye ce qu'elles avoient été tentées de refuſer. La Mere de Rives enrichit ſa Maiſon de Beſiers, de cette pretieuſe Relique qu'elle fit enchaſſer dans l'Argent, & qui depuis a fait beaucoup de miracles, & en fait encore aujourd'hui.

La Maiſon de Notre-Dame de Poitiers, ayant obtenu quelque tems après un autre doigt de la bienheuſe

Fondatrice, Dieu voulut pour la gloire de sa Servante, qu'il fut l'instrument d'un insigne miracle. La Mere Marie de Courtinier étoit dangereusement malade de trois maux à la fois; d'un rhûmatisme, d'une fluxion à la tête, & d'un abcès dans l'oreille. Tout cela lui causoit de violens symptomes, des convulsions universelles qui lui otoient la raison, soit par la force de la douleur, soit par le derangement des organes du cerveau, de maniere qu'elle n'étoit raisonnable que par intervalles. Dans un de ces bons momens, elle demanda qu'on lui apportat le doit de la sainte Mere, se sentant inspirée de l'invoquer pour obtenir sa gueriſon. On la contenta; la Relique lui ayant été mise entre les mains, elle la baisa avec un profond respect, & une sainte confiance, après quoi elle la rendit à l'Infirmiere à dessein de s'en servir lorsque son mal la presseroit

d'avantange. Deux Religieuſes qui la veilloient durant la nuit où cela ſe paſſoit, la voyant alors plus tranquile, crurent qu'elle alloit s'aſſoupir, & prendre un peu de repos : mais un moment après ſes convulſions la reprirent avec plus de violence que jamais ; elle perdit la connoiſſance, & l'on ne douta preſque plus que ſa derniere heure ne fût venuë ; en ſorte qu'on appella le Confeſſeur pour lui adminiſtrer les derniers Sacremens. Elle revint cependant à elle contre toute eſperance, & ſa foi prenant de nouveaux accroiſſemens à meſure que ſon mal augmentoit, elle demanda pour la ſeconde fois la Relique, & pria l'Infirmiere de la tremper dans l'eau qu'elle vouloit boire ; & crut qu'infailliblement, moyenant cela, elle gueriroit. On fit ce qu'elle deſiroit, on lui donna de cette eau, & au même moment que le ſacré doigt de la Mere toucha ſes levres, el-

le sentit un certain changement dans tout son corps qu'elle ne pouvoit elle-même bien exprimer. Tout ce qu'elle put dire, c'est qu'elle étoit guerie, qu'elle ne sentoit aucun mal; & le transport de sa joye lui fit ajoûter ces paroles: *O que Dieu est puissant, & que notre Mere est bien heureuse!* Comme elle sentoit en même tems ses forces entierement revenuës elle vouloit se lever à l'heure même. Mais on l'en empêcha, parce que la nuit étoit déja bien avancée, & on l'obligea d'attendre jusqu'au lendemain. Le jour étant venu, elle se leva, s'habilla sans aucune ayde, & alla à l'Eglise, où elle entendit deux Messes à genoux. Elle vaqua ensuite à tous les exercices de la Communauté; mais avec tant de force & de vigueur, qu'elle paroissoit avoir plus de santé qu'avant sa maladie.

On peut voir quantité d'exemples de guerisons semblables dans l'His-

toire generale de la Compagnie des Filles de Notre-Dame : Mais il y en a incomparablement plus qu'on n'a pas eu ſoin d'écrire, & dont la mémoire eſt ſi recente qu'on n'aura aucune peine à les recuëillir, & à les averer, s'il arrive qu'on entreprenne de procurer à la venerable Mere dont on vient de raconter la vie, les honneurs que l'Egliſe défere aux Bienheureux.

Ce qu'on ne doit pas omettre, & par où nous terminerons cet ouvrage, c'eſt le miracle toûjours ſubſiſtant de l'incorruptibilité de ſon Corps depuis plus d'un ſiécle. Cette faveur ſpeciale que Dieu a accordée à un petit nomble de Saints, & qui a toûjours paſſé pour une marque des plus infaillibles de la gloire dont ils joüiſſent dans le Ciel, a été une des recompenſes dont Dieu a voulu honorer celle qui a fait la matiere de cette Hiſtoire. Ce corps a encore ſes

chairs, & conſerve toute la flexibilité qu'il avoit quand il étoit encore vivant. Cette merveille qui n'a jamais diſcontinué depuis le temps de ſon décez, vient d'être atteſtée de nouveau par une Lettre que nous avons entre les mains, écrite à Bordeaux le 25. Juillet 1742. par la Superieure de la Maiſon de Notre-Dame de cette Ville.

FIN.

PROTESTATION.

POUR obéïr aux Decrets du Pape Urbain VIII. & des autres Souverains Pontifes, je proteſte que je ne pretens point attribuer le titre de Saint ou de Sainte aux perſonnes dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire, & que je ne demande pour les faits extraordinaires & merveilleux qui y ſont contenus, qu'une foi humaine.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé *La Vie de la venerable Mere Jeanne de Leſtonac, Fondatrice, &c.* dans lequel je n'ai rien trouvé de contraire à la Foi & aux mœurs. Ce vingt Novembre mil ſept cens quarante un.

J. TAMPONNET.

PERMISSION
du R. P. Provincial.

JE soussigné, Provincial de la Compagnie de Jesus en la Province de Toulouse, suivant le pouvoir que j'ai reçû de Notre R. P. Général, permets au P. Guillaume Beaufilz, de la même Compagnie, de faire imprimer un Ouvrage intitulé, *La Vie de la venerable Mere Jeanne de Lestonac, Fondatrice de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame*, lequel a été vû & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai signé la Présente. A Rodés, le 15. Août 1742.

ETIENNE COTONAY.

PRIVILEGE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, Roi de France & de Navarre : A nos Amez & Feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé le Sieur PIERRE ROBERT, Imprimeur-Libraire à Toulouse, Nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de Permission pour l'impression d'un Livre intitulé, *La Vie de la Venerable Mere de Lestonac, Fondatrice des Religieuses de Notre-Dame*, s'obligeant pour cet effet de le faire imprimer en beau papier & avec beaux caracteres, conformément à la feüille imprimée, attachée pour modéle, sous le Contre-Scel des Présentes : Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer led. Livre en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & avec caracteres conformes à lad. feüille, & le faire vendre par tout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter de la date desd. Présentes.

Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun Lieu de notre obéïssance, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, & que l'impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. Qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ez mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sr. d'Aguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera remis deux Exemplaires dans notre Biblotéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur d'Aguesseau, Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il

leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie desd. Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Chartre-Normande, & Lettres à ce contraires. Donné à Paris, le dix-neuviéme jour du mois de Janvier, l'an de grace 1742. & de notre Regne le vingt-septiéme. PAR LE ROI, en son Conseil, SAINSON, *signé*.

Registré sur le Registre X. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 586. fol. 576. conformément au Reglement de 1723. qui fait défense, Art. IV. à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, autres que les libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, les huit Exemplaires prescrits par l'Art. CVIII. du même Reglement. A Paris, le 19. Février 1742.

SAUGRAIN, *Syndic.*

MO
43
6743960
25 AG 17